Montréal, jeudi 10 mars 1938

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : . . . . . BElair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : . . . . . BElair 3366
Rédaction : . . . . . BElair 2984
Gérant : . . . . . BElair 2239

LE DEVOIR

Directeur-Gérant : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

VOLUME XXIX — No 57

TROIS SOUS LE NUMERO

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA . . . . . $ 6.00
(Sauf Montréal et la banlieue)
E.-Unis et Empire britannique . . 8.00
UNION POSTALE 10.00

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE . . 3.00

Les millions qu'on laisse perdre

Un exemple, que le gouvernement provincial encourage, devrait servir dans d'autres domaines — L'utilisation des déchets de la pêche, de l'agriculture, de l'exploitation forestière

Voici que l'industrie minière québécoise, dans ses récents établissements de l'Abitibi et du Témiscamingue, se met en frais de tirer tout le parti possible de la halde, c'est-à-dire du tas de minerais qu'elle extrait du sous-sol. En d'autres termes, elle commence à se soucier de la récupération des sous-produits, de l'utilisation de ce que jusqu'à maintenant elle avait tenu pour déchets.

C'est bon signe. Le gouvernement l'encourage dans cette voie, ce qui est encore excellent, n'hésite pas pour cela, même s'il s'agit de racheter une promesse de l'ancien gouvernement, d'y aller de ses deniers.

Le ministre des Mines, M. Onésime Gagnon, vient en effet d'annoncer un octroi de $25,000 à l'*Aldermac Copper Corporation*, dont la mine et les usines se trouvent situées à proximité de la ville de Rouyn. Cet octroi avait été promis, M. Gagnon a voulu le rappeler, par son prédécesseur, du temps de l'administration Taschereau ou de l'éphémère administration Godbout. Il n'est pas mauvais de tenir les engagements pris par un adversaire, quand de tels engagements correspondent à quelque chose de sensé. Tel paraît être le cas en l'occurrence.

L'octroi de $25,000 à l'*Aldermac* sera au moins bienfaisant dans ses résultats, puisqu'il oblige cette compagnie à employer, dans le traitement à ses usines canadiennes, du minerai dont elle n'extrayait jusqu'à présent que du cuivre, un procédé nouveau qui permet la récupération immédiate de sous-produits qui ne sont pas sans valeur: l'oxyde de fer, qui sert dans la fabrication de l'acier, et le soufre, qui entre dans la fabrication de certaines pâtes de bois et de certains papiers.

Le soufre de l'*Aldermac* aura tout de suite une valeur d'utilisation locale, par les pulperies et les papeteries de la région. Pulperies et papeteries canadiennes importent encore le soufre dont elles ont besoin de deux Etats américains, la Louisiane et le Texas. C'est au Texas que l'*Aldermac* envoyait jusqu'à présent une grande partie de son minerai pour en faire extraire le soufre. Désormais, cette extraction se pratiquera dans la province de Québec. Ce qui se fera aux établissements de l'*Aldermac* se pourra répéter dans maintes autres exploitations minières de la même région.

Les gisements minéralogiques de l'Abitibi et du Témiscamingue n'ont été, pour ainsi dire, exploités jusqu'à présent que pour leur seul rendement aurifère et cuprifère. La plupart des mines en exploitation ne se soucient même que de l'or. *Normanda* et *O'Brien*, qui récupèrent, sauf erreur, des sels arsenicaux, sont peut-être les seules exceptions.

Le minerai du sous-sol québécois, dans la région du Nord-Ouest, ne contient pourtant pas que de l'or, au vrai, beaucoup moins d'or que généralement de sulfures ou de pyrites de fer, ce que l'on appelle en anglais le *fool's gold*, sorte de pont aux ânes des prospecteurs, à cause de l'apparence reluisante — tout ce qui reluit n'est pas or — que ces matières donnent au minerai ou à la gangue qui les contient.

Par milliers et par centaines de milliers de tonnes, les pyrites de fer, triturées, moulues, réduites en poudre, passent actuellement par les classificateurs, les filtres, les épaississeurs, les mélangeurs, les *Frue-vanners*, le *Pechuca* des usines minières québécoises. Tous ces appareils ne retiennent que l'or, l'argent, les métaux les plus précieux. Les pyrites s'en vont dans les *tailings*, déchets qui encombrent les abords des usines, salissent les lacs. Les *tailings*, qui ne retiennent même pas le reluisant original de leurs pyrites, étaient tenues pour stériles. Dans les villes champignons que l'exploitation minière fait surgir ici et là, on s'en sert parfois pour couvrir la surface de jeux de tennis. On ne leur connaît pas d'autre utilisation.

Par le nouveau procédé que l'*Aldermac* est payée, non pas pour expérimenter mais pour démontrer, les *tailings* de bon nombre de mines québécoises ne seront plus aussi stériles. Avant de les abandonner comme déchets, on en prélèvera des matières immédiatement utilisables par d'autres industries canadiennes.

Dans un récent congrès de chimistes, à Niagara Falls, dans l'Etat de New-York, un ingénieur, M. Ernest-W. Westcott, disait que ce procédé permet de tirer de dix à quinze tonnes de soufre et encore plus d'oxyde de fer de la quantité de minerai qu'il faut pour donner une tonne de cuivre.

L'on imagine ce que cela peut représenter pour l'industrie canadienne, obligée jusqu'à présent d'importer le soufre, ce que cela peut en même temps signifier dans l'économie générale du pays.

La récupération des sous-produits, l'utilisation des déchets par notre industrie minière, c'est bon signe et c'est en même temps bon exemple. D'identiques récupérations et de semblables utilisations se peuvent pratiquer dans d'autres champs. Il paraît que c'est par l'utilisation des déchets de la pêche que l'on peut espérer, par exemple, parvenir à l'amélioration du sort des pêcheurs gaspésiens. Des expériences de laboratoires, faites aux Etats-Unis, démontrent qu'il est possible de faire entrer dans la composition de matières plastiques d'un usage courant les déchets végétaux de l'agriculture. Ces expériences ont déjà donné lieu à des applications pratiques à l'usine. Ford parle sérieusement de se servir des déchets de l'agriculture pour la fabrication de ses voitures. L'industrie canadienne n'en est pas encore là, mais l'utilisation des mêmes déchets à d'autres fins ne lui est pas impossible, non plus qu'interdite.

Faut-il parler de l'énorme déchet de notre industrie forestière? Ingénieurs et techniciens s'accordent à dire qu'il serait facilement utilisable. Nous lisons dans un rapport récent de la Commission provinciale des produits forestiers: "Le pouvoir moteur des gaz carburants de nos forêts est un agent latent à peu près inconnu chez nous, cependant, nous sommes des multimillionnaires de cet élément. Le plus pauvre colon, vivant dans une cabane en billes à l'orée de la forêt, en possède pour des milliers de piastres, sans même le savoir."

Nos forêts, par le seul déchet de leur exploitation, représentent une richesse incalculable en gaz carburants. Or c'est par millions de dollars que chaque année nous importons de l'essence.

L'industrie minière, avec l'encouragement que le gouvernement vient d'accorder à l'une de ses entreprises, commence à donner un exemple qui vaut d'être étudié, voire suivi par d'autres.

Emile BENOIST

M. Charles Lanctôt, malade, ne peut se rendre ce matin aux Comptes publics (Voir page 3)

EN FRANCE

Le cabinet Chautemps a démissionné

Le Parlement lui refuse le pouvoir d'user du décret-loi pour comprimer les dépenses de l'Etat et pour entreprendre une réorganisation financière

LA DECLARATION DE M. CHAUTEMPS A LA CHAMBRE DES DEPUTES

PARIS, 10 (S. P. C.) — Le cabinet Chautemps (formé il y a moins de deux mois) a démissionné, parce qu'il ne pouvait pas obtenir du Parlement le pouvoir d'user du décret-loi pour comprimer les dépenses de l'Etat et pour entreprendre une réorganisation financière. C'est l'opposition des députés socialistes qui l'a empêché d'obtenir ce pouvoir.

M. Chautemps a démissionné aussitôt après avoir fait à la Chambre des députés une déclaration dont voici la substance: Nous voulons le pouvoir d'user du décret-loi pour enrayer la chute du franc et pour faire face aux dépenses de l'expansion des armements — expansion qu'impose la tension européenne. Le Parlement avait manifesté le désir de donner à la caisse de la défense nationale un "caractère sacré". Mais cette caisse, il faut l'alimenter. Pour l'entourer des garanties nécessaires, il faut que la politique gouvernementale soit telle qu'il devienne facile de répondre aux autres besoins de la trésorerie. Muni du pouvoir d'user du décret-loi, le gouvernement aurait été libre d'agir sans consulter le Parlement sur chaque question en particulier. C'est le crédit public qui fait les frais de certains débats parlementaires. Quand j'ai demandé ce pouvoir, on a commencé de parler de la formation d'un nouveau gouvernement.

CRISE SURTOUT POLITIQUE

La crise qui cause la chute du cabinet est beaucoup plus politique que financière. Si nous avions obtenu le pouvoir demandé, nous aurions pu continuer notre travail. La situation de la trésorerie est sûre, bien que, par suite de l'expansion des armements, nous ayons en perspective un très considérable excédent de dépenses (environ 400 millions de dollars). La faiblesse du franc est purement transitoire. Pour ce qui est des réformes sociales, nous ne désirons pas les arrêter. Nous désirons seulement modifier le programme en partie, de manière qu'il soit en rapport avec l'état des finances.

Le cabinet a quitté la Chambre aussitôt après la déclaration de M. Chautemps, pour aller offrir sa démission au président de la république. Le président de la Chambre, M. Edouard Herriot, a suspendu la séance sans attendre la réponse du porte-parole des socialistes, M. Albert Sérol, à la déclaration de M. Chautemps. Des députés disent que le porte-parole devait réitérer le refus des socialistes d'accorder au cabinet des pouvoirs extraordinaires.

AVANT LE VOTE

Certains disent que M. Chautemps a évité d'aggraver les dissensions du Front populaire en se retirant avant un vote de la Chambre. D'aucuns croient qu'un vote pouvait disloquer à jamais le groupement des socialistes, des radicaux-socialistes et des communistes.

En ce qui concerne la formation du nouveau cabinet (le 104e de la IIIe République), les pronostics vont bon train. Il paraît qu'il est beaucoup question que M. Edouard Herriot entreprenne de recruter un cabinet d'union nationale.

CONFUSION CROISSANTE

Près de l'Elysée, il y a eu échange de coups entre adhérents de groupes de droite: des membres du parti social français du colonel de La Rocque et des membres de la fédération républicaine que dirige M. Louis Marin. Certains observateurs pensent que ce fait montre que le monde politique est en proie à une confusion croissante.

Bloc-notes

La riposte autrichienne

Le chancelier d'Autriche, M. Schuschnigg, vient de faire un nouveau coup de théâtre. Comme suite au discours retentissant qui avait donné aux déclarations de M. Hitler une suite apparemment inattendue de plusieurs, il vient d'ordonner pour dimanche la tenue d'un plébiscite. Il veut obtenir de son peuple un témoignage explicite et formel de solidarité.

Ce qui sortira de là, dans quelle mesure la manoeuvre constitue une riposte directe à Hitler, ou est au contraire combinée avec celui-ci, quel rôle joue en tout cela Mussolini, qui est très vivement intéressé à ce qui se passe en Autriche comme en Allemagne, nous sommes trop loin, nous avons trop peu de documents encore pour le savoir; mais il est curieux de noter à ce propos la réaction d'une partie de l'opinion anglaise.

On admire le courage du chancelier autrichien, mais l'on craint que sa manoeuvre ne soit dangereuse; on craint encore — et peut-être surtout — qu'elle ne gêne les prochaines négociations anglo-allemandes. Le sentiment est assez naturel. Les Anglais ont décidé qu'il leur faut maintenant s'entendre avec les Allemands, conclure avec eux le meilleur arrangement possible. Il est assez logique qu'ils soient ennnuyés de tout ce qui peut troubler l'exécution de leurs plans.

Que pensent de tout cela...?

... Mais que pensent de tout cela ceux qui ont appris à exécrer sans mesure les *Huns*, qui se sont laissé persuader que la destruction presque de ces terribles bandits importait au bonheur du monde et à l'honneur de l'Europe?

On ne tardera peut-être pas à nous faire valoir les grandes qualités qu'après tout possèdent les Allemands!

Les Allemands, brutalement, sans y mettre la moindre forme, sans chercher à couvrir leur manoeuvre, ont constitué un ministère de la Propagande. Ils ont sans pudeur étalé leurs cartes et marqué leur objectif. Les Anglais ne s'affichent point ainsi, mais ils sont passés maîtres en fait de réelle, d'efficace propagande.

— Ce qui m'a le plus frappé, disait à l'un de ses amis un jeune Canadien qui a passé plusieurs années en Angleterre, c'est la facilité avec laquelle on paraissait là-bas, en matière de politique extérieure, manoeuvrer l'opinion publique. On avait l'impression qu'un signal était donné, que la presse suivait aussitôt, et l'opinion publique avec. On allait à droite, à gauche, on revenait à droite, sans paraître s'apercevoir ou s'émouvoir, en tout cas, de la contradiction...

La chose est peut-être d'autant plus facile qu'une forte partie des journaux anglais sont la propriété de quelques riches individus. Quatre ou cinq personnes peuvent ainsi exercer sur l'opinion publique une influence énorme.

Un beau nom

La chronique des *Jeunes naturalistes* évoquait samedi le souvenir de la première femme botaniste du Canada français, Mme Le Pallieur.

Le nom de cette aïeule ne coifferait-il pas fort bien l'un des prochains cercles féminins?

Respectueusement, nous le proposons à l'étude de ceux qu'intéressent le plus directement ces questions.

L'Almanach outaouais

Nous recevons d'Ottawa un nouvel exemplaire de l'*Almanach outaouais*, celui de 1938.

C'est l'*Association Saint-Jean-Baptiste* d'Ottawa qui publie cette brochure. On y trouve des renseignements fort intéressants, non seulement sur les Canadiens français d'Ottawa, mais sur ceux de toute la province.

Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

Pour 1942

Encore!... Eh! oui, tant qu'on ne se sera pas décidé à donner quelque signe de vie, nous répéterons que 1942 marquera le trois centième anniversaire de la fondation de Montréal, qu'il importe de faire à cette occasion quelque chose de grand, et qui soit digne des pères de notre ville.

Et nous demanderons ce que l'on se propose vraiment de faire!

O. H.

Une thèse de M. Oscar Boulanger sur les relations entre Ottawa et les provinces

Quelle était l'idée de fond du député de Bellechasse? — La thèse qu'il aurait pu faire et qu'il n'a pas faite — La botte à Québec — Les octrois aux provinces — Ce qui serait en danger, ce serait l'autonomie fédérale...

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 10. — La Chambre des Communes a, encore une fois, entendu parler de réforme constitutionnelle. Cette fois, cependant, on a fait un effort pour aborder le problème tant du point de vue historique que du point de vue juridique. La discussion d'hier n'a rien réglé toutefois; elle n'a guère même apporté d'aperçus neufs sur une question que l'on s'était souvent proposé de vider à fond. La discussion s'était faite à propos d'une résolution de M. Oscar Boulanger, député libéral de Bellechasse.

Voici le texte de la résolution: *"De l'avis de cette Chambre, pour se conformer à la Constitution, pour respecter le désir d'autonomie des provinces et pour favoriser l'assainissement de ses finances, le gouvernement fédéral devrait cesser de contribuer financièrement à l'exécution des obligations qui sont du ressort des provinces".*

A dire vrai, on se demande quelle pouvait être l'arrière-pensée de M. Boulanger en présentant cette résolution et en prononçant son discours hier après-midi. Voulait-il s'en prendre aux gouvernements provinciaux qui défendent, de ce temps-ci, leur autonomie contre ce qu'ils croient être des empiétements de la part du gouvernement central? On le dirait, à en juger par certaines allusions de M. Boulanger au gouvernement de Québec et au gouvernement d'Edmonton. Voulait-il affirmer le principe fédéraliste contre les autonomistes et, nous hésitons à ajouter: contre les séparatistes? On serait encore en mesure de le croire à la lumière de cette affirmation du député de Bellechasse: *"Il n'y a qu'un seul gouvernement qui peut parler au nom de toute la nation et qui a seul juridiction dans les questions d'importance nationale; il n'y a dans cette partie nord de l'Amérique qu'un seul Etat souverain, un seul pays au sens juridique, une seule nation enfin".*

M. Boulanger s'est placé du point de vue général des relations constitutionnelles entre les provinces et le gouvernement central. Sa thèse eût paru assez raisonnable, à la rigueur, dans la bouche d'un député de langue anglaise.

Elle est beaucoup moins acceptable quand elle est faite par un député de langue française qui doit admettre que l'autonomie de la province française exige des soins jaloux, une surveillance constante, des sauvegardes sans cesse renouvelées. *"L'Acte de l'Amérique britannique du Nord n'est pas, comme plusieurs le pensent*, a dit M. Boulanger, *un pacte, un compromis ou un traité d'alliance: c'est la constitution d'une nouvelle nation, la charte d'un nouvel Etat".* Sans doute que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est la charte d'un nouvel Etat, mais cela ne l'empêche pas, en même temps, d'être un compromis entre deux races.

Entente entre deux races

C'est par là que pèche la thèse de M. Boulanger. En 1867 l'entente ne s'est pas faite uniquement entre des provinces, alors colonies anglaises, mais aussi et surtout entre deux races différentes. L'autonomie du Québec n'a été consacrée par le texte de 1867 qu'à la demande des chefs politiques des Canadiens français. Sans l'obstination de sir Georges-Etienne Cartier, nous eussions eu l'union législative désirée par Macdonald. Quand M. Maurice Duplessis, et avant lui M. Alexandre Taschereau se posent en défenseurs de l'autonomie de la province française, ils restent dans la ligne de l'histoire. Il appartiendrait à un député de langue française de faire cette thèse, une bonne fois, au parlement fédéral. Les exigences nouvelles d'ordre social ou économique ne peuvent rien contre ce que nous considérons comme supérieur à l'ordre économique et social. Tout empiétement du gouvernement central devient condamnable sous ce rapport. Et plus l'on fera de la politique sur cette question que nous estimons fondamentale, plus les politiciens d'Ottawa démontreront qu'ils ne représentent plus la pensée, le désir, la volonté de la très grande majorité de leurs compatriotes du Québec.

Le discours de M. Boulanger

M. Boulanger, à la demande du ministre du Travail, a retiré sa résolution. Voici un résumé substantiel de son discours. Certains de ses amis avaient cru qu'il voulait faire une malice aux provinces en présentant sa résolution. Non, son but n'est pas de faire une leçon plus ou moins impertinente aux provinces ou de les rappeler au sentiment de la pudeur, mais plutôt de fournir l'occasion à la Chambre de discuter froidement et calmement les relations entre le Dominion et les provinces et de trouver le moyen de rendre celles-ci plus franches et plus cordiales. M. Boulanger demanda à tous les membres de la Chambre d'aborder le problème à la lumière de l'histoire et du bon sens. Ce sera le meilleur moyen de clarifier l'atmosphère, de dissiper les équivoques, de faire disparaître les causes de mésentente et de dégager du fouillis des opinions et des récriminations les principes essentiels qui doivent être les fils conducteurs de notre vie nationale.

M. Boulanger s'excusa aussi du tour plus ou moins sarcastique

(Suite à la page 2)

Billet du soir

Une leçon

Les Américains ont créé, sur les côtes du Maine, il y a à peine quelques années, un parc national qui compte déjà parmi les plus intéressants de tous ceux qu'ils ont organisés jusqu'ici sur le territoire de l'Union. Il n'est pas grand, puisque sa superficie n'atteint pas vingt milles carrés; mais il est complet. Complet en ce sens que la nature s'y révèle d'une façon éblouissante sous les formes les plus variées: la mer et ses rivages, les caps et les îles, la montagne et la plaine, les rivières et les lacs, les forêts de résineux et de feuillus ainsi que les terres stériles. Bref, il n'est pas facile de trouver nulle part, dans un domaine aussi restreint, des aspects aussi différents et aussi gracieux. C'est d'ailleurs ce qui a mérité à ce territoire d'être érigé en parc national.

Nos voisins ont été les premiers au monde à tenir hors de toute atteinte commerciale et à réserver comme endroits de récréation ou d'observation les territoires d'une beauté exceptionnelle ou qui offraient un intérêt spécial. Ce fut l'origine des parcs nationaux, dont on n'a cessé de multiplier le nombre depuis trois quarts de siècle. Une des règles fondamentales qui existent outre-frontière pour justifier l'organisation d'un territoire en parc national, c'est que ce territoire, à part d'être remarquable, doit présenter un aspect nouveau de la nature américaine, de façon que chaque parc soit différent des autres et puisse offrir un intérêt particulier. Et c'est ainsi que, pour sa part, l'Etat fédéral a favorisé le tourisme dans les limites de l'Union. Tous les fervents de la nature américaine sont assurés de trouver, protégés contre la commercialisation et parfaitement organisés pour le tourisme, les plus beaux territoires, ainsi que les phénomènes les plus curieux: montagnes aux neiges éternelles, forêts millénaires, cratères, canyons, geysers, cavernes, et que sais-je encore? Trente parcs nationaux témoignent des convulsions passées et des périodes de récupération de la nature américaine et sont conservés comme autant de musées de plein air. Tous ces territoires, parsemés du sud au nord et de l'est à l'ouest, ne sont pas seulement réservés pour le peuple mais ils ont été aménagés et mis en valeur pour son plaisir et sa curiosité. Belle leçon de prévoyance pour nous.

Mais je reviens au Maine, à la suite de cette trop longue digression. Comment s'appelle ce joli petit parc national sur les bords de l'Atlantique? Le parc National Acadia, *Où se trouve-t-il? Sur l'Ile des Monts déserts. Qu'y voit-on de spécial? Une montagne très escarpée et devenue facilement accessible par auto: le mont Cadillac. On y voit encore, au fond d'une vallée, une source aménagée que l'on appelle la source du Sieur des Monts. Et, sur les bords de la mer, le visiteur s'arrête près d'un monument, assez modeste d'ailleurs mais d'une belle sobriété, que l'on a élevé à la mémoire de Champlain et sur lequel on lit, gravée dans le bronze, la courte description faite par le fondateur de Québec, dans son journal, lorsqu'il passa à cet endroit, en 1604, en route pour l'Acadie.*

Décidément, les Américains sont gens trop pratiques pour ne pas tirer parti de leur part de l'héritage français en Amérique du Nord. Autre magnifique leçon pour nous. Peut-être nous reste-t-il encore quelque chose à apprendre de nos voisins?

Pierre ORLEANS

Le débat au Conseil législatif sur les bills 19 et 20

MM. Laferté, Ouellet et Thériault dénoncent l'esprit de ces lois projetées — Les arguments de ceux qui les trouvent acceptables

Autour de la liberté du travail

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 10. — Pendant que la Chambre des députés terminait hier après-midi, le débat sur le budget par une série de discours, le Conseil législatif avait concentré l'intérêt du monde parlementaire québécois. Il discutait les bills 19 et 20 sur la liberté du travail.

M. Hector Laferté, leader de l'opposition, a voulu renvoyer les deux projets de lois devant un comité du conseil, afin d'entendre les revendications des ouvriers. Mais la majorité du conseil a décidé l'étude immédiate des principes des bills. Elle a fait valoir que les unions catholiques et internationales ont déjà eu l'occasion d'exposer officiellement devant le ministre du Travail, leurs vues sur cette question, en sorte que l'étude en comité n'apporterait guère que des redites.

MM. Laferté, Ernest Ouellet, Elisée Thériault ont dénoncé les deux bills tandis que MM. DuTremblay et Médéric Martin ont approuvé ces même bills. M. J.-H. Kelly a ajourné le débat à ce matin.

Ces deux projets de loi ont soulevé des controverses passionnées et même violentes, ce qui n'a pas contribué à clarifier les idées ni la discussion, alors que l'élémentaire bon sens conseille d'apporter dans d'aussi graves problèmes, de la mesure et de la pondération.

Il est certain que si quelques-uns des adversaires des deux projets de lois avaient médité des moyens pour les faire adopter, ils n'auraient pu mieux s'y prendre qu'ils ne l'ont fait.

Il se peut que la manière forte réussisse auprès de certains hommes publics, mais c'est certainement la pire des sottises à faire dans les circonstances présentes. En pareilles matières, les intéressés ont tout à gagner à procéder avec justice et modération.

Objections

Les adversaires des bills 19 et 20 soulèvent de nombreuses difficultés. On sait que les échelles de salaires des conventions collectives ne s'appliquent pas sur les travaux commandités par le gouvernement lorsqu'il a prévu une échelle de salaire minimum. Certains estiment que le gouvernement n'a aucune raison valable de ne pas payer les mêmes salaires que dans les conventions collectives, car ce qui est bon pour les particuliers doit être bon pour le gouvernement, et de telles exceptions peuvent jeter de la perturbation dans le marché du travail.

On critique aussi le droit que le gouvernement se réserve de modifier les conventions collectives de travail, à cause de l'état de malaise et d'instabilité qui pourrait en résulter. Enfin on affirme que le droit de poursuite contre ceux qui violent les dispositions sur la

Le carnet du grincheux

Qu'est-ce qu'une nouvelle? Si un conseiller de ville propose une diminution de taxe, ce n'est pas de la nouvelle, c'est de la démagogie. Mais que l'un d'eux suggère une hausse de l'impôt, cela, c'est de la nouvelle.

* * *

Ainsi les souscriptions électorales à l'ancien régime se bardaient de barbeaux?

* * *

Votée d'accord par tous les députés à Québec et par tous les conseillers législatifs, la loi contre la propagande communiste ennuie fort les toqués, les **parlor bolchevists**, les **cranks**, — continuons de parler français, — et tels défroqués atteints de **libéralite**. A cause de cela, faudrait-il que le ministère fédéral la désavouât, pour reconnaître les mêmes droits à l'erreur qu'à la vérité? Ça lui assurerait une belle popularité pour la prochaine élection, dans le Québec.

* * *

Ou les lois Aberhart étaient constitutionnelles et, en les déclarant à l'unanimité inconstitutionnelles, les juges de la Cour Suprême auraient démontré qu'ils connaissent moins le droit, tous ensemble, que le pasteur Aberhart. C'est à croire? Ou bien elles sont inconstitutionnelles; et alors la Cour Suprême a bien fait de le dire, même si cela devait ennuyer des réformateurs ayant oublié que le plus important c'est de commencer par se réformer l'esprit.

* * *

Un brave homme, dans un brave journal, accuse le **Devoir** de faux, "faux pur et manifeste". Ces mots, absence de preuve. Ce qui est manifeste chez le brave homme, c'est le manque total de calme.

Le Grincheux

Le bill Lacroix (page 12);
Les deux projets de lois ouvrières au Conseil législatif (page 6).

Une thèse de M. Oscar Boulanger...

(Suite de la 1ère page)

qu'il avait donné à sa motion. "Il est difficile de ne pas être sarcastique, dit-il, quand on voit un gouvernement qui a grimpé au pouvoir en maudissant les trusts faire le jeu de ces mêmes trusts en s'opposant, sous prétexte d'autonomie, à un système national d'assurance-chômage; quand on voit un premier ministre refuser de contribuer à l'assistance-chômage sous prétexte que sa province est surtout agricole et demander ensuite une assurance sur les récoltes au détriment de toute la population, y compris les ouvriers.

"Quelle a été la conception que se sont faite de notre constitution les auteurs de la Confédération? Comment cette conception a-t-elle pu s'altérer depuis 1867? Quels moyens adopter pour mieux comprendre les pouvoirs et les obligations des différentes autorités législatives du pays?" Telles sont les trois questions que se posa le député de Bellechasse. Quand on lit les documents de l'époque, poursuivit-il, on ne peut douter qu'une grande idée inspira les Pères de la Confédération. Ils voulaient plus qu'associer ensemble les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Ils avaient en vue la création d'une nation nouvelle.

"En effet, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord n'est pas, comme plusieurs le pensent, un pacte, un compromis ou un traité d'alliance; c'est la constitution d'une nouvelle nation, la charte d'un nouvel Etat. Cette pensée est clairement exprimée dans le préambule même de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. On la trouve aussi dans le discours du trône de 1865, qui dit: "Une nouvelle nationalité et un nouveau pays furent créés pour tisser ensemble le particularisme local des petites colonies dans un tout plus large".

Un gouvernement national

M. Boulanger dit ensuite qu'en créant cette nouvelle nation, les auteurs de la Confédération avaient sûrement l'intention de la doter d'un gouvernement national possédant pleins pouvoirs de traiter toutes les questions d'intérêt commun à tous les citoyens du pays. Les Pères de la Confédération avaient sous les yeux l'exemple de la guerre civile américaine causée par les revendications exagérées des Etats. Ils étaient bien décidés à éviter un pareil sort à la nation qu'ils venaient de mettre au monde. M. Boulanger cita sur ce point les opinions exprimées par sir John Macdonald, sir Georges-Etienne Cartier, George Brown et sir Hector Langevin.

"Toutes ces opinions, dit-il, démontrent qu'au début de la Confédération il n'y avait pas d'ambiguïté et que l'on s'entendait parfaitement sur la division des pouvoirs entre le gouvernement du Dominion et ceux des provinces. Il n'y avait pas alors de conflit d'autonomie ou plutôt chacun était autonome dans sa sphère. Le gouvernement fédéral avait tous les pouvoirs nécessaires au gouvernement d'une nation. Les provinces avaient juridiction sur les matières d'intérêt local dans leurs territoires respectifs. C'est clair; tout ce qui est national et intéresse tous les citoyens comme nation appartient au parlement fédéral et tout ce qui est local et territorial est du ressort des provinces."

"Est-ce que ces opinions ne cadrent pas mal avec les décisions rendues par le Conseil privé et la Cour suprême?" demanda à ce moment M. W. A. Walsh, député conservateur de Mont-Royal.

"Oui, répondit M. Boulanger. Les interprétations du Conseil privé ont un peu bouleversé la conception que les Pères de la Confédération s'étaient faite de la constitution."

M. Boulanger continua en disant qu'avant 1867 les provinces n'étaient pas des Etats souverains, mais de simples colonies anglaises avec des pouvoirs très limités. Les pouvoirs du Canada étaient ceux d'une nation et étaient susceptibles de développement vers une souveraineté plus large et une autonomie plus grande tandis que les pouvoirs des provinces étaient plutôt d'une nature statique restreints aux matières locales et municipales. "La situation qui était claire en 1867, continua le député de Bellechasse, est-elle devenue, après quelques années, obscure, équivoque, incompréhensible et inexplicable? C'est peut-être exagéré mais cela est dû à l'interprétation théorique que les tribunaux, et particulièrement le Conseil privé, ont faite de la constitution canadienne. En effet, depuis 1867, il n'y a eu que 7 amendements à la constitution et ces amendements ne sont pas d'une importance extraordinaire. Les uns ont trait à la création de nouvelles provinces, d'autres donnent le droit au Parlement d'augmenter les subsides aux provinces ou augmentent le nombre des sénateurs."

Le Conseil privé

Revenant au Conseil privé, M. Boulanger dit que les décisions de ce tribunal ont eu des conséquences désastreuses. Au lieu d'interpréter la constitution à la lumière des faits historiques et juridiques qui ont donné naissance au Canada, les juges se sont toujours efforcés de l'interpréter d'une manière étroite comme s'il s'agissait d'un statut ordinaire du Parlement du Royaume-Uni. "Il semble, poursuivit le député de Bellechasse, que le plus haut tribunal de l'Empire ait obéi à deux sentiments: d'abord à la crainte de voir le Canada devenir indépendant et autonome et se séparer de l'Empire britannique et ensuite le désir de favoriser les provinces au détriment du pouvoir central. Dans l'esprit des nobles lords, l'augmentation des pouvoirs provinciaux d'un côté et la diminution des pouvoirs fédéraux de l'autre devaient contribuer à retarder ce danger illusoire de scission qui n'a jamais cessé de les hanter.

"Pour atteindre ce but, le Conseil privé s'est surtout servi de deux moyens. Il a cherché, d'un côté, à restreindre d'une façon quelquefois absurde les pouvoirs du gouvernement central relativement au commerce et, d'un autre côté, il a étiré jusqu'aux limites de l'impossible l'interprétation de la clause donnant juridiction aux provinces en matière de propriété et de droit civil. Dans la lutte entre le gouvernement central et les provinces, on semble voir percer à chaque instant le regret des provinces d'avoir abandonné des droits souverains et leur désir de chercher à les récupérer avec l'aide des tribunaux. Le Conseil privé a donc pu se vanter, par la bouche de lord Haldane faisant l'éloge de lord Watson, d'avoir changé la constitution du Canada et d'avoir défiguré l'oeuvre des auteurs de la Confédération. Il est bien beau de parler de l'inviolabilité de la constitution, dit encore M. Boulanger, et de dire qu'il ne faut pas y toucher, mais il est bon de se rappeler que le plus grand accroc à cette constitution a été fait à la demande des provinces."

Les octrois aux provinces

M. Boulanger dit qu'il prétend parler de l'amendement de 1907, relativement aux octrois payés aux provinces. L'article 118 fixait pourtant la somme qu'Ottawa devait verser aux provinces. Cet article disait que "ces subventions libéreraient à jamais le Canada de toute autre réclamation". Rien ne pouvait être plus clair ni plus définitif. Cependant la constitution n'était pas plus tôt en force que déjà les provinces intriguaient et insistaient pour avoir de meilleures conditions. Durant les soixante et quelques années qui se sont écoulées depuis la Confédération, cet article que l'on voulait immuable a subi trois revisions générales et plus de vingt revisions spéciales.

En résumé, suivant M. Boulanger, les provinces fondatrices de la Confédération touchent actuellement du trésor fédéral trois fois et demie plus qu'il leur avait été promis dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. M. Boulanger fit aussi remarquer qu'en plus d'avoir obtenu plusieurs augmentations du subside fédéral, malgré les termes définitifs de l'article 118, les provinces ont réussi et réussissent encore à se faire verser par le pouvoir central des montants pour rencontrer des obligations strictement provinciales.

M. Boulanger cita des chiffres à l'appui de ces dires. Les provinces, affirma-t-il, retirent du pouvoir fédéral de 80 à 100 millions par année. Ainsi, du 1er avril 1936 au 30 septembre 1937, le gouvernement fédéral a contribué une somme de $35,825,301.75 à la caisse de la pension de vieillesse. Il a versé en allocations de chômage la somme de $42,118,173.97 aux provinces. Il a secouru les régions de sécheresse en leur accordant $13,170,645.81. Dans la province de Québec seulement, il a versé pour les travaux destinés à alléger le chômage une somme de $2,420,944.59. En vertu d'une entente passée le 11 septembre 1937, il pourrait être encore appelé à fournir $1,668,240.84.

M. Boulanger taquine ensuite les provinces qui en 1887 ne semblaient pas être si chatouilleuses qu'aujourd'hui au sujet de l'inviolabilité de la constitution. Une conférence interprovinciale fut convoquée cette année-là et passa de multiples résolutions attaquant l'autonomie du gouvernement fédéral. "La morale de cette histoire, conclut M. Boulanger, c'est qu'il y aurait plus de paix, d'harmonie et d'entente au Canada, si on oubliait moins souvent comment notre pays a été constitué, si l'on admettait en toute honnêteté et franchise qu'il n'y a qu'un seul gouvernement qui peut parler au nom de toute la nation et qui a seul juridiction dans les questions d'importance nationale, qu'il n'y a dans cette partie nord de l'Amérique qu'un seul Etat souverain, un seul pays au sens juridique, une seule nation enfin".

L'autonomie fédérale

Après avoir dit qu'un Canadien est chez lui sur quelque point que ce soit du territoire canadien, M. Boulanger admit qu'il est juste de revendiquer l'autonomie provinciale, mais qu'il ne faut pas non plus perdre de vue l'autonomie fédérale. "En d'autres termes, dit-il, les provinces sont autonomes dans la sphère de leurs pouvoirs, mais le gouvernement fédéral est lui aussi autonome dans les questions nationales et générales". M. Boulanger termina en disant que si des conflits se sont produits entre le Dominion et les provinces, c'est parce qu'on s'est écarté de la conception originale de la Confédération. C'est à cette conception qu'il faut revenir. Autrement, on court le risque, suivant l'expression d'un journaliste, de voir le Canada se "balkaniser", c'est-à-dire de voir naître une agglomération de petits Etats hargneux, jaloux et querelleurs.

"Le Canada est un pays homogène avec un gouvernement central possédant les pleins pouvoirs d'un gouvernement national et des gouvernements subordonnés auxquels ressortissent des questions locales dans des limites territoriales définies.

"L'union et la coopération ont rendu la Confédération possible; elles en assureront la survivance. Evitons donc, sans cesser d'aimer le coin de terre qui nous a vus naître, le provincialisme étroit, grincheux, sournois et destructeur. Pensons en Canadiens et agissons en Canadiens. Selon le mot d'Honoré Mercier, cessons nos luttes fratricides et unissons-nous."

L'abolition des gouvernements provinciaux

Le député conservateur de Toronto-Broadview, M. T.-L. Church, revient sur son idée favorite: le Canada est le pays le plus gouverné au monde. L'on n'aurait jamais dû établir les provinces, les gouvernements provinciaux. L'on devrait maintenant les abolir. Ce qu'il faut au Canada, c'est un gouvernement central fort, capable de remédier aux maux économiques actuels. Dès la prochaine élection fédérale, l'électorat devrait avoir l'occasion de se prononcer sur le problème du gouvernement et de l'impôt. M. Walter Kuhl, créditiste de Jasper-Edson, soutient, de son côté, que le Canada n'est pas une union fédérale et qu'il n'existe pas au pays de régime fédéral. La loi de l'Amérique britannique du Nord a fait du Canada une colonie unie sous le nom de Dominion. La confusion constitutionnelle qui règne au pays retarde tout progrès social. Il s'agit de rédiger une nouvelle constitution et de l'adopter.

M. Rogers

Le ministre du Travail, M. Norman Rogers, félicite M. Boulanger d'avoir présenté sa résolution et d'avoir étudié l'important problème des octrois fédéraux aux provinces. Cela n'empêche que le gouvernement ne peut pas accepter la résolution dans sa forme actuelle. Son adoption entrainerait l'abandon immédiat des octrois fédéraux aux provinces en matière de pensions de vieillesse, de pensions aux aveugles, d'assistance de chômage, de travaux publics. Si le gouvernement fédéral cessait de faire ces contributions, il s'ensuivrait de sérieuses conséquences. Il est vrai que, par l'adoption de la politique des octrois et de l'aide aux provinces, on a probablement retardé l'adoption de moyens propres à assurer la réforme constitutionnelle. L'administration conjointe, par le fédéral et les provinces, des services sociaux, est très difficile. M. Rogers serait en faveur, quant à lui, que les services sociaux d'un caractère national soient sous la juridiction du gouvernement fédéral.

On accuse le gouvernement de fuir ses responsabilités en prétextant des empêchements constitutionnels. Il appartient aux ministres de la Couronne de faire respecter la constitution. Les ministres ne fuient pas leurs responsabilités. Ils respectent tout simplement les exigences constitutionnelles. Tôt ou tard, probablement après les travaux de la commission Rowell, il sera possible d'adopter une méthode qui permette les amendements constitutionnels. Le Canada est le seul pays fédéral au monde qui ne possède pas le pouvoir de modifier sa constitution. Il faudra bien en venir au jour où la population verra que le gouvernement fédéral doit régler les problèmes d'ordre national, alors que les provinces doivent assumer la responsabilité de tout ce que comprend l'ordre provincial. Mais tout amendement de la constitution devra respecter les droits de la minorité.

Léopold RICHER

Nos éphémérides

10 mars 1858

Mgr Grandin

Les vertus de Mgr Grandin sont connues de tous. Sa béatification a même été demandée à Rome. Sa nomination comme évêque auxiliaire de Saint-Boniface causa à Mgr Taché l'une des plus grandes joies de sa vie. Cependant le Père Grandin était jeune et, bien qu'il eût donné de nombreuses preuves de sa valeur, Mgr Taché eut le désir de l'éprouver. Le 10 mars 1858, il proposa au fondateur des Oblats d'envoyer le religieux à l'Ile-à-la-Crosse mettre fin à une espèce de schisme. Le fait est typique. L'un des Indiens de cette mission s'était réveillé un bon jour avec l'idée qu'il était le Fils de Dieu. Ses parents et ses voisins le prirent au mot et bientôt la mission entière se mit à adorer le nouveau dieu. Le Père Grandin, envoyé pour ramener l'ordre, confondit facilement l'insensé. Celui-ci s'était vanté qu'il parlait toutes les langues. Sommé par le missionnaire de mettre ses connaissances à exécution, il faillit lamentablement. Il tenta seulement de convaincre l'Oblat en lui assénant des coups avec des morceaux d'écorce de tremble. "Viens, mon fils, s'écriait-il, je te ferai voir des merveilles, tu verras les tables de Moyse". Cette scène burlesque se termina heureusement et le Père Grandin ne tarda pas à ramener au bercail les brebis infidèles. Cette mission remplie, il se rendit en France où il fut consacré par Mgr de Mazenod.

"Vraie et fausse élite"

Le R. P. Bellouard au Cercle Universitaire

Le R. P. Bellouard, prédicateur de Notre-Dame, sera l'hôte d'honneur du Cercle Universitaire, à un déjeuner qui aura lieu le samedi 12 mars, à 1 h.

A l'issue du déjeuner, le R. P. Bellouard fera une causerie sous le titre: Vraie et fausse élite.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphonez: BElair 3361

NECROLOGIE

BEAUCHAMP — A Montréal, le 8, à 36 ans, J. Dominique Beauchamp, époux de feu Yvonne Lanoux.

BELANGER — A Montréal, le 7, à 18 ans, Josephat, fils de feu John Bélanger et d'Adélia Barbe.

BELISLE — A Montréal, le 8, à 84 ans, Mme veuve Octave Belisle, née Joséphine Touchette.

BENARD — A St-Bruno, le 8, à 56 ans, Emery Bénard, époux de Laura Malo.

BOIVIN — A Ste-Agathe des Monts, le 7, à 65 ans, Mme Joseph Boivin-Boulanger, née Emma Bélec.

BRIERE — A Montréal, le 9, à 43 ans, Albert Brière, époux de Blanche Lavallée.

CARON — A Montréal, le 8, à 4 ans, Roland, enfant de M. et Mme Nap. Caron.

DELADURANTAYE — A Montréal, le 7, à 69 ans, Mme Emerie Deladurantaye, née Euphrasie Benêcal.

DENIS — A Montréal, le 8, à 65 ans, Jean-Georges-Denis, époux en 1res noces de Marie Langlois; en 2es, de Mina Bonin; en 3es, d'Eva Lanoue.

FRANCOEUR — A Montréal, le 6, Armand, fils d'Achille Francoeur.

GODIN — A Montréal, le 8, à 22 ans, Julien, fils de Joseph Godin et de Carmella Deschamps.

LANCTOT — A Laprairie, le 6, à 34 ans, Jeannette Pinsonneault, épouse de Philias Lanctôt.

PERREAULT — A Montréal, le 8, à 84 ans, Mme Exilda St-Jean, épouse de feu Dvila Perreault.

LAJEUNESSE — A Montréal, le 7, à 78 ans, Mme veuve Euclide Lajeunesse, née Hélène Forest.

MAYER — A 58 ans, Roslida Mayer, en religion Sr Antoine Marie, des SS. des SS. NN. de Jésus-Marie, fille de feu M. et Mme Raymond Mayer.

ROY — A Montréal, le 7, Clovis Roy, époux de feu Rosa Hotte.

ST-HILAIRE — A Pointe-aux-Trembles, le 7, à 50 ans, Antoine St-Hilaire, époux de Brigide Guibord.

SOULIERES — A Montréal, le 8, à 56 ans, Cyrille Soulières, époux d'Azilda Dampion.

Le débat au Conseil législatif...

(Suite de la 1ère page)

Que disent en somme les bills 19 et 20?

Ils décrètent d'abord que toute personne qui "empêche ou tente d'empêcher, directement ou indirectement, par menaces ou autrement, *un salarié de faire partie d'une association*, ou attente à la liberté de travail d'un salarié en le congédiant, en le faisant congédier, en tentant de le faire congédier ou en l'empêchant ou en tentant de l'empêcher d'obtenir du travail parce qu'*il fait partie d'une association*, ou parce qu'il ne *fait partie d'aucune association*, ou *parce qu'il ne fait pas partie d'une association particulière*"... est passible de diverses pénalités.

Dans le premier cas, on édicte des peines sévères contre les patrons ou autres qui empêchent les ouvriers de se former en union. Ce n'est certainement pas contre ce principe que s'élèvent les ouvriers.

Dans le second cas, on décrète qu'on ne peut forcer un ouvrier à faire partie d'une union. N'est-ce pas en somme le bon sens même? Est-ce qu'un ouvrier n'a plus le droit de travailler et de gagner son pain, s'il ne fait pas partie d'une union? Que l'on décrète la nécessité de la compétence, des qualifications pour exercer une profession ou un métier, à la bonne heure. Mais de là à dire à un ouvrier qualifié: Faites partie de notre combine ou vous n'aurez pas de travail, il y a de la marge, car c'est la doctrine du "crois ou meurs" syndicaliste, justement réprouvée par les plus hautes autorités.

Enfin, dans le troisième cas, on laisse aux ouvriers la liberté dans le choix de leurs unions respectives.

Cela signifie que si des patrons ou ouvriers veulent forcer un membre des syndicats catholiques à délaisser son union pour joindre les internationaux, ou vice versa, ils seront passibles d'une pénalité.

Est-ce qu'un syndicaliste catholique admet que les internationaux ont droit, par violence, intimidation ou chantage, de l'obliger à changer d'union?

Est-ce que les unions internationales aimeraient par hasard que les syndicalistes catholiques les obligent à changer d'union? Est-ce qu'ils le désirent? Ne sont-ils pas heureux au contraire que la liberté du choix soit sauvegardée?

L'autorisation de poursuivre

Ces clauses sur la liberté du travail sont complétées par le dernier paragraphe, qui dit que "la poursuite est intentée par le ministre, le comité ou toute personne munie d'une autorisation écrite du procureur général".

Loin d'être arbitraire pour les ouvriers, ce leur est au contraire une salutaire protection. En effet, il est clair que les poursuites se produiront surtout à l'occasion de conflits ouvriers et de grèves. Or advenant le cas, qui est le plus exposé aux poursuites, sinon le gréviste qui fait le piquetage, qui veut convaincre ses camarades de se joindre à la grève? Il est à la fois le plus nombreux et le moins défendu, ayant moins d'argent, tandis que le patron pourra toujours se garer et se dérober, et qu'il sera moins exposé par sa position aux ennuis des poursuites. Or que fait la loi? Elle dit d'abord que le comité paritaire pourra poursuivre, donc que seuls les représentants officiels des unions auront ce privilège, puisque ce sont eux qui forment les comités paritaires. De plus elle empêchera que l'on persécute les ouvriers, puisqu'il faudra l'autorisation écrite du procureur général pour poursuivre.

Les deux bills décrètent que le gouvernement peut donner un effet rétroactif de quatre mois à toute convention collective de travail et à toute ordonnance des salaires raisonnables. Qu'est-ce que cela signifie? Ordinairement lorsque les ouvriers réclament une convention collective de travail ou une ordonnance, les patrons ne sont pas outre mesure pressés d'y accourir. Au contraire, ils ont intérêt à faire traîner les délibérations en longueur, car c'est toujours autant de gagné. De leur côté les ouvriers y mettent parfois de la précipitation, afin de bénéficier le plus tôt possible des nouvelles conditions de travail.

La loi leur donnant quatre mois de rétroactivité, cela laisse tout le temps voulu pour étudier la convention collective sous tous ses aspects, puisque les quatre mois leur garantissent tous les avantages. Il en résultera une étude plus approfondie et moins d'ennuis. Les patrons, sachant qu'il n'y a rien à gagner à perdre du temps, consentiront plus aisément à coopérer.

Pour éviter les grèves

Il y a un autre avantage, et des plus importants, celui-là, car il est un palliatif contre les grèves. Celles-ci sont généralement une douloureuse expérience pour les ouvriers qui finissent presque toujours par en payer la façon. Supposons, à un moment donné, que des ouvriers, soulevés contre un patron, menacent de faire la grève. Le gouvernement peut toujours intervenir dans ce cas et dire aux ouvriers: Vous allez exposer vos griefs et, la cause entendue, nous rendrons une ordonnance des salaires raisonnables, et, afin que vous n'ayez pas d'appréhension sur les menées dilatoires, nous rendrons cette ordonnance rétroactive de trois ou quatre mois, suivant le cas. C'est une garantie positive et efficace que l'on peut donner à l'ouvrier, en lui épargnant les pertes et les ennuis de la grève.

Le bill autorise le gouvernement à modifier les ordonnances ou conventions collectives. Jusqu'ici le gouvernement n'avait que le droit de suppression. Les adversaires des deux bills craignent l'arbitraire du gouvernement. Pourtant une telle disposition était inévitable, car elle permet de donner aux conventions la souplesse nécessaire.

Supposons que, une convention acceptée et devenue obligatoire, on découvre qu'elle va ruiner deux ou trois petites industries, et de la façon la plus injuste. Sous l'ancienne loi le gouvernement n'a qu'une alternative: tout jeter par terre. Ne vaut-il pas mieux qu'il puisse apporter les modifications nécessaires, au lieu de tout recommencer le travail au détriment de tous les intéressés? Supposons aussi qu'à un moment donné la concurrence extérieure risque de tuer une industrie sous la coupe d'un contrat collectif. Il faut souvent, dans pareils cas, agir vite. Si le gouvernement n'a pas le droit de modifier la convention, on se trouve dans une situation sans issue.

Sans doute, il peut y avoir danger d'arbitraire, d'erreurs. Cela, c'est le lot de toutes les lois et, s'il fallait attendre des lois sans danger, on n'en aurait aucune.

L'exemption du gouvernement

Reste enfin l'article le plus contesté: celui qui décrète que les travaux commandités par le gouvernement et munis d'échelle de salaires minimums, ne sont pas affectés par les conventions collectives.

Notons tout d'abord que si le gouvernement n'en avait pas parlé, les travaux du gouvernement restaient tout de même exempts de l'application des conventions collectives, en vertu de la loi interprétative des statuts qui dit que les biens de la couronne ne sont affectés par aucun statut, sauf sur stipulation expresse.

Maintenant il y a des raisons sérieuses qui militent pour ces dispositions. Ainsi à Montréal, par le temps qui court, le gouvernement emploie un grand nombre de chômeurs, à des travaux dont le but est de rééduquer les chômeurs au travail, à les entraîner, pour plus tard les verser dans l'industrie régulière. On admettra qu'il serait stupide d'exiger pour cette main-d'oeuvre les mêmes salaires que ceux fixés dans les conventions collectives.

De plus le gouvernement doit exécuter des travaux de chômage, de demi-chômage, les uns dans les villes, les autres dans les villages, ou dans la campagne agricole; il y a les travaux pour soulager la détresse, d'autres pour fins d'utilité publique; or tous ces travaux présentent des conditions différentes et complexes. Prenons par exemple la campagne. Les cultivateurs y ont une main-d'oeuvre payée à salaire modique. Si le gouvernement vient y faire des travaux, à gros prix, le cultivateur perd immédiatement sa main-d'oeuvre, et le problème rural se trouve du coup compliqué dangereusement.

Il importe donc de laisser au gouvernement une grande latitude.

* * *

Nous avons résumé là les arguments invoqués par les ministériels en faveur des deux lois. Comme on le voit, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils sont sérieux, et qu'ils mériteraient certainement d'être examinés autrement qu'avec des gros mots, commentés autrement qu'avec des phrases creuses, des dénonciations qui ne s'appuient pas sur le bon sens même.

Alexis GAGNON

Ce qu'a coûté l'enquête sur les textiles

Ottawa, 10. (D.N.C.) — La commission royale qui a fait enquête sur l'industrie des textiles en Canada a coûté au gouvernement, jusqu'au 19 février dernier, la somme de $173,231, d'après un rapport déposé par M. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, à la demande de M. Edwards, député conservateur. M. le juge W.-F.-A. Turgeon, commissaire enquêteur, a reçu une allocation de subsistance de $35 par jour, pour chaque jour consacré au travail de la commission en dehors de son lieu de résidence et en plus des dépenses raisonnables de voyage. Il a reçu, jusqu'au 19 février dernier, la somme de $13,553.81 en allocations de subsistance et $702.86 en dépenses de voyage. Les avocats de la commission recevaient $100 par jour lorsqu'ils siégeaient dans l'endroit où ils demeurent et $125 par jour pour travail en dehors du lieu de leur résidence, ainsi que leurs dépenses de voyage et une allocation de subsistance de $20 par jour. M. Elie Beauregard a reçu $32,575 en honoraires; $4,070 en allocations de subsistance et $527 en dépenses de voyage. Son collègue, M. J.-C. McRuer, c.r., a reçu $27,287 en honoraires; $4,200 en allocations de subsistance et $1,003 en dépenses de voyage. Le secrétariat de la commission a coûté $4,177; les commis $5,105; les sténographes, $18,847. La commission a tenu 106 séances et a voyagé 42 jours. Il a été entendu 364 témoins dont les dépenses ont été de $2,596.

Nouvelle paroisse

Saint-Hyacinthe, 10. (D.N.C.) — La nouvelle paroisse du Précieux-Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la Providence, municipalité adjacente à Saint-Hyacinthe, dans les comtés de Saint-Hyacinthe et de Bagot, a été érigée civilement, par proclamation officielle parue dans la dernière livraison de la *Gazette Officielle de Québec*. La paroisse avait été érigée canoniquement par S. E. Mgr Fabien-Zoël Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, il y a déjà plusieurs mois. On n'attendait que l'érection civile pour organiser légalement la fabrique, faire la nomination des marguilliers et s'occuper des travaux préliminaires à la construction de l'église. La nouvelle paroisse est constituée en vertu d'un démembrement des paroisses de Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe, et de Saint-Pie, dans le comté de Bagot. On y compte 380 familles, et M. l'abbé Eucher Martel, assistant-directeur des oeuvres catholiques et sociales dans le diocèse, a été désigné comme premier curé. La construction de la nouvelle église commencera dès le printemps.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Maison à louer

Outremont, 922 Hartland, haut de duplex chauffé, 7 pièces, garage, frigidaire: $75. S'adresser à M. Adam, 920 Hartland, AT. 2634.

Le congrès marial de Boulogne-sur-Mer

"La souveraineté et la royauté de Marie", tel sera le thème général des travaux

Paris, 10 (PC-Havas) — "La souveraineté et la royauté de Marie" tel sera le thème des études du quatrième congrès marial national qui s'ouvrira à Boulogne-sur-Mer le 20 juillet.

Comme les trois précédentes grandes manifestations mariales françaises le congrès a pour but d'étudier en détail un point doctrinal se rapportant à la Sainte Vierge. La date et le lieu du congrès rendaient particulièrement opportun pour le quatrième congrès l'étude de la souveraineté et de la royauté de la Vierge.

L'année 1938 est en effet l'année mariale par excellence pour la France puisque c'est celle du troisième centenaire du voeu de Louis XIII consacrant la France à la Ste Vierge. Le choix de Boulogne comme lieu de tenue du congrès a été d'autre part dicté par le fait que, par édit du roi Louis XI en 1478, le roi de France accordait à la mère du Christ la souveraineté temporelle du comté de Boulogne et s'en déclarait le vassal, s'engageant pour lui-même et ses successeurs.

Le congrès s'ouvrira le 20 juillet par une réception du cardinal-légat que le Souverain Pontife désignera en temps opportun. Elle comprendra une réception officielle à la gare puis une réception liturgique à la cathédrale en présence de nombreux cardinaux et évêques. Le lendemain, qui sera jeudi, sera la journée la plus spécialement dédiée aux enfants qui parcourront les rues de la ville en un long cortège. A la fin de la journée le duc de la Gorce, de l'Académie française, prononcera un discours sur le voeu de Louis XIII. Le vendredi sera consacré à l'étude sur la "royauté de Marie dans la vie individuelle, familiale et sociale". Samedi, au cours d'une cérémonie solennelle à la cathédrale, le voeu royal sera renouvelé par le peuple de France représenté par 350 chefs de famille députés par 90 diocèses de France. Le soir, la Fête de la Mer rappellera l'arrivée à Boulogne, il y a treize siècles, de la statue de la Vierge, dans une banque sans rames ni voile.

Le dimanche 24 juillet, journée de clôture du congrès, la journée débutera par une grand'messe solennelle chantée par le légat pontifical à l'autel monumental, sur le terrain du congrès. Le primat des Gaules, le cardinal Gerlier, prendra la parole. L'après-midi se déroulera une grande procession solennelle manifestant la piété de la France entière à l'égard de la Vierge Marie.

Pendant tout le congrès une exposition mariale sera ouverte, offrant une collection d'art marial ancien et moderne, dans la salle du voeu de Louis XIII et la galerie d'histoire de Notre-Dame de Boulogne.

Bulletin météorologique

Toronto, 10 (C.P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain:

région de Montréal et d'Ottawa: beau et modérément froid;

vallés du bas St-Laurent, nord-ouest du Québec et lac St-Jean: beau et froid;

golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vents du nord-ouest et de l'ouest, beau et froid.

Impôt sur le revenu

Comptable de longue expérience se charge de préparer bilans et rapports pour taxes de vente et impôts sur le revenu. Tarif modéré. Pour informations: CRescent 5669.

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal . . . c'est le rendez vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

HOTEL Windsor
CARRE DOMINION

VOLUME XXIX — No 57

— CALENDRIER —
Demain: VENDREDI, 11 mars 1938
Quatre Temps. Saint Euloge, martyr.
Lever du soleil, 6 h. 16.
Coucher du soleil, 5 h. 54.
Lever de la lune, S. 57.
Coucher de la lune, 3 h. 10.

Nouvelle lune, le 2, à 0h. 40m. du matin.
Premier quart, le 9, à 3 h. 35m. du matin.
Pleine lune, le 16, à 9 h. 15m. du matin.
Dernier quart, le 23, à 8h. 6m. du soir.
Nouvelle lune, le 31, à 1h. 52m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

JEUDI, 10 MARS 1938

BEAU ET MODEREMENT FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 20.
Même date l'an dernier 10.
Minimum aujourd'hui 10.
Même date l'an dernier 8.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.85, 11 h. a.m. 29.80. Midi: 29.82.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meslé, 300-a, St-Denis, Montréal.

L'ENQUETE DES COMPTES PUBLICS

M. Duplessis assigne de nouveau Me Charles Lanctôt pour mardi matin

"Si le certificat de maladie qui sera produit alors n'est pas assermenté, je prendrai les moyens nécessaires pour faire assigner le témoin", dit le premier ministre

M. Elzéar Paul rappelé comme témoin — "Des démarches ont été faites pour empêcher l'enquête", affirme M. Duplessis — Les bardeaux, etc.

Québec, 10 (D. N. C.). — Le comité des Comptes publics a ouvert sa séance ce matin, à 11 heures et demie. Depuis 10 heures, une foule considérable attendait dans les corridors.

Au début de la séance, M. Alexandre Taché, président du comité, a lu une lettre de M. Philippe Lanctôt, fils de M. Charles Lanctôt, où il explique que son père, assigné comme témoin, ce matin, est malade et ne peut sortir, et qu'il joint à sa lettre un certificat de M. le Dr Achille Pâquet, médecin de M. Charles Lanctôt.

M. Taché lit ensuite le certificat donné par M. Pâquet, où l'on voit que M. Pâquet estime son client incapable de sortir et de venir témoigner.

M. Bastien — M. Pâquet, c'est-y le secrétaire provincial?

Chez le coiffeur

M. Duplessis — M. Lanctôt a été assigné régulièrement. C'est l'habitude dans les cours de justice, lorsqu'un témoin se déclare malade, que le médecin qui donne le certificat l'assermente et donne la nature de la maladie. Le certificat qu'on nous présente n'est pas assermenté. Je ne mets pas en doute la véracité de M. Pâquet, mais des personnes dignes de foi m'affirment avoir vu M. Lanctôt ces jours derniers, alors qu'il est allé se faire couper les cheveux dans un salon de coiffeur, dans un hôtel de Québec. Je comprends difficilement alors qu'il soit si malade. Je demande qu'il soit assigné de nouveau pour mardi matin et, si le certificat de maladie qui sera produit alors n'est pas assermenté, je prendrai les moyens nécessaires pour faire assigner le témoin.

M. Elzéar Paul

On appelle alors M. Elzéar Paul, qui a témoigné hier matin.

M. Damien Bouchard signale une question et une réponse consignées à la page 804 des dépositions en octobre 1936.

M. Bouchard — On vous a demandé alors s'il y avait longtemps que vous aviez vu M. Daigle ou M. Paul. Vous avez répondu que non, parce que vous aviez été absent du bureau depuis le 26 septembre, étant en convalescence, et que vous n'aviez pas eu occasion d'aller au bureau. Réaffirmez-vous cette réponse?

M. Paul — Oui, mais la question avait été posée au pluriel, et on m'avait demandé si j'avais vu mes patrons. Car j'ai vu M. Paul, de *Daigle & Paul*, ce matin-là, environ dix minutes. Il savait que je devais rendre témoignage et il a fait l'impossible pour m'empêcher de témoigner.

M. Bouchard —Affirmez-vous que vous n'avez pas été en conférence avec lui depuis 9 heures et demie, ce matin-là?

M. Paul — Non, je ne lui ai parlé que pendant une dizaine de minutes.

M. Duplessis — Je constate que M. Paul, associé de M. Daigle, dans la maison *Daigle & Paul*, dont on connait maintenant les opérations, s'est empressé, lors du témoignage de M. Elzéar Paul, de voir un témoin important avant l'enquête. Il y a dans le Code criminel un article qui a trait à la subornation des témoins.

M. Bouchard — Je ne m'occupe pas du Code criminel. Seulement, je constate que le témoin a déclaré sous serment qu'il n'avait pas vu M. Daigle ou M. Paul depuis longtemps, alors qu'il venait d'avoir une longue conversation avec M. Paul. Et il admet à tout événement qu'il venait de lui parler.

M. Duplessis — Ce n'est pas ça du tout. Le témoin, interrogé pour savoir s'il avait vu ses patrons, a répondu qu'il n'était pas allé au bureau depuis un certain temps et que ses patrons étaient partis. En fait, M. Daigle était parti, et je sais qu'il était parti, comme je sais qu'il est parti actuellement, car il part toujours avant l'enquête.

Questions et affirmations

M. Bouchard—Je veux faire établir la vérité. Nous avons ici des sténographes assermentés et ils rapportent la réponse du témoin. On lui a demandé s'il avait vu M. Daigle ou M. Paul. Il a répondu que ça faisait longtemps parce qu'il n'était pas retourné au bureau. Or il venait de causer avec M. Paul et c'est lui qui nous le dit aujourd'hui. Et la veille, M. Paul l'avait conduit chez son médecin.

M. Duplessis — Ça n'est pas une question, mais des affirmations. Si le chef de l'opposition veut témoigner qu'il vienne dans la boîte et nous allons l'interroger. Moi-même, j'ai assigné le témoin, et je sais que des démarches ont été faites par M. Paul et ses amis pour empêcher l'enquête. Je le sais et je l'affirme. On a voulu influencer le témoin. Ce témoin vient affirmer sur la maison Daigle & Paul les mêmes choses qu'il affirmait l'an dernier. Et de plus ses affirmations sont corroborées par M. Henri Ferron, comptable licencié, qui n'a aucun intérêt personnel en l'affaire et qui nous affirme que les livres de la maison Daigle & Paul étaient falsifiés pour frauder le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Homélie, diatribe, lamentation

M. Bouchard — Le premier ministre peut faire des sermons, si ça lui plaît. Je suis prêt, si ça peut lui faire plaisir, à lui répondre par une homélie ou encore un diatribe...

M. Duplessis—Une lamentation!

M. Bouchard —Je ne suis pas un lamenteux, ni un braillard, ni un plaignard. Je crois avoir établi clairement que le témoin a juré faussement le 22 octobre 1936 qu'il n'avait pas vu M. Daigle ou M. Paul depuis le mois dernier. A une année de distance, il vient admettre qu'il a causé le matin même de son témoignage pendant dix minutes avec M. Paul. Je laisse au public et au comité le soin de le juger.

M. Duplessis — On va le juger.

Sirop de Bagot

M. Bouchard. — Ceux qui jugent seront jugés.

M. Duplessis. — Nous allons juger ceux qui ont pratiqué le vol aux dépens de la province.

M. Bouchard. — Vous pouvez continuer comme ça et vous pouvez être sûr que vous allez attraper du sirop pour votre rhume, plus que vous en avez besoin.

M. Duplessis. — Du sirop de Bagot.

M. Bouchard. — Du sirop de Bagot!!! Vous allez voir que votre sirop de Bagot va être passablement amer!!!

Livraison de bardeaux

M. Bouchard. — Vous avez déclaré hier que la livraison des bardeaux n'était pas conforme à la quantité demandée. Avez-vous pris connaissance du rapport sous la mention D-62, fait par un comptable et contenant copie des commandes et connaissements des chemins de fer?

— Non.

— Qu'est-ce qui vous faire dire, alors, que la marchandise n'était pas livrée survant les commandes?

M. Duplessis. — Le témoin a repondu hier. Pourquoi toujours les mêmes questions?

M. Bouchard. — Je vais prouver que ses documents sont faux comme certaines de ses déclarations.

M. Casgrain. — On a le droit de contre-interroger les témoins.

M. C.-A. Bertrand. — Evidemment, c'est du contre-interrogatoire.

M. Duplessis — Le chef de l'opposition fait une affirmation gratuite. Des documents, il y en a eu de falsifiés avant la déconfiture de son parti, quand les ministres se sont sauvés par les fenêtres.

M. Bouchard — Oui, probablement que M. Vautrin a falsifié des connaissements de chemins de fer. On va croire ça.

Un député — On va l'établir.

M. Bouchard (au témoin) — Sur quoi basez-vous vos affirmations?

M. Paul — J'ai vu des commandes. Si vous en avez vu d'autres, je ne puis pas en répondre.

M. Bouchard — Nous avons ici chacune des commandes qui ont été déposées. Comment se fait-il que vous affirmez que le fret était à la charge de l'expéditeur, quand l'autre témoin dit qu'il n'en était pas question dans les commandes, que c'était vague?

M. Hormisdas Langlais — Il n'a jamais dit ça.

Roman très intéressant

M. Bouchard — Je suis au courant du témoignage, j'ai passé la nuit à le lire, c'est un roman très intéressant.

M. Duplessis — Ça parait que le chef de l'opposition n'a pas dormi.

M. Bouchard — Le premier ministre est plus avancé que moi, il a passé la nuit couché. C'est plus intéressant. Des fois, s'il s'endort, c'est pour une autre cause que moi. C'est la fatigue.

M. Bouchard (au témoin) — En avez-vous, des documents à produire?

M. Paul — Ils sont au dossier.

— Au dossier de la colonisation. Voulez-vous les produire?

M. Duplessis — Voyons.

M. Bouchard — Laissez-le donc faire. Il travaille pour vous, même s'il est employé de la Compagnie des Tramways.

M. Duplessis — J'affirme de nouveau que des documents ont été falsifiés sous l'ancien régime.

Ballots de documents disparus

M. Bouchard. — Il vaudrait mieux prouver qu'affirmer. Vous dites ça maintenant et quand on vous les demandera, vous direz qu'ils sont disparus.

M. Duplessis. — Le chef de l'opposition a la mémoire courte. En 1936, sous M. Vautrin, il a été établi que des documents étaient disparus par ballots.

M. Bouchard. — C'est probablement dans le feu de votre M. Taylor, qui travaille encore pour vous. Il a dû les jeter dans la voûte.

M. Bastien. — Les factures n'ont pas été produites en mars 1936.

M. Bouchard. — Est-il indiqué sur les factures par qui le fret est payable?

— Aux frais de l'expéditeur.

— Combien de chars ont été vendus?

— Environ 90.

—Et vous êtes venu à la colonisation pour voir les copies des factures?

— Oui.

— Pour chaque char? Pourquoi êtes-vous venu les voir?

— Pour vérifier les factures. Les commandes disaient $1.65 le mille et le fret était à la charge de l'expéditeur. Et on chargeait $1.85, soit 20 cents de plus.

M. Bouchard. — Ce n'est pas ça qu'indiquent les factures.

Qui devait payer le fret ?

M. Bouchard continue le contre-interrogatoire du témoin.

— Voulez-vous dire d'après cette facture par qui le fret était payable?

—Ceci n'est pas un original. Rien ne me dit que cette copie est une copie exacte.

— Ce sera à nous de le prouver, dites toujours par qui le fret était payable selon cette copie de la facture.

—Du point de l'expédition, les commandes disent toujours que le fret est à la charge de l'expéditeur.

— Où sont vos commandes?

— Elles ont été produites. Elles sont dans le dossier.

M. Bourque. — Le chef de l'opposition montre une copie de facture; or le témoin a dit que c'était les commandes qui spécifiaient qui devait payer le fret.

Avances aux gouvernements

M. Bouchard dit que la *Cie Daigle et Paul*, dans certains cas, a avancé au département de la colonisation le coût du fret, parce que le département n'était pas organisé au point de destination des marchandises pour payer "Le prétendu $4,000, dit-il, chargé au gouvernement, n'a jamais été payé. Lorsque des montants étaient avancés au gouvernement, ces montants ont été remboursés à la compagnie sur production des reçus de chemin de fer."

M. Bastien. — C'est bien simple. Pourquoi le premier ministre ne dépose-t-il pas les factures et les commandes qui ont été produites en octobre 1936?

M. Duplessis. — Je comprends que le député n'est pas satisfait de la manière dont le chef de l'opposition plaide sa cause. Il veut démontrer qu'il est plus habile, mais il prouve qu'il l'est beaucoup moins.

M. Duplessis dit que l'argumentation de M. Bouchard sur les avances faites par la Cie Daigle & Paul au département de la colonisation ne fait que prouver que le contraire de sa thèse. "Daigle & Paul n'avaient pas de bardeaux à vendre, dit-il, et ils ont eu l'audace de charger au gouvernement le fret du bardeau qu'ils achetaient ailleurs pour le revendre au département de la colonisation."

Très beau petit discours

M. Bouchard — C'est très beau ce petit discours. Mais dans la pratique cela se fait couramment. Il se fabrique du bardeau un peu partout. Si le gouvernement avait voulu acheter du petit producteur, il lui aurait fallu s'adresser à une foule de "jobbeurs". Or ces "jobbeurs" dans la pratique vendent aux maisons de commerce qui font expédier les marchandises du point de la production au point de l'acheteur. On a accusé Daigle & Paul d'avoir chargé du fret alors qu'ils devaient le payer.

Nous avons prouvé le contraire.

Comme M. Bouchard continue à parler, M. Duplessis l'interrompt. "C'est évident, dit-il, que le chef de l'opposition ne veut pas entendre les témoins. Il se questionne et se répond à lui-même. C'est le même petit jeu qui recommence".

—Pas du tout. Le premier ministre n'en a pas de témoin, ce matin. C'est moi qui ai un témoin.

—Alors si c'est votre témoin, pourquoi tentez-vous de le discréditer?

Biscuit

—Si c'est mon témoin, au moins ce n'est pas moi qui l'ai payé, c'est la Compagnie des Tramways.

—C'est habile pour le gouvernement de faire payer les tramways. L'ancien régime ne faisait pas cela.

—Oui, c'est pas malhonnête pour le gouvernement de faire payer par la Compagnie des Tramways un homme pendant un an pour qu'il vienne témoigner.

—Je dis au chef de l'opposition de retirer ce qu'il vient de dire. S'il ose répéter que le gouvernement a fait payer un témoin pendant un an pour qu'il vienne témoigner, nous allons lui servir son biscuit.

—Je ne reconnais pas le premier ministre comme un bon cuisinier. S'il fait des biscuits, il pourra les manger seul. Il s'empoisonnera.

M. Bouchard. — A la demande de qui êtes-vous venu ici examiner les livres?

M. Paul. — A la demande du gouvernement.

M. Bouchard. — Quand?

—Le mois dernier.

—Alors, vous n'étiez plus à l'emploi de la maison Daigle & Paul?

—Non.

—Pour qui travailliez-vous alors?

—Pour la Commission des Tramways.

Où sont les factures?

—Pourquoi n'avez-vous pas apporté ici les papiers qu'on vous demande?

—Ils appartiennent au ministère.

—Vous avez préparé ce rapport?

—Non, c'est le département du procureur général.

—Où sont maintenant ces factures?

—Au ministère.

—Etes-vous bien sûr qu'elles sont encore là?

—Je ne saurais dire.

—Qui les avait préparées, ces factures?

M. Paul lui-même.

—Elles ne sont pas passées par le bureau du comptable?

—Non.

—Vous n'avez pas trouvé drôle que la maison Daigle & Paul charge au gouvernement du fret qu'il n'aurait pas dû payer?

—Je n'ai pas vu les commandes alors.

—Combien de "chars" furent expédiés de Montréal?

—La maison n'a pas été renseignée là-dessus.

—Mais, à ce moment, vous étiez à l'emploi de la maison Daigle & Paul; comment se fait-il que vous ne le savez pas?

—On ne m'en a pas parlé.

—Vous jurez ne pas le savoir?

—Je ne sais pas.

—Seriez-vous surpris si je vous disais qu'un seul "char" fut expédié de Montréal?

—Je ne sais pas.

—Avez-vous pris connaissance du rapport préparé par M. Bélanger sur la vente des bardeaux?

—Je n'ai pas vu ce rapport.

—Pourquoi ne vous l'a-t-on pas montré?

—Je ne sais pas.

—Ce rapport fut produit ici com. exhibit le 28 octobre 1936 et vous ne l'avez pas vu?

—Non.

—Savez-vous quelle fut la réponse de la compagnie au sujet de la vente de ces bardeaux?

—Non.

En avez-vous fini du témoin?

M. Duplessis. — En avez-vous fini avec le témoin.

M. Bouchard. — Non, je ne fais que commencer. Ca va être drôle tout à l'heure.

M. Duplessis. — J'ai fait assigner pour ce matin le gérant de la Caisse d'économie et j'aimerais bien l'interroger.

M. Bouchard. — Ca va trop bien avec ce témoin, n'est-ce pas? Quant à moi, je voudrais bien continuer mon interrogatoire.

M. Bertrand. — Ce n'est pas la façon ordinaire de procéder. Si le gérant de la Caisse d'économie est ici présent, et qu'il perd son temps, qu'on le dédommage. Après tout, c'est un tribunal ici.

M. Duplessis. — Nous en avions fini hier avec M. Paul. C'est M. Bouchard lui-même qui a demandé à ce qu'on interroge M. Ferron. Plus tard, il m'a demandé à ce que M. Paul revienne. Et j'ai consenti. Mais j'aimerais que le gérant de la Caisse d'économie soit interrogé dès ce matin, car j'aurais certaines questions à lui poser concernant la production de documents. Ensuite nous pourrons reprendre l'interrogatoire de M. Paul.

Tactique

M. Duplessis. — L'opposition a pris une tactique pour empêcher les témoins de parler. Le chef de l'opposition parle, puis serait remplacé par un autre et ce dernier par un autre. Pendant ce temps, on est assuré que les témoins ne peuvent parler. Depuis le matin, c'est ce que l'opposition fait; on n'entend que des discours et sur tout cela il y a à peine des questions. Je propose donc que le second témoignage de M. Paul soit suspendu temporairement pour que l'on entende le gérant de la Caisse d'économie.

M. Bouchard. — Je m'oppose à ce que vient de déclarer le premier ministre. Je suis prêt, si l'on veut compter les mots que nous avons prononcés ce matin à retirer mon objection si le premier ministre n'a pas parlé plus que moi. Nous voulons rafraîchir la mémoire du témoin, et nous ne faisons que commencer.

Le temps de se ressaisir

M. Taché, président du comité, dit que l'on veut entendre le gérant de la Caisse d'économie, en fonction du témoignage de M. Lanctôt, parce qu'on veut faire produire certains documents, pour mardi matin. Dans ces conditions, il est raisonnable pour le travail du comité que le témoin soit entendu immédiatement, d'autant plus que l'interrogatoire de M. Paul pourra être repris immédiatement après.

M. Bouchard. — Je comprends que le témoin reste à la disposition immédiate du comité.

M. Duplessis. — Oui.

M. Casgrain. — Chaque fois qu'on questionne un témoin du gouvernement et que ça ne fait pas l'affaire du gouvernement, on interrompt son témoignage pour lui donner le temps de se ressaisir.

— Dois-je comprendre que l'on va procéder ainsi avec tous les témoins?

M. Taché — Hors d'ordre, la décision est rendue.

M. Duplessis — Laissez-le faire.

M. Casgrain répète ses observations et M. Duplessis répond: Le député de Rivière-du-Loup m'a demandé: Dois-je comprendre? Je réponds: Oui, j'espère qu'il va comprendre.

Tout le monde s'amuse, M. Casgrain tout le premier.

M. Emile Morency

Puis, M. Emile Morency, gérant de la succursale de la *Caisse d'Economie*, 21, rue St-Jean, Québec, témoigne.

Il est gérant de la succursale depuis six ans. La *Caisse d'Economie* a 12 succursales à Québec et deux à Lévis. Il déclare que M. Georges Belleau en est le gérant général et M. Alphonse Hardy, l'assistant.

M. Belleau est actuellement en voyage. La *Caisse d'Economie* est une banque d'épargne à charte fédérale. Elle inscrit tous les déposants dans un livre d'index. La *Caisse d'Economie* conserve ces livres ainsi que les chèques déposés depuis plus de 25 ans.

M. Duplessis demande de produire le livre-index qui porte les noms des déposants.

Le témoignage prend fin et M. Casgrain dit que pour une fois le premier ministre a tenu parole.

M. Paul revient

M. Paul est rappelé et M. Bouchard demande la production du dossier D-62, qui lui est transmis immédiatement par le greffier des comités, M. Maurice Gosselin.

M. Duplessis note que le dossier a été transmis à l'opposition dès que la demande en fut faite.

M. Bouchard dit qu'il voudrait avoir le blanc de commande.

M. Duplessis offre de faire venir le sous-ministre de la Colonisation pour produire les dossiers dont l'opposition pourra avoir besoin.

M. Bouchard. — Faites votre preuve et je ferai la mienne. C'est au chef du gouvernement à faire sa meilleure preuve, et je ferai à mon tour la mienne.

M. Paul revient et M. Bouchard l'interroge.

—Voulez-vous produire un état des profits réalisés sur la vente des bardeaux?

La sablière de St-Jérôme

Pendant que M. Paul cherche dans ses papiers, MM. Bouchard et Herman Barrette (U.N., Terrebonne) parlent en partie de la "Sablière de Saint-Jérôme". M. Barrette dit qu'il attend M. Bouchard "là-dessus" et M. Bouchard lui parle de "la veuve de la Boucane". M. Barrette s'emporte et M. Bouchard s'amuse.

M. Paul dit qu'un rapport constate que le total des ventes indique un profit de $46,885.05, soit un pourcentage de profits bruts de 21.125 pour cent. Et ce profit, fait dire M. Bouchard à M. Paul, ne comprend pas les frais d'administration et les frais généraux, qui constituent un pourcentage de 18.4 pour cent.

— Est-ce à peu près le pourcentage des frais généraux?

— Je ne le sais pas.

M. Hormisdas Langlais — Toutes les maisons seraient en faillite à ce compte-là.

M. Bouchard — Quel était le volume des affaires de votre compagnie dans les bonnes années?

— Environ $1,000,000.

— Et par la suite?

— $450,000 environ.

— Quand les affaires diminuent de près de 60 pour cent, est-ce que les frais généraux n'augmentent pas, proportionnellement?

— C'est difficile à dire, ça dépend de l'organisation.

— Les frais généraux sur le capital restent les mêmes? Par exemple, le chauffage coûte la même chose, même si les profits ne sont pas aussi considérables?

M. Bouchard pose sa question sous d'autres formes et le témoin admet finalement que les frais généraux restent à peu près les mêmes.

— Des frais généraux de 18 pour cent en 1935, est-ce exorbitant?

— Non.

M. Duplessis — N'est-il pas extraordinaire de charger des frais généraux sur une affaire comme la vente de bardeaux?

M. Bouchard — Tous les gens qui connaissent un peu les affaires savent que ça se fait proportionnellement, au pourcentage.

(Au témoin) — Comment se fait-il que vous n'avez pas examiné tout le rapport?

M. Duplessis — La question du chef de l'opposition est absolument oiseuse. On sait que les livres et documents sont incomplets.

M. Casgrain — Le premier ministre répond pour le témoin, c'est injuste.

M. Bertrand. — Tout le monde sait que ça ne serait pas permis en cour.

Bouillie pour les chats

M. Bouchard. — Ce que dit le premier ministre, c'est de la bouillie pour les chats.

M. Duplessis. — Je parle au chef de l'opposition, aussi.

M. Bouchard, au témoin. — Vous avez parlé de changement d'indication de qualité. Pouvez-vous nous dire sur combien de mille bardeaux ce changement a été effectué?

— ....

— Jurez-vous que ça l'a été sur tout un char?

— Un char au moins, suivant mes renseignements.

M. Duplessis. — C'est ça que vous avez constaté.

M. Casgrain. — Le premier ministre répond encore pour le témoin.

M. Bouchard. — N'est-il pas vrai qu'il y a différentes façons d'indiquer la qualité?

M. Duplessis. — La façon honnête et la malhonnête.

M. Bouchard. — Je comprends. La façon nationale et la non-nationale.

M. Paul. — Les façons Nos 1 et 2.

M. Bouchard. — N'est-il pas vrai que ça s'indique aussi par des X?

M. Paul. — Jamais chez nous.

Numéros changés

M. Duplessis. — Le témoin dit lui-même que l'on a changé les numéros pour faire passer ces bardeaux pour être d'une qualité supérieure. Il a dit que cela se faisait d'une façon générale, aux dires mêmes des employés. Il a ajouté que celui qui était capable de faire cela une fois, pouvait le faire plus souvent.

M. Bouchard. — Quels sont les employés qui vous ont dit que l'on changeait les numéros des bardeaux?

Le témoin consulte ses notes et donne le nom de trois employés, dont un M. P. Blanchet, 243, rue Dubois, est encore à l'emploi de la maison *Daigle & Paul*.

— En avez-vous d'autres?

M. Duplessis. — Il me semble que c'est assez, voulez-vous donner l'impression que c'est une organisation de voleurs?

M. Bouchard (au témoin) — Prétendez-vous que l'étiquette que l'on a posée en second lieu n'était pas conforme à la qualité véritable du bardeau?

—Non. Je m'appuie pour le dire sur l'expérience des ouvriers qui me l'ont dit. Personnellement, mes connaissances du bois sont limitées, mais je puis dire que le bardeau n'était pas approprié à l'étiquette que l'on mettait.

—Sur combien de bardeau a-t-on mis ces étiquettes?

—On ne m'a pas mentionné la quantité.

—A quelle date cela s'est-il fait?

—Je l'ignore.

Travailler 24 heures de suite

—Bien, seriez-vous surpris si je vous disais que c'est le 15 novembre 1935? Je l'ai, moi, la date, je sais ce dont il s'agit. Il s'agit d'un seul char.

M. Duplessis — Ah! vous le savez!

—Oui. J'ai travaillé toute la nuit. Ça m'arrive de travailler 24 heures de suite.

—Dans Bagot?

—Oui, mais là je n'avais pas les $400,000 du premier ministre.

M. Bouchard (au témoin) — Savez-vous que l'on a changé l'étiquette sur un char sur 87?

— Je ne le sais pas. On n'a pas précisé la quantité.

— N'est-il pas vrai qu'il y a du bardeau marqué par trois X au lieu des marques 1 et 2?

— Chez nous, à ma connaissance, nous n'avions que du bardeau marqué 1 et 2.

Le dossier 62

A ce moment, M. Bouchard demande les documents relatifs à cette transaction de *Daigle et Paul* avec le gouvernement. Il demande le dossier D-62 qui doit contenir les documents voulus. Il a ce dossier en main. "Mais ce n'est pas cela du tout, dit-il, c'est un dossier qui concerne la "Maritime Optical".

M. Duplessis. — Ce doit être dans le dossier D-62.

M. Bouchard. — Mais non, je l'ai en main et ce n'est pas cela.

M. Duplessis. — Bien, ce dossier a été préparé par deux amis du chef de l'opposition, par MM. Patry et Fraser, deux employés du gouvernement que nous avons été obligés de destituer. Il est à remarquer que le chef de l'opposition fait tout son possible pour retarder l'enquête. Il fouille les documents et finit par dire que ce n'est pas ce qu'il veut. Il fait chercher d'autres documents produits par ses amis. S'il veut dire ce qu'il veut, nous allons lui fournir tous les documents.

M. Bouchard. — Je demande le dossier D-62, celui qui a trait aux transactions de *Daigle et Paul* avec le gouvernement pour du bardeau et de l'étoupe.

M. Duplessis. — Ces employés qui ont fourni les exhibits demandés travaillaient pour M. Léon Casgrain, alors président du comité. On se rappelle combien nous avions de difficultés à obtenir les documents.

M. Bouchard. — C'est pas mal la même chose, il n'y a rien de changé.

Mercredi

Le comité s'ajourne à mercredi.

M. Duplessis assigne comme témoins, pour mercredi, le gérant de la *Banque Canadienne Nationale*, 1777 avenue de l'Eglise, Montréal, avec les documents pour le compte de la maison Daigle et Paul sur un dépôt de $20,000; le gérant de la succursale de la *Banque de Montréal* et de la *Banque Canadienne Nationale* de Montréal et Québec pour les dépôts de M. Charles Lanctôt en son nom ou au nom de ses fils.

Le bill 19 au Conseil législatif

Québec, 10. — Le Conseil législatif a repris ce matin la discussion sur le bill 19 concernant certains amendements relatifs au salaire des ouvriers mais après de nombreuses discussions la Chambre s'étant formée en comité plénier pour la deuxième lecture du bill, le comité a rapporté progrès et siégera de nouveau. Le bill n'a donc pas pu être adopté au cours de cette séance.

Le drapeau de lord Tweedsmuir

Ottawa, 10 (D.N.C.) — Le gouverneur général a été autorisé à se servir du drapeau dont il fait usage maintenant, en vertu d'un permis de Sa Majesté, transmis à Son Excellence le gouverneur général du Canada, en date du 22 décembre 1930. C'est ce qu'a répondu hier le gouvernement à M. Coldwell, député de la C.C.F.

Sa Majesté a donné cette autorisation sur l'avis du premier ministre du Canada.

Au Manitoba

Ottawa, 10 (D.N.C.)—M. Crerar, ministre des Ressources, a déclaré hier, à la Chambre des Communes, qu'aucun arrêté-en-conseil n'avait été approuvé par le gouvernement fédéral en 1870 octroyant un terrain à tout enfant né dans la région qui devint plus tard le Manitoba, mais que l'Acte du Manitoba de 1870 et un arrêté-en-conseil daté du 25 avril 1871, amendé, le 3 avril 1873, par un arrêté-en-conseil, pourvoyait à des octrois de 240 acres de terrain aux enfants des chefs de famille métis habitant le Manitoba le 15 juillet 1870 alors que la province devint partie du Canada.

Blum accepte

PARIS, 10. (C.P.-Havas) — Le chef socialiste Léon Blum a accepté aujourd'hui de former un cabinet pour remplacer le cabinet Chautemps qui a démissionné ce matin. S'il réussit à constituer un cabinet, selon les désirs exprimés par son parti, la France aura pour la première fois dans son histoire un ministère où les communistes seront représentés. On sait que M. Blum présidait le premier cabinet du Front populaire qui a duré un an.

Chemins de fer québécois

Québec, 10. — Deux projets de lois importants ont été adoptés aujourd'hui par le Comité des chemins de fer. C'était la première séance de ce comité depuis le début de la présente session. M. F. A. Pouliot, député de Missisquoi, présidait.

Le comité a d'abord adopté avec amendements le bill no 113, intitulé "Loi constituant en corporation *The Normetal Railway Company*". La compagnie demandait la permission de construire une ligne de tramways d'une longueur de douze milles et quatre dixièmes, à partir du rang X, dans le canton de Desmeloises jusqu'à la station Dupuy, sur la division est du chemin de fer National transcontinental, dans le canton de La Reine, comté d'Abitibi.

Les membres du comité n'ont exigé que deux changements au bill, l'un à l'article 4, où il était écrit que "subordonnément aux dispositions du paragraphe 27 de l'article 9 de la loi des chemins de fer de Québec, le capital-actions de la compagnie de chemin de fer pourra être augmenté, de temps à autre, par règlement de la compagnie, jusqu'à concurrence du montant qui pourra être jugé nécessaire pour les fins de la compagnie de chemin de fer". On a biffé "qui pourra être jugé nécessaire pour les fins de la compagnie de chemin de fer" et on a mis simplement "de $500,000".

Parmi les directeurs de cette compagnie, on a relevé les noms suivants: James Henry Cecil Waite, ingénieur minier bien connu, de Toronto; Charles McCrea, de Toronto, ancien membre du cabinet d'Ontario; Mes William Cedric Nicholson et Hugh Emmett O'Donnell, tous deux avocats, de Montréal.

Le comité a aussi adopté à l'unanimité le bill no 132, intitulé "Loi modifiant la charte de *The Temiskaming and Abitibi Railway Company*. Cette compagnie demandait un prolongement du délai déjà fixé pour commencer la construction de sa ligne de chemin de fer. Elle s'engage à construire son chemin de fer dans un délai n'excédant pas vingt-quatre mois.

Les prêts à l'Alberta et à la Saskatchewan

Ottawa, 10. (D.N.C.) — Le gouvernement se propose d'offrir sa garantie aux prêts que les banques commerciales consentiront à l'Alberta et à la Saskatchewan. A ce propos, le ministre des finances, M. Charles Dunning, inscrit la résolution suivante aux procès verbaux de la Chambre:

"Résolu,

"Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le gouvernement du Canada à garantir le principal et l'intérêt des prêts consentis par les banques à charte, et garantis par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement pour l'achat de graines de semences et afin d'assister des cultivateurs d'autre façon dans leurs travaux d'ensemencement du printemps de 1938; les engagements du gouvernement du Canada au sujet de ces garanties ne devant pas dépasser une somme globale de $1,900,000 pour l'Alberta, et de $13,500,000 pour la Saskatchewan."

Les arrérages de taxes d'eau et d'affaires augmentent

Les arrérages de taxes d'eau et d'affaires à Montréal ont considérablement augmenté depuis deux ans. En 1935 ces arrérages formaient la somme de $1,443,656.32, soit 14.15 pour cent du montant total. En 1937 elles étaient de $2,380,876.32, soit 25.42 pour cent. L'augmentation est donc de 79.6 pour cent par rapport à 1935.

Londres et les dominions

Londres, 10 (S.P.C.) — Le député travailliste A. V. Alexandre ayant demandé la publication des communications que la Grande-Bretagne a adressées aux dominions en ce qui concerne l'Italie et l'Allemagne, le premier ministre Chamberlain a répondu en substance ceci: Comme nos prédécesseurs, nous estimons que l'échange de véritables renseignements serait tout à fait difficile, si toute correspondance entre les différents gouvernements de Sa Majesté était destinée à la publication.

Demande d'octroi pour le "Montreal Convalescent Hospital"

Une délégation conduite par sir Charles Lindsay a ce matin demandé au comité exécutif un octrol de $50,000 pour le *Montreal Convalescent Hospital*. On a représenté que la situation financière de cette institution est difficile, qu'avec tous les octrois et les dons généreux qui lui ont été faits, il lui faudrait encore $50,000. M. Taillefer a promis que la demande sera étudiée et que la ville fera tout son possible pour aider cet hôpital.

Directrice: Germaine BERNIER

Education familiale

La tendresse dans l'éducation

"L'éducation doit être tendre et sévère, et non pas froide et molle" — Joubert.

Pour tirer parti de toutes les ressources d'une jeune nature, l'éducation doit être fondée sur la tendresse: sans elle, l'éducation n'aboutirait qu'à former un être égoïste en négligeant le développement des qualités du coeur.

Développer les qualités du coeur n'implique pas un système d'éducation qui ne s'occuperait plus d'instruire l'intelligence et de diriger la volonté, car alors, la victime d'une telle éducation serait un impulsif, un être incapable de s'orienter dans la vie.

L'enfant a besoin d'être aimé autant que d'être soigné, vous le savez bien vous qui instinctivement plaignez les orphelins parce qu'ils ont été privés d'affection! Ce n'est pas tout d'aimer l'enfant, sans le lui montrer, car il ne le sait pas, lui; il faut témoigner cette affection par des signes extérieurs afin que l'enfant se sente aimé: tantôt un sourire, un mot, tantôt un geste d'encouragement, seront pour l'enfant un réconfort dont il gardera doux souvenir.

Prenons un exemple concret: un petit se jette tout en larmes dans les bras de sa maman pour y trouver une consolation à sa grosse épreuve: une bosse qu'il vient de se faire, un joujou qu'il a brisé, ou que sais-je encore, mais quel chagrin! La mère, occupée à son ouvrage, fait fi des larmes, et ordonne à l'enfant de les sécher au plus tôt s'il ne veut pas être grondé. Alors, le mignon avale docilement ses sanglots, refoule ses larmes, renifle, se mouche, s'éponge, et va s'asseoir pensivement dans un coin. Il oubliera cette première scène; mais devra-t-il trouver encore le même accueil chez sa mère, qu'il se gravera de façon regrettable dans cette tête d'enfant: "Puisque maman se moque de moi, je ne dirai plus rien". Et la voilà morte, la douce, l'instinctive confiance de l'enfant pour sa mère. Si petit et si faible, il se sent seul! au lieu de raconter ses chagrins puérils, et de n'y plus penser une fois sa confiance faite, il les conserve en lui, s'y complait, les exagère, et se trouve plus malheureux que tout le monde puisque personne ne l'aime, pas même sa maman! Celle-ci, loin de soupçonner le drame qui se joue dans le coeur de son enfant, se félicite d'avoir guéri ses "pleurnicheries"; si elle a corrigé ce petit défaut, elle a tué cette disposition précieuse qu'est la confiance filiale...

Vous ne pouvez savoir quel mal vous faites à l'enfant, pour aujourd'hui et pour plus tard quand vous brisez l'élan affectueux qui le porte vers vous, quand à la place du sourire qu'il attend il trouve un visage maussade; vous atteignez gravement sa santé morale en étouffant son coeur, et vous favorisez chez lui le développement de l'égoïsme, qui fausse d'abord le jugement en atténuant l'idée du devoir, et aussi la volonté en la faisant tendre dorénavant vers un seul but: la satisfaction personnelle.

Certaine mère, de caractère flegmatique et concentré, croit que son enfant lui ressemble en tous points; elle ne comprend pas qu'il ait besoin d'une parole affectueuse quelquefois, parce que ce besoin, elle ne se souvient pas de l'avoir éprouvé personnellement, ou si elle s'en souvient, c'est comme d'une faiblesse que les ans doivent guérir. Elle se croit irréprochable dans sa tâche maternelle parce qu'elle veille à ce que son enfant ne manque de rien; ce qui la fait agir ici, c'est l'ambition égoïste: si elle consent à quelques sacrifices passagers pour l'instruction de son enfant, c'est dans l'espoir que plus tard "elle s'y retrouvera", ainsi qu'en une sorte de placement dont on ne considère que les avantages matériels. Cette mère ne devine pas qu'il manque à son enfant un bien précieux: une douce tendresse. A force de repousser ses marques d'affection spontanées, elle parviendra à être aussi rigide que son attitude extérieure, et elle empoisonnera son amour maternel en laissant l'égoïsme élire domicile dans son coeur.

Si la tendresse joue un rôle primordial dans l'éducation, en ce sens qu'elle amplifie les qualités du coeur, elle est malheureusement susceptible de s'égarer: dans certains cas, elle devient une véritable passion qui domine tout autre sentiment. Pour certains parents, rien n'existe plus que l'enfant-idole: ils ne lui demandent ni affection, ni respect, mais seulement d'être satisfait, et ils se désolent en constatant que plus ils s'épuisent en efforts pour le contenter, moins ils y réussissent, et plus ils lui montrent des témoignages d'affection, plus il devient irritable, exigeant et tyrannique envers eux.

CONCLUSION. — L'enfant doit sentir dans l'autorité qui le commande la tendresse dont il a besoin; alors il obéit, non par contrainte, mais avec joie et confiance. Il ne connaîtra pas la grande tristesse des petits dont le coeur s'étiole, privé de tendresse; sa vie s'écoulera calme dans une atmosphère de sincère affection et de saine énergie.

MADO

Petites distractions de grands hommes

On sait que, parmi les grands hommes, il y a des maniaques: il existe aussi des distraits.

Chacun se souvient d'Archimède, s'élançant de son bain dans le plus simple appareil pour clamer dans les rues de Syracuse le mot fameux: *Eurêka!*

Mais prenons plutôt nos exemples dans les temps modernes, où ils fourmillent.

La vie de La Fontaine ne fut pour ainsi dire qu'une distraction continuelle; c'est lui qui arrivait dîner chez un de ses amis à l'enterrement duquel il avait assisté huit jours auparavant. Il affirmait ne pas se souvenir qu'il était marié...

Diderot était si distrait qu'il oubliait les heures, les jours, les mois. On le vit perdre le souvenir des personnes mêmes avec lesquelles il avait commencé à s'entretenir, et s'absorber dans sa rêverie.

Beethoven, ayant complètement oublié la date de sa propre naissance, ne savait jamais quel était son âge. Un jour, il entra dans un restaurant de Vienne, demanda la carte et se mit à noter au dos une idée musicale. Son thème inscrit, il demanda l'addition et apprit avec surprise qu'il n'avait pas dîné.

Les scientifiques ne sont pas en reste: c'est Ampère, essuyant avec son foulard le tableau de l'amphithéâtre et mettant gravement le torchon dans sa poche. Ou bien écrivant sur sa porte: "M. Ampère est sorti" et, de retour à son domicile, disant à la vue de l'inscription: "Oh! il est sorti, très bien! Je vais l'attendre."

C'est Arago, oubliant le jour de son mariage, la noce et sa fiancée. Prenant le dos d'un fiacre pour un tableau noir, il tirait de sa poche un morceau de craie et se mettait à aligner des équations sur le vernis de la voiture, quitte à la suivre au pas de gymnastique quand elle s'ébranlait.

Qui donc aurait pensé à compter parmi les distraits un des plus grands papes des temps modernes? Léon XIII, cependant, sans y penser, essuyait souvent sa plume sur la manche de sa soutane blanche.

Et l'on nous rapporte que son contemporain Mommsen, le grand historien allemand, était en général tellement absorbé dans ses réflexions que, quand il rencontrait dans la rue un de ses nombreux enfants, il lui arrivait de ne pas le reconnaître et de lui demander son nom.

* * *

On cite de Pasteur ce trait amusant. Lorsqu'il mangeait des cerises, il ne manquait jamais de demander un verre d'eau pour y passer ses fruits: les cerises, n'est-ce pas? étaient couvertes de microbes, l'hygiène la plus élémentaire voulait qu'on les rinçât. Chacun écoutait la théorie avec respect. Alors, au milieu de l'attention générale, Pasteur, distrait, après avoir lavé ses cerises, buvait l'eau où elles étaient débarrassées de leurs microbes.

Et n'est-il pas bien amusant, J.-J. Weiss, le célèbre publiciste français, qui, nommé conseiller d'Etat et secrétaire général des Beaux-Arts, revêtait, pour aller aux Tuileries, un uniforme chamarré et, s'apercevant dans une glace et ne se reconnaissant pas, se tirait lui-même une profonde révérence?

On rapporte aussi que Francisque Sarcey ne faisait pas une conférence sans renverser sa carafe d'eau.

L'anecdote suivante nous montre les rois sujets à des distractions aussi bien que le commun des mortels.

Lors du mariage du prince de Naples, qui devait être Victor-Emmanuel III, avec la princesse Hélène de Monténégro, le prince, à l'église, se tourna vers le roi, son père, pour lui demander, selon le cérémonial habituel:

— Mon père, me le permettrez-vous?

Le roi Humbert, distrait, ne répondit pas.

— Victor te demande la permission de se marier, dit à haute voix la reine Marguerite.

— Mais oui, mais oui, répondit le roi, l'esprit ailleurs.

L'esprit ailleurs! c'est bien là qu'il faut chercher l'origine des erreurs des grands distraits dont la pensée reste fixée aux questions qui les occupent et les absorbent au point de leur faire oublier les contingences secondaires.

La bonne cuisine

POISSONS

Le poisson contient la même valeur nutritive que la viande; il est non seulement délicieux mais de digestion facile et beaucoup moins dispendieux.

Comme le poisson à chair blanche est considéré plus facile à digérer que celui à chair rouge, il doit être choisi de préférence pour les invalides, les convalescents ou ceux qui souffrent de mauvaise digestion.

Choisissez un poisson dont les yeux et les ouïes sont clairs, les écailles luisantes, la chair ferme et qui n'ait aucune mauvaise odeur.

PREPARATION DU POISSON POUR LA CUISSON

Couvrez une planche ou la table avec du papier avant d'étendre le poisson. Enlevez les écailles en passant un couteau sur le poisson et raclant de la queue à la tête. Rincez votre couteau de temps en temps.

Mouillez-vous les mains avant de toucher au poisson et l'odeur disparaîtra plus facilement. Trempez vos mains dans le sel pour empêcher le poisson de glisser et tenez-le par la queue. Si le poisson n'a pas été nettoyé au marché, faites une incision le long du dessous et grattez-le à fond, ayant soin de ne pas briser la membrane couvrant la cavité du poisson. Enlevez la tête si vous le préférez. Enlevez les nageoires avec des ciseaux. Lavez le dedans et le dehors avec de l'eau salée. Saupoudrez de sel s'il est pour le lendemain. Maniez le poisson soigneusement en le cuisant, parce que la chair se brise facilement et graissez bien tous vos ustensiles, la peau colle facilement lorsqu'elle est chauffée.

INDICATIONS POUR LA CUISSON DU POISSON

Au four—poisson épais, par livre, 10 à 15 minutes; au four—poisson mince, par livre, 8 à 10 min. Bouilli—poisson épais, tel que le flétan, saumon, par livre, 15 min. Bouilli—poisson mince, tel que le turbot, par livre, 8 min. Poisson frit—en tranches ou filets, par livre, 4 à 7 min. Poisson frit—éperlan ou truite, 3 à 5 min.

Lorsque le poisson se sépare facilement de l'arête, il est suffisamment cuit.

POISSON FARCI AU FOUR

Choisissez un poisson pesant de 2½ à 4 livres. Rôtissez avec la farce suivante:

1 tasse de mies de pain (ou biscuits secs) ou moitié l'un et l'autre. ¼ tasse de graisse fondue. ¼ cuillerée à thé de sel. ⅛ cuillerée à thé de sel de céleri. ⅛ cuillerée à thé de poivre. Quelques gouttes de jus d'oignon. ¼ tasse d'eau.

Mélangez les ingrédients dans l'ordre précité. Vous pouvez omettre l'eau si la farce doit être sèche. Trois cuillerées à soupe de sauce-tomates, du persil haché, des câpres, des cornichons ou des huîtres peuvent être ajoutés. Nettoyez et essuyez le poisson. Frottez l'intérieur avec du sel. Emplissez avec la farce préparée et cousez. Lardez votre poisson en coupant sur chaque côté du poisson des incisions à un pouce et demi l'une de l'autre, dans lesquelles vous placez des tranches de lard fumé ou du gras de lard salé. Arrosez de graisse fondue, saupoudrez de sel, de poivre et de farine. Ficelez en donnant au placez dans une poissonnière à poisson la forme de la lettre "S" et double fond. Arrosez le poisson toutes les 10 minutes lorsque la farine sera brunie. Faites cuire jusqu'à ce que la chair devienne ferme et se détache facilement de l'arête.

MORUE FUMEE GRILLEE

Lavez le poisson à fond; laissez-le tremper une demi-heure dans l'eau froide, avec le côté de la peau en dessus; couvrez avec de l'eau qui mijote, mais qui n'est pas bouillante. Laissez reposer 15 minutes, égouttez soigneusement et essuyez bien; graissez et faites griller sur un feu lent pendant à peu près 15 minutes. Mettez dans un plat chaud, appliquez des morceaux de beurre et le jus d'un demi-citron. Servez tout de suite.

Retraite des infirmières

La retraite annuelle des infirmières commencera à l'église du Gesù, le 13 mars. Elle sera prêchée par le R. P. Oscar Bélanger, S.J., recteur du collège Jean-de-Brébeuf.

Les exercices auront lieu tous les soirs de 8 à 9 heures et se termineront le 19 mars, fête de saint Joseph.

Toutes les infirmières sont instamment priées d'y assister.

Tirage

Tirage d'un coffre contenant 81 morceaux d'un trousseau de jeune fille. 10 sous le billet, 3 billets pour 25 sous ou $1.00 le livret. Tirage au mois de juin.

Adressez pour demandes de livrets à Soeur Ste-Marie de l'Annonciation. Ecole supérieure des Arts et Métiers, 3701 rue De Bullion (Congrégation de Notre-Dame).

A l'Ecole d'éducation familiale et sociale

Vendredi soir, à l'Ecole d'éducation familiale et sociale, 1215, blvd Saint-Joseph est, M. l'abbé Guilbault continuera ses leçons sur les passions, à 7 h. 30. M. l'abbé Lafleur parlera ensuite, à 8 h. 30, sur l'Eglise. Le public féminin est spécialement invité à ces deux cours. L'entrée est libre.

Chez les RR. SS. de la Charité

Saint-Hyacinthe, 9. (D.N.C.) — Les RR. SS. de la Charité de Saint-Hyacinthe annoncent quatre décès survenus chez les religieuses de leur communauté. Les défuntes sont: la R. Soeur Saint-Antoine de Padoue, née Gaudet (Exérine), décédée dans la 76e année de son âge, et la 38e de sa vie religieuse. Originaire de Saint-Antoine sur Richelieu, elle était fille d'Olivier Gaudet et de Zoé Guertin;

La R. Soeur Ludivine Rouleau, née Rouleau (Léona), décédée dans la 56e année de son âge et la 30e de sa vie religieuse. Originaire de Saint-Simon de Bagot, elle était fille de Pierre Rouleau et de Salomé Duchesneau;

La R. Soeur Rose-Anna Brodeur, née Brodeur, (Rosaile), décédée dans la 58e année de son âge et la 33e de sa vie religieuse. Originaire de West-Farnham, elle était fille de François Brodeur et de Clara Jacob;

La R. Soeur Célina Jutras, décédée dans la 68e année de son âge et la 45e de sa vie religieuse. Originaire de Sainte-Brigitte de Nicolet, elle était fille d'Israël Jutras et de Stéphanie Côté.

Pensées

La parfaite valeur est de faire sans témoins ce que l'on serait capable de faire devant tout le monde.
LA ROCHEFOUCAULD

Il n'est rien au monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage.
SENEQUE

L'espérance et le souvenir ont le même prisme: l'éloignement. — Devant ou derrière nous, — nous appelons le bonheur ce qui est hors de notre portée, ce que nous n'avons pas encore ou ce que nous n'avons plus.
Alphonse KARR

EATON

Chaussures de 7.50 à 9.50

Séries d'un fabricant canadien renommé — et quelques paires de chaussures anglaises Northampton

C'est une invitation à l'homme qui cherche ce qu'il y a de mieux... l'homme qui désire être bien chaussé et qui cependant ne dédaigne pas de profiter d'une aubaine!

Chaussures élégantes et bien fabriquées en veau et chevreau noirs ou bruns. Quelques paires en cuir grené. Oxfords et bottines, forme Blucher et Balmoral. Pointures: 5½ à 11, largeurs: A à E dans le groupe.

En vente vendredi, la paire 5.75

Faites vos achats au magasin même, mais si vous ne le pouvez, téléphonez: PLateau 9211.

Achetez ces chaussures avec les COUPONS-BUDGET EATON et ayez 3 MOIS POUR PAYER.

Chaussures, au deuxième.

THE T. EATON Co LIMITED DE MONTREAL

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

Section paroissiale de Saint-Joseph de Bordeaux.

Un cours de démonstration sur le poisson sera donné à l'Ecole François de Laval, 11940, avenue Bois de Boulogne, Bordeaux, par Mlle Estelle LeBlanc, du ministère des Pêcheries d'Ottawa, demain, vendredi, 11 mars, à 7 h. 30.

Tous les membres de la section paroissiale de Bordeaux, ainsi que toute personne intéressée à ce sujet, sont cordialement invités.

POMMES canadiennes GROSSES JUTEUSES

SAVOUREZ *la fraîcheur d'été* DANS VOS MENUS D'HIVER

VOUS pouvez acheter actuellement de ces pommes fermes, mûries au soleil, exquisement juteuses. Elles sont aussi faciles à choisir qu'à déguster parce que classifiées par le gouvernement ... "No 1" et "Belle", et "Domestique" et "C" (pour le commerce)! Achetez-en beaucoup—et pour être certain qu'elles sont toutes intactes et, surtout économiser, achetez-les dans ou prises à même leurs contenants d'origine.

Voyez ces ETIQUETTES DISTINCTIVES *sur les contenants d'origine.*

"BELLE" ou "No 1"

La plus haute catégorie pour le commerce

"DOMESTIQUE" ou "C"

Bonne catégorie pour le commerce; suit immédiatement la catégorie "Belle" et "No 1".

::: POUR MANGER

Une pomme de dessert toujours en faveur ::: très grosse ::: d'une belle couleur ::: à la fois ferme et juteuse.

::: POUR CUIRE

La meilleure pomme pour cuire sur le marché à l'heure actuelle ::: mûrie à point, charnue et ferme, ultra savoureuse et de culture spéciale pour faire des tartes, de la sauce aux pommes, de la pâtisserie et maintes recettes populaires.

SERVICE DES MARCHES
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
Honorable James G. Gardiner, Ministre

Precisez la catégorie et achetez avec confiance

Suggestions de GATEHOUSE pour VENDREDI et FIN de SEMAINE

POISSON
Flétan frais
Saumon frais
Doré frais
Eperlans frais
Pétoncles frais
Huîtres à la mesure
Homards
Crevettes

Choix de volailles fraîches tuées et de gibier importé.

Rappelez-vous que same'i est un jour de poisson.

LEGUMES
Pois verts
Haricots verts
Epinards
Choux-fleurs
Tomates
Laitue
Saucisse à cocktail

PL. 8121 GATEHOUSE

Service des commandes ouvert jusqu'à 7 heures 30 ce soir.

Feuilleton du "Devoir"

Le Monsieur d'à côté

par Andrée VERTIOL

17. (Suite)

"Quant à la Fiammette de ma tante, pas du tout impressionnante celle-là, mais gentille au possible: le babil d'un oiseau, le charme d'une fleur en bouton, l'incarnation de la jeunesse, et si nature!

"Elle se crut obligée de me simuler toutes les attractions de la route, lesquelles m'intéressaient médiocrement, je te l'ai déjà fait remarquer.

"J'omets de te signaler que, depuis mon installation dans la torpédo, je partageais le fond de la voiture, non seulement avec des victuailles de toutes sortes, mais aussi avec un grand escogriffe au visage glabre, aux cheveux blond fané, coiffé d'une casquette qu'il avait soulevée à mon arrivée.

"Comme il semblait prendre toute autorité sur la volaille, j'en ai conclu qu'il devait être le chef du ravitaillement.

"Ma tante se met bien, pensai-je en examinant le type d'une correction impeccable, un cuisinier de cette allure, quel luxe! et quelle chance pour les hôtes d'Aspre-les-Bruyères!

"Etait-ce le voisinage de ce grand chef, la proximité de tant de choses succulentes, le grand air du matin, je me sentais l'estomac creux; je regardai ma montre, elle marquait midi dix.

Juste à ce moment-là l'auto ralentit son allure pour stopper devant une sombre allée de tilleuls et de conifères.

Fiammette sauta de la voiture, m'invitant gentiment à la suivre.

Ma déception fut grande de ne lui voir emporter avec elle ni la moindre provision ni le moindre cuisinier, c'est à peine si notre conductrice me laissa le temps de la remercier et de lui présenter mes hommages; elle avait même coupé court aux chatteries de sa petite compagne qui lui demandait quand et où elle pouvait la revoir.

— Maintenant que vous avez du monde, lui jeta-t-elle, vous n'aurez que faire de moi! Déjà elle remettait son moteur en marche.

Tu devines quelle question surgit de mes lèvres dès que nous eûmes pénétré, Fiammette et moi, sous la voûte sombre des tilleuls embaumés.

— Ma demi-cousine, quelle est donc cette jeune dame à l'air indépendant?

— C'est une demoiselle, je ne sais presque rien d'elle, sinon qu'elle est délicieuse et que je l'aime beaucoup.

— Il y a longtemps que vous la connaissez?

— Demain huit jours.

— Peste! vous allez vite dans vos emballements! mais ma tante sait qui elle est, au moins?

— Pas plus que moi, je ne pense pas! Elle habite Paris une partie de l'année, et se nomme Sabine, elle doit avoir vingt-cinq ans, et voyage cet été dans une roulotte en compagnie d'une étrangère.

— Ah! mon Dieu! elle fait partie d'un cirque peut-être!

— Est-ce que vous trouvez qu'elle a l'air excentrique? me demanda-t-elle, sévèrement.

J'assurai que non! Je la trouvais fort bien, au contraire. Quelque chose d'intelligent et distingué qui la rendait distrayante.

— Elle est bonne, obligeante, instruite.

— Assez! m'écriai-je, n'allez pas m'indisposer contre elle, je ne veux plus rien savoir,

Ni si les champs fleurissent
Ni ce qu'il adviendra au similaire
humain,
Ni si ces vastes cieux
Eclaireront demain
Ce qu'ils ensevelissent.

La fillette me regardait ébahie:

— Ce sont des vers que vous composez?

— Non, ce sont des vers que je déclame. Ils ne sont pas de moi, hélas! mais d'un grand poète romantique.

— Cela vous prend souvent, ces crises de lyrisme?

— Cela dépend! Lorsque je me sens très ému.

— Alors en ce moment?

— Mais oui, en ce moment, petite flamme! votre gentille présence, la belle nature, cette auto qu'on entend fuir dans le lointain, la vue de la maison familiale, les souvenirs de mon enfance!

La petite me considérait du coin de l'oeil, pour savoir si je m'amusais ou si seulement je devenais un peu maboul, mais j'avais enfin mon air indifférent, bien qu'un certain trouble se soit emparé de mon âme, depuis mon arrivée en ce pays surprenant; serais-je donc un émotif?

Maintenant me voilà redevenu calme, je me sens bien, c'était la crise qui expirait et s'en allait au diable.

Sous le couvert ombreux de l'avenue d'Aspre-les-Bruyères, il fait un temps merveilleux, attendrissant; je me promène solitaire, respirant à pleins poumons un air pur et chargé de mille parfums... Ah! ce Paris! ces odeurs et ces bruits! songe que Boileau s'en plaignait déjà.

Ma tante m'a fait un accueil plein de bonté, un accueil de mère et d'aïeule. Elle a fort grand air, beaucoup d'esprit, une pointe d'originalité et son nom lui va à ravir. Fiammette avait raison.

Celle-ci est délicieuse et c'est vraiment la petite flamme qui éclaire le sévère logis.

Je la trouve reposante, cette enfant si fraîche, sans nul fard, si candide, si simplette, ignorante comme une petite oie, car on ne lui a rien appris au couvent du chef-lieu du canton où elle a été soi-disant instruite, j'allais dire élevée, et c'était une erreur très grande, ma tante s'en est chargée et fort bien, ma foi. Quel heureux contraste avec nos jeunes filles parisiennes, si horripilantes avec leur argot, leurs cigarettes, leurs exploits de voyous parisiens, leurs têtes d'éphèbes.

"Toutefois, je préfère peut-être ces trop modernes créatures à ces bas-bleus insupportables, à ces romancières prétentieuses qui, hélas! me poursuivent jusqu'ici sous la forme du manuscrit, que je ne me suis pas encore décidé à parcourir. Je m'y mettrai à la fin de cette semaine. Que l'esprit soit avec moi!

"Du moins, pour reprendre le fardeau, aurai-je le calme de ma chambre spacieuse, bien située, fleurant l'iris, ou les acacias, ou les tilleuls du grand parc... Je me sentirai peut-être moins agressif envers ces tâcheronnes inconnues dont quelques-unes sont moins à plaindre que moi sans doute; par exemple, j'envoie aux cinq cents diables l'homme invisible qui me poursuit littéralement en annonçant plusieurs fois par jour le cours de la Bourse, la conférence du jour... Fais-moi grâce de l'énumération. Oui, vieux, tu me l'avais bien prédit, il est ici!

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-propriétaire — Georges Bellefeuille, directeur-gérant.

Taxes d'accise que Québec payait indûment à Ottawa

Remboursement de $42,000 — Réclamation pour un total de $75,000 — Les exemptions accordées à la province en vertu de la loi des revenus de guerre

Québec, 9 (D.N.C.)—Depuis plusieurs mois, le bureau de l'Auditeur de la province, sur les ordres du premier ministre et du trésorier provincial, est à récupérer des sommes considérables que la province payait indûment au gouvernement fédéral en taxes d'accise.

A date, la province a été remboursée de $42,000 en argent et a, de plus, pour $75,000 de réclamations définitivement établies. A part ces remboursements, la province épargnera désormais chaque année des sommes considérables. Le travail se fait sous la direction du vérificateur de la province, M. Edgar Vézina.

La province payait, sans s'en rendre compte, des impôts dont elle était exemptée par la loi spéciale des revenus de guerre.

Pour montrer l'importance de ce travail, voici la liste des taxes en question dont la province est exemptée:

Taxe de vente de 8% sur presque toutes les marchandises;

Taxe de vente de 3% sur les marchandises importées des pays étrangers;

Taxe de 10% sur préparations de toilette;

Taxe de 5% sur savons;

Taxe de 5% sur autos valant plus de $650;

Taxe de 2 sous la livre sur pneus, et 3 sous la livre sur les chambres à air;

Taxe de 20% sur briquets;

Taxe de 50 sous par mille, à $16 par mille sur les cigares;

Taxe d'un sou la livre sur le sucre;

Taxe d'un demi-sou la livre sur la glucose et la dextrose;

Taxe de 7 sous et demi le gallon sur le vin, et 75 sous sur les vins mousseux, taxe sur les allumettes, etc.

La loi spéciale des Revenus de guerre exempte la province de toutes ces taxes lorsqu'elle achète pour son propre compte et non pour la revente.

Une enquête instituée sur les ordres du premier ministre, et conduite par le bureau de l'Auditeur, a révélé que de nombreux départements payaient certaines de ces taxes sur leurs achats.

Aussitôt un organisme a été créé et le bureau de l'Auditeur a établi un département avec M. Louis-N. Panneton, expert en douane et accise, comme chef, avec bureaux à Québec et Montréal. La liste des comptes publics a été relevée ainsi que les livres des fournisseurs.

Les recherches couvrent deux périodes distinctes, avant et après le premier juillet 1937. Car, depuis cette date, les fournisseurs doivent suivre des règlements uniformes.

Les fruits et les légumes

LE BANQUET DE DEMAIN, AUQUEL ASSISTERA M. BONA DUSSAULT, A MONTREAL

Québec, 10. (Communiqué du ministère de l'Agriculture). — M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, sera l'orateur principal au dîner des marchands de fruits et légumes qui aura lieu à Montréal demain.

M. Narcisse Matte, gérant de la maison *Dominion Fish & Fruit Co.* et membre du conseil d'administration de l'Association des marchands de gros de fruits et légumes, section de Québec, présidera et présentera le ministre de l'Agriculture.

Cette réunion des plus importants distributeurs de produits maraîchers et fruitiers marquera une page mémorable de l'histoire du commerce des denrées horticoles dans la province de Québec.

Si le producteur a d'importants problèmes à résoudre pour se tenir constamment prêt à répondre aux besoins du commerce, celui-ci qui a pour mission de distribuer les produits n'est pas moins en butte à maintes difficultés suscitées par une concurrence très aiguë et fréquemment déloyale. Par suite de l'absence de certaines réglementations du commerce des fruits et légumes, le producteur aussi bien que le commerce organisé sont frustrés dans leurs droits légitimes par des commerçants et colporteurs peu scrupuleux, sans capitaux, se souciant trop peu de respecter les règles élémentaires mêmes qu'implique l'exercice d'une concurrence loyale. Les marchands auront donc l'avantage d'exposer la situation qui leur est faite de ce fait, et dont souffrent également les producteurs.

Disposé à collaborer avec tous les intérêts liés à l'avancement de l'agriculture, M. Dussault apportera très probablement des suggestions susceptibles d'améliorer la situation et de nature à engager les distributeurs à donner la préférence, prix et qualité considérés, aux productions maraîchères et fruitières de chez nous.

Le ministre de l'Agriculture a déjà fait un grand pas en ce sens en établissant un service des marchés ayant pour objet d'établir des relations plus étroites entre producteurs et distributeurs, ainsi qu'un service d'inspection chargé de surveiller l'application du classement des fruits et légumes. Ces organismes collaborent avec tous les intéressés à la production et la distribution des fruits et légumes et sont disposés à considérer toutes les suggestions propres à mieux servir la cause de l'horticulture.

Si vous voyagez. . .

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphonez: BElair 3361"

Les travaux de voirie en 1937

La rénovation de notre réseau routier

Québec, 10 (Communiqué du ministère de la Voirie). — Le département de la Voirie a exécuté en 1937 de stravaux sur une longueur de 2,173 milles.

Des revêtements permanents furent appliqués sur une distance de 219 milles. Le département a fait surtout usage de béton bitumineux dans la pose de ces pavages; 83 milles furent terminés en béton bitumineux et la balance en béton de ciment, macadam bitumineux ou "pavage économique", qui consiste en un mélange de bitume et de pierre préparé d'avance, posé à froid et roulé. Les opérations les plus importantes furent exécutées sur les routes Montréal-Sherbrooke-Thetford Mines-Québec, sur une longueur de 18 milles; Edmunston-Rivière-du-Loup-Québec - Montréal, 34 miles; Montréal-Hull-Aylmer-Pembroke, 15 milles; Montréal-Terrebonne-St-Donat, 11 milles; Lévis-Armstrong à Jackman, 29 milles; Marieville-Cowansville, 13 milles; Waterloo - Lacolle - Huntingdon, 36 miles. On exécuta ces travaux dans 109 municipalités.

Le département a également fait 198 milles de travaux préparatoires aux revêtements permanents sur 19 grandes routes traversant 72 municipalités. Ces pavages seront terminés cet été.

Les chemins de gravier ont été recouverts de tapis bitumineux dans 154 municipalités réparties en trente-sept comtés, sur une étendue de 400 milles; il y a douze comtés où les tapis bitumineux ont été posés sur une longueur de plus de 10 milles; dans Bonaventure seulement, la route fut pavée sur une longueur de 116 milles. Dans 129 municipalités, 426 milles additionnels seront revêtus de tapis dès la reprise des opérations sur nos routes, les travaux préparatoires à cet effet ayant été complétés l'automne dernier.

Le département a construit 485 milles de nouveaux chemins, 130 milles de grandes routes et 355 milles de chemins municipaux. Le tronçon Mont-Laurier-Senneterre fut prolongé de 75 milles et celui de Rouyn-Louvicourt, de 19 milles; 336 municipalités réparties en 64 comtés comptent de nouveaux chemins construits en 1937. D'autres chemins sont demeurés en construction à la fermeture des opérations au mois de novembre, mais seront terminés de bonne heure au printemps; 167 milles de grandes routes et 258 milles de chemins municipaux, soit 425 milles, s'ajouteront à notre réseau routier dans 229 municipalités.

Notre ministère a reconstruit ou réparé 52 ponts et ponceaux dans 39 municipalités et a fait, sur un total de 19 milles de chemins, diverses améliorations telles que courbes et angles supprimés, courbes allongées, défrichement près des courbes ou des passages à niveau, viaducs et ponts élargis. 31 passages à niveau ont été supprimés. Les travaux de suppression de 18 de ces traverses sont terminés. Dès la reprise de nos opérations, les travaux des treize autres traverses seront complétés.

Le gouvernement a entretenu à ses frais, au cours de 1937, 16,880 milles de chemins dans 1,371 municipalités, dont 5,690 milles de routes provinciales et régionales et 11,190 milles de chemins municipaux.

Au cours de l'hiver, 443 milles furent entretenus pour la circulation des automobiles dans le district de Montréal, 143 milles dans le district de Québec et 28 milles dans le district de Chicoutimi; 371 milles furent également déneigés par des associations locales avec subventions du gouvernement, soit un total de 985 milles.

Tous ces travaux furent en tous points conformes au plan quinquennal préconisé par notre ministère au début de l'automne de 1936.

Le programme de 1938, qui sera bientôt complété, laisse prévoir l'exécution d'opérations aussi considérables et qui seront un autre pas vers la rénovation complète de notre grand système routier.

La chasse à la perdrix

AUGMENTATION DE L'AMENDE — LA PECHE DE LA TRUITE —LES GARDE-CHASSE ET LES GARDE-PECHE

Québec, 10 — Le comité spécial de chasse et de pêche, à la fin d'une longue séance tenue hier matin, a pris une importante décision concernant la chasse à la perdrix. Le comité a décidé de recommander un amendement à la loi de chasse et de pêche stipulant une forte augmentation de l'amende à imposer aux contempteurs de la loi. Il recommande de porter l'amende qui est actuellement d'un dollar à $25.00 et à $1.00 par tête d'animal tué.

C'est-à-dire que le minimum de l'amende sera de $25.00. Le comité a aussi recommandé de présenter à un caucus de députés la suggestion d'une licence résidentielle pour toutes fins de pêche à la truite et à tout autre poisson dans les lacs et les rivières de la province. D'après cette suggestion, on ferait toutefois une exemption pour dix milles de territoire en faveur d'un colon ou d'un cultivateur ou du résident d'un village qui voudrait aller pêcher pour son amusement.

En ce qui regarde les garde-chasse et de pêche, M. Gagnon a suggéré que le salaire de ces officiers soit porté à $1,200. par année mais à la condition que chacun emploie tout son temps à l'exercice de ses fonctions de garde-chasse et de pêche. D'après cette suggestion on accorderait en outre à un garde-chasse et de pêche un octroi suffisant pour qu'il se procure une automobile de façon à pouvoir parcourir facilement son territoire.

Le comité s'est ajourné à vendredi.

La photographie aérienne

Ottawa, 10. (D.N.C.) — Le Corps d'Aviation Royal Canadien a maintenant presque complété ses préparatifs pour les opérations photographiques, durant la prochaine saison, pour le compte des divers départements du gouvernement. Dix aéroplanes seront encore affectés à ce travail.

Pour satisfaire aux exigences des levés aériens, le Corps d'Aviation Royal Canadien doit travailler d'un littoral à l'autre et de la frontière des Etats-Unis au cercle arctique, et la demande de nouveaux travaux dépasse toujours la somme de travail qu'on peut accomplir. En 1937, les détachements du Corps d'Aviation Royal Canadien ont photographié de l'air une superficie de 77,500 milles carrés.

La saison photographique commence à l'époque où la neige fond et dure jusqu'à la première neige de l'hiver suivant. L'année dernière, vu qu'il n'a pas tombé de neige avant décembre, les aéronefs ont été retenus pour faire de la photographie un mois plus tard que d'habitude, avec le résultat que le travail qu'on a l'habitude de faire en hiver, tel que le reconditionnement des aéronefs, des moteurs et des cameras, a dû être effectué à la hâte afin que les aéronefs fussent prêts à fonctionner dans l'ouest où la neige disparaît plus à bonne heure que dans l'est.

Deux aéronefs sont presque prêts à partir pour la Colombie canadienne où ils seront engagés dans des opérations aux environs de Barkley Sound, sur la côte orientale de l'île Vancouver.

Deux détachements, cinq aéronefs en tout, seront envoyés en Saskatchewan et en Alberta, dès que la neige disparaîtra du sol. Ils continueront leurs travaux en relation avec l'arpentage commencé l'année dernière jusqu'à ce que la glase se brise dans la zone du Grand Lac des Esclaves, alors que le détachement s'installera sur des flotteurs afin de pouvoir voler dans le district de Yellowknife. Lorsque le travail aura été complété à cet endroit, ils retourneront aux Prairies par la voie du lac Athabaska où l'ouverture d'une nouvelle zone minière a créé une demande de nouvelle cartes.

Un quatrième détachement composé de deux aéronefs sera installé en Nouvelle-Ecosse et lorsque le travail sera terminé dans cette province, il ira continuer ses opérations au Québec dans la zone de Fort Coulonge.

En outre, un autre aéronef aura pour mission de photographier la péninsule de Bruce.

M. Hervé Carrière et non M. Adélard Carrière

Dans le numéro du 1er mars de notre journal, un compte rendu judiciaire de St-Hyacinthe mentionnait le nom de M. Adélard Carrière, maire de St-Simon de Bagot, au nombre des demandeurs dans une cause intéressant toute la région de cette paroisse. M. Adélard Carrière nous prie de remplacer son nom par celui de M. Hervé Carrière.

Mise en garde

Un jeune homme, à Montréal, se présente actuellement, au nom des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée ou de l'Association missionnaire de Marie-Immaculée pour recueillir de l'argent afin de payer son cours classique. Il sollicite également des aumônes au nom des Oeuvres missionnaires.

Les Missionnaires Oblats n'ont donné aucune autorisation en ce sens et prient les personnes qui seront sollicitées de ne rien remettre à ce monsieur.

On voudra bien lui enlever toute lettre qu'il pourrait présenter et se mettre immédiatement en communication avec le R. P. Supérieur des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, 1201, rue Visitation, tél. CHerrier 5760.

Notre publicité en Angleterre

Ottawa, 10 (DNC). — Dans le but de rendre plus efficace le mécanisme gouvernemental en ce qui concerne la publicité relative à la vente des produits canadiens au Royaume-Uni et le développement de celle-ci par d'autres moyens aussi, M. W. D. Euler, ministre du Commerce, annonce que les bureaux de l'Exposition et de la publicité au Royaume-Uni seront unifiés et réorganisés et que l'administration des questions de participation officielle du Canada aux expositions, de réclames, de publicité et de cinématographie se rapportant à la vente des produits canadiens et au travail des commissaires du commerce sera centralisée.

La campagne d'annonces qui se poursuit actuelement au Royaume-Uni continuera et sera encore amplifiée par suite de l'expérience acquise, des méthodes spéciales de sollicitation et autres étant adoptées pour habituer le public britannique à acheter les produits canadiens disponibles en saison sur les marchés du Royaume-Uni. Les effets de cette campagne ont été une augmentation des ventes de marchandises canadiennes dans les territoires où la consommation est plus forte, et les nouveaux efforts pour développer le commerce du Canada ont pour objet d'en accroître l'efficacité dans le Royaume-Uni et de mieux faire connaître les produits canadiens au consommateur britannique.

Jusqu'à présent les réclames du Dominion dans le Royaume-Uni ont été confiées à une agence de publicité dans ce dernier pays, mais avec le prochain exercice et le transfert du budget de la publicité au ministère du Commerce, une agence canadienne agira pour le ministère, en collaboration avec un comité, sous la direction du Haut Commissaire à Londres.

Deux îles du milieu du Pacifique

Londres, 10 (S.P.A.) — Le premier ministre Chamberlain a dit aux Communes que le gouvernement a chargé l'ambassadeur du pays à Washington d'informer le gouvernement des Etats-Unis que la Grande-Bretagne garde ses droits sur les îles Canton et Enderbury de l'archipel Phénix. Et il a annoncé que Londres fera des propositions pour mettre fin aux contestations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis au sujet de ces deux îles du milieu du Pacifique . On croit qu'il est question que les deux pays les gouvernent de concert.

Conseil de l'Instruction publique

Québec, 0. — La Commission permanente de coordination et d'examens du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à laquelle assisteront les directeurs des Ecoles techniques de la province et le directeur de l'Ecole du meuble de Montréal, se réunira, au département de l'Instruction publique, Québec, jeudi, le 24 mars prochain, sous la présidence de M. Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique.

La bonne cuisine

POISSON AU FOUR A LA SAUCE TARTARE

1 poisson de trois livres; 1½ c. à thé de sel; pincée de poivre; farine; 6 tranches de bacon; 1 c. à thé de sauce Worcestershire Heinz; 1 c. à soupe de beurre; sauce tartare.

Lavez le poisson et séchez-le avec soin. Saupoudrez-le de sel et poivre. Saupoudrez-le légèrement de farine, placez le bacon dessus et versez autour environ ½ tasse d'eau dans laquelle vous aurez mélangé la Sauce Worcestershile. Arrosez fréquemment, en utilisant le beurre et une tasse d'eau. Faites cuire environ 1 heure au four modéré (350o F). Le poisson peut être coupé en portions individuels ou cuit en entier. Servez avec une Sauce Tartare vivement faite. Garnissez de tomates, cornichons et tranches de citron.

THON A LA SAUCE AUX CORNICHONS —

1 tasse de thon cuit ou en conserves; 2 c. à soupe de beurre; 2 c. à soupe de farine; 3 c. à soupe de Cornichons sucrés Heinz, hachés; ½ c. à thé de sel; 1½ tasse de lait; ½ c. à thé de Sauce Worcestershire Heinz; Paprika; 1 c. à soupe de persil haché; pain grillé beurré.

Ouvrez le poisson et faites-le chauffer à la vapeur. Faites fondre le beurre dans une casserole, ajoutez la farine et le sel, puis ajoutez graduellement le lait. Faites cuire jusqu'à consistance épaisse et ajoutez les cornichons hachés et la sauce Worcestershire. Placez le poisson sur un grand plat, versez dessus la sauce et saupoudrez de paprika et de persil, puis servez sur des tranches de pain grillé beurré et placez un autre cornichon sur le dessus.

SAUCE TARTARE

Mélangez ¾ tasse de "Sandwich Spread Heinz avec 1-3 de tasse de mayonnaise Heinz.

POUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Ceci est un message personnel adressé aux personnes qui, dans les institutions religieuses, ont la charge de l'économat.

La H. J. Heinz Company désire les informer qu'elle a mis à leur disposition un service spécial, sous la direction de M. Paul E. Gervais, avec bureaux situés au 80, rue Queen, à Montréal (Marquette 5757).

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire, ou de téléphoner à Marquette 5757, et Monsieur Gervais ou un de ses assistants se fera un plaisir de vous fournir tous les renseignements que vous désirez avoir sur les 57 Variétés si renommées.

L'achat DES OEUFS

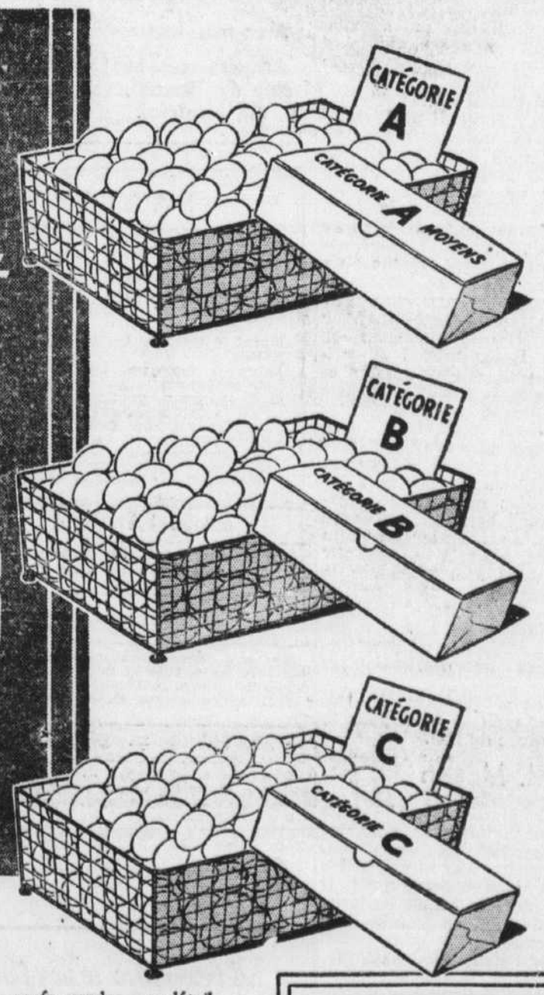

LA loi exige que *tous les oeufs* vendus au détail soient classifiés selon les catégories établies par le gouvernement fédéral et visiblement indiquées sur les contenants: la catégorie "A" (trois grosseurs d'invariable qualité: gros, moyens et petits) et les catégories "B" et "C".

Les oeufs tiennent une large place dans la plupart des régimes et, grâce à leur classification, il vous est toujours facile de les obtenir de la qualité et de la grosseur que vous désirez ainsi que d'une valeur égale au prix que vous payez. Précisez toujours la catégorie en achetant des oeufs.

Service des marchés
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
Honorable James G. Gardiner, Ministre

(*) **CATÉGORIE "A"**
Ce sont des oeufs de qualité meilleure, pour pocher, bouillir ou frire, vendus en trois grosseurs: gros, moyens et petits, tous de même qualité.

CATÉGORIE "B"
Une bonne qualité d'oeufs pour cuire, légèrement inférieurs aux oeufs de la catégorie "A" pour pocher, bouillir ou frire, parce que leur blanc a moins de fermeté.

CATÉGORIE "C"
C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

(*)**CATÉGORIE "A-1"** ce sont des oeufs de la plus fine qualité provenant de troupeaux soumis à la surveillance du gouvernement; ils s'obtiennent en petites quantités en certains endroits et se vendent, comme ceux de la catégorie "A" en trois grosseurs: gros, moyens et petits.

Précisez la catégorie et achetez avec confiance

57 Heinz

APRÈS-MIDI DE CONGÉ

● Des repas appétissants et nourrissants en quelques minutes. Epargne de temps. Epargne de travail. Pas besoin d'aller acheter du macaroni, du fromage, du beurre, ni des assaisonnements. Tout se trouve dans le Macaroni Cuit Heinz. Cuit par des maîtres-chefs, avec le soin méticuleux du cordon-bleu.

MACARONI CUIT HEINZ

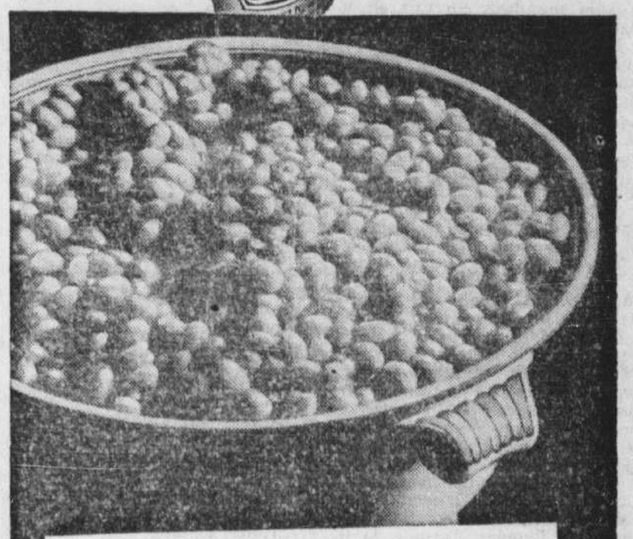

PLAT SUPRÊME POUR CAREME

● Les Fèves Cuites au Four Heinz, sans viande, à la végétarienne, sont un plat suprême quant à leur goût et à leurs qualités nutritives. Les femmes, les hommes, les enfants — tout le monde se régale de ces fèves dorées, cuites au four. Elles sont *cuites au four* à la perfection, dans de vrais fours, farineuses comme une pomme de terre en robe de chambre bien cuite, et baignent dans une sauce délicieuse. Un aliment appétissant et fortifiant, pouvant être servi en n'importe quelle saison et à n'importe quel repas. Dites HEINZ et procurez-vous des fèves *cuites au four*.

Chaque page du Livre Heinz avec Recettes de Salades et de Viandes est intéressante. Nombre de salades et garnitures — plats de viande — canapés, sandwiches, hors-d'oeuvre. Ce livre pratique et moderne est abondamment illustré. Envoyez 25c, ou bien seulement 10c avec trois étiquettes de n'importe quels produits Heinz, à H. J. Heinz Company, Dépt. N, Montréal.

FÈVES CUITES AU FOUR À LA VÉGÉTARIENNE HEINZ
3 AUTRES SORTES

REPAS CHAUDS À TOUTE HEURE Pour BÉBÉ

● Soupes, Légumes, Fruits, Céréale — prêts à être chauffés, assaisonnés et servis—épargnent chaque jour des heures de travail aux mamans. De qualité supérieure, cuits à point, passés à la perfection. Goût et consistance uniformes. Sécurité assurée par des autorités médicales et par la marque de commerce '57' de Heinz. Douze variétés.

PURÉES HEINZ

57 Heinz

Les deux projets de lois ouvrières au Conseil législatif

M. Laferté demande le renvoi au comité de législation pour entendre les ouvriers — M. Ouellet dit que le Conseil ne doit pas être un simple bureau d'enregistrement — M. Giroux: Les ouvriers ont déjà rendu jugement sur ce que nous avons à étudier, ils ont choisi le tribunal de l'opinion publique — Rejet de l'amendement par un vote de 8 contre 7 — Commencement du débat sur la deuxième lecture

Québec, 10. — Les fameux bills 19 et 20 concernant la législation ouvrière et qui ont provoqué tant de discussion dans le public et dans les journaux, depuis qu'ils ont été adoptés par la Chambre d'Assemblée, ont déclanché un autre gros débat alors qu'ils ont été appelés à la Chambre haute, hier après-midi, pour la deuxième lecture.

Il s'agissait de discuter une motion présentée par M. Hector Laferté, qui demandait de renvoyer les deux bills en question au comité de législation afin d'entendre les représentations des deux grandes unions ouvrières de la province. Plusieurs membres du Conseil législatif ont exprimé leur opinion sur le sujet, pour ou contre, et finalement, la motion de M. Laferté, ayant été mise au vote, elle fut rejetée par 8 à 7.

Ce fut le bill 19 qui fut appelé tout d'abord, par sir Thomas Chapais, qui expliqua en quelques mots la portée des différents amendements, surtout les articles 5 et 39. Par le premier, on sait que le gouvernement demande d'être exempté des contrats collectifs. L'Etat, dit sir Thomas Chapais, ne se trouve pas dans les mêmes conditions qu'un patron ordinaire. Il ne procède pas à une entreprise dans un but de spéculation ou de gain. Il s'y engage dans l'intérêt du peuple et en somme pour aider les ouvriers à faire vivre leurs familles en leur donnant du travail. L'Etat, c'est le peuple. Il ne se présente donc pas dans la position d'un industriel ordinaire. C'est cette manière de voir qui a inspiré l'amendement en question. D'après l'amendement contenu dans l'article 39, on consacre, d'après sir Thomas Chapais, la liberté du travail. L'article est très important. Le principe de la liberté du travail mérite d'être constaté ou plutôt confirmé par un texte de loi; cela s'imposait depuis longtemps. On veut ainsi sauvegarder la liberté du travail dans la province de Québec.

Pour entendre les intéressés

A la suite de sir Thomas Chapais, M. Laferté, leader de la gauche, se leva et, après quelques commentaires, proposa en amendement de renvoyer le bill au comité de législation afin d'entendre les représentations des ouvriers. M. Laferté fait remarquer qu'il ne veut pas discuter les raisons pour lesquelles les intéressés n'ont pas été entendus à la Chambre basse.

Il constate qu'ils ont adressé maints messages pour demander de se faire entendre et il croit que dans le grand public et particulièrement au sein de la grande classe ouvrière, on espère que le Conseil législatif posera un acte de justice en faisant ce que l'on n'a pas jugé à propos de faire à l'Assemblée législative. Le public, dit-il, nous jugera sévèrement si nous ne faisons pas notre devoir, qui est dans les circonstances d'entendre les représentants de la classe ouvrière. M. Laferté fait remarquer que dans le passé on a fait pour d'autres intéressés ce qu'il demande de faire aujourd'hui pour les ouvriers. Nous ne devons pas, dit-il, avoir deux poids et deux mesures.

Les opinions ont eu le temps de s'exprimer

Sir Thomas Chapais se lève de nouveau pour déclarer qu'il ne peut pas accepter cette proposition. Nous ne sommes pas, dit-il, dans le cas des professionnels qui se sont présentés déjà devant notre comité de législation pour exprimer leurs opinions. Nous n'avons pas devant nous un bill de cette nature. Ne perdons pas de vue que la mesure qui nous occupe présentement est un bill du gouvernement. Il ne se rappelle pas que dans sa longue carrière à la Chambre, un bill présenté par le gouvernement ait été envoyé à un comité pour discussion. Le bill actuel est présenté incontestablement sous la responsabilité du gouvernement, il peut être erroné et c'est le gouvernement qui s'en tient responsable. Le bill qui est devant nous, de même que le suivant, a soulevé la critique parmi les unions ouvrières, auxquelles j'accorde toutes mes sympathies, car à la suite des évolutions sociales dont nous avons été les témoins depuis quelques années il est légitime que les ouvriers demandent des améliorations à leur situation. Ces deux projets de lois ont été discutés à fond dans les assemblées publiques et dans les journaux. Ils ont été étudiés dans tous leurs détails; et nous avons donné tout le temps nécessaire aux opinions, pour et contre, de s'exprimer.

M. Laferté donne comme exemple le bill de la réforme des tribunaux qui, l'année dernière, a été référé au comité de législation; sir Thomas Chapais répond qu'il n'en était pas ainsi et que le bill des tribunaux avait été référé à ce comité pour entendre les explications du procureur général; et cela se fit dans l'intimité du comité.

Le Dr A.-V. Roy, qui a secondé la motion de M. Laferté fait remarquer qu'il serait juste en effet que les ouvriers se fassent entendre et nous disent pourquoi ils sont contre ces deux lois.

Tout ce qu'on nous dirait au Comité nous le savons

M. Martin dit qu'il a étudié attentivement ces deux lois, de même que toutes les lois ouvrières qui ont été passées en cette Chambre et auxquelles il s'intéressait tout particulièrement, ayant été ouvrier lui-même. Il s'étonne que dans les circonstances les ouvriers ne s'entendent pas eux-mêmes. Par conséquent, dit-il, ils se font tort à eux-mêmes. Il devrait y avoir une seule union. On traverse, ajoute-t-il, une crise sans pareille et on exagère du côté ouvrier en demandant des salaires exagérés. On prive ainsi la classe ouvrière en général d'avoir du travail. On va trop loin, parce qu'on est conseillé par des chefs qui ont des opinions exagérées. Le gouvernement, dit-il, est responsable des deux bills que nous avons devant nous. Il votera pour ces deux mesures parce qu'elles sont de nature à encourager les gens des villes à retourner dans les campagnes.

M. Ernest Ouellet fait remarquer que les deux projets de lois en question sont d'une extrême importance; ils touchent aux deux grandes classes qui sont à la base de la société la classe ouvrière et celle des cultivateurs.

On lutte présentement contre toutes sortes de fléaux et en particulier contre le communisme et le meilleur moyen de combattre ce dernier mal, c'est d'adopter des lois sociales justes vis-à-vis l'ouvrier et vis-à-vis le cultivateur. On a posé la question, de savoir qui était responsable de ces lois. Pour sa part, le Conseil législatif ne peut pas abdiquer ses responsabilités car il ne doit pas être un simple bureau d'enregistrement. En conséquence, il ne peut faire autrement que d'étudier ces lois et d'entendre les intéressés. Il faut avoir devant nous les données nécessaires pour juger. C'est pourquoi M. Ouellet croit avoir raison en espérant que l'on renvoie ces bills au comité. Il a peur de la rumeur publique et il a peur de porter un jugement avant d'avoir de plus amples renseignements de la part de ceux qui sont intéressés à ces mesures. Pourquoi redouterions-nous cette visite des ouvriers? A moins que l'amendement soit inconstitutionnel, je me demande pourquoi on refuserait d'entendre les représentants de la classe ouvrière.

Les ouvriers vont trop loin

M. Kelly dit tout d'abord qu'il y a dans ces deux lois, présentement devant la Chambre haute, des choses qu'il approuve et d'autres qu'il n'approuve pas. Il discutera ces différents points lorsque la Chambre en viendra à l'étude du principe des amendements apportés par ces lois. Le bill, qui est devant nous est très important; et il a été accepté par la Chambre basse qui a jugé à propos de ne pas entendre les intéressés. Ces derniers ont demandé d'être entendus devant le cabinet, mais en vain. Ils ont été entendus devant le ministre du Travail où il y a eu des passes d'armes plutôt personnelles. On nous demande maintenant de les entendre. Je crois, dit-il, que de les entendre nous rendrait la position encore plus difficile. Jamais, ajoute-t-il, on n'a renvoyé devant un comité un bill du gouvernement. On dit que les ouvriers veulent être entendus devant le comité du Conseil législatif. Il ne le croit pas. Il lit à ce sujet des communications qu'il a reçues, entre autres de M. Gérard Picard, secrétaire des Syndicats catholiques dans lesquelles on ne demande pas d'être entendu mais de renvoyer ces bills à six mois. Toute la question, ajoute M. Kelly a été exposée dans les journaux et dans des assemblées publiques plus qu'elle ne le serait devant notre comité où on a rien à gagner en y allant. Tout ce que l'on nous dirait au comité nous le savons. Du reste, nous ne sommes pas un tribunal de première instance.

M. Thériault rappelle qu'on a refusé à l'Assemblée législative d'entendre les ouvriers. Qu'on vienne nous dire que ces derniers n'ont pas le droit de se faire entendre, cela me renverse. Si on ne les a pas entendus de l'autre côté, c'est l'affaire de la Chambre basse. De leur refuser ce droit ici, c'est un peu de l'autocratie. Nous ne pouvons pas leur refuser cela. Le Conseil législatif n'est pas si populaire que cela dans la province et je ne veux pas faire partie d'une Chambre qui ne fait qu'approuver.

M. Du Tremblay fait remarquer qu'il s'agirait de savoir d'abord si les ouvriers désirent être entendus ou ne le désirent pas. A ce moment, M. Laferté donne lecture d'une communication de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada dans laquelle ils demandent d'être entendus par le Conseil législatif. M. Du Tremblay continue. Peut-être, dit-il, que ce n'est pas dans la procédure régulière de les entendre en comité sur un bill du gouvernement, mais ne pourrait-on pas suspendre, dans les circonstances, la deuxième lecture du bill à la semaine prochaine et, dans l'intervalle, entendre les représentations des ouvriers? Je ne crois pas, dit M. Du Tremblay, que ce serait faire une injure au gouvernement. Cela donnerait satisfaction à la classe ouvrière. Le leader de cette Chambre, qui est un homme très sage, aurait dans les circonstances raison de croire sage de suspendre la procédure et d'entendre ces messieurs; après avoir entendu leurs représentations, on pourrait ensuite discuter ces mesures qui sont très importantes.

Les méthodes d'intimidation

M. Giroux proclame qu'il n'est pas en faveur des méthodes d'intimidation du tribunal. Les ouvriers, dit-il, ont déjà rendu jugement sur ce que nous avons à étudier. Ils ont choisi le tribunal de l'opinion publique; et il craint maintenant de recevoir ceux qui, par le ministère du secrétaire de la Confédération des travailleurs catholiques, prétendent que pas un député ni un ministre ne pourrait se faire entendre dans une assemblée publique.

Nous avons toute la question devant nous. Pourquoi dérogerions-nous à la pratique suivie ici? Les associations ouvrières voudraient être entendues. J'ai le plus grand respect pour ce que représentent les associations ouvrières. Pendant trois semaines j'ai pris sur moi de demander l'ajournement. Je désirais qu'à l'extérieur toute faculté fût donnée aux représentants ouvriers de faire valoir leurs vues. Ils sont allés devant le ministre du Travail et devant l'opinion publique. Au bout de trois semaines il faudrait recommencer cela et pas un seul argument nouveau n'est apporté. Pourquoi recommencerions-nous? Je demande à la Chambre de ne pas faire ce qu'on lui demande de faire.

Le gouvernement prend la responsabalité de ce qui s'est fait. Il en portera le poids. Cette Chambre n'a pas de responsabilité au peuple. Je lui demande instamment de ne pas accepter l'amendement qui est proposé.

Rejet de l'amendement

Le président du Conseil pose la question. Quelques membres de la Chambre se lèvent se prononçant pour l'amendement.

M. Raymond. — Dans mon opinion les "non" l'emportent.

Des voix. — Vote.

Votent pour l'amendement Laferté (envoi du projet au comité de législation): MM. Laferté, Létourneau, Roy, Moreau, Ouellet, Thériault et Du Tremblay. 7.

Contre l'amendement: MM. Raymond, Chapais, Giroux, Scott, Lemieux, Kelly, Simard et Martin. 8.

L'amendement est donc renversé par 8 à 7.

Deux poids et deux mesures

Lorsque l'on propose la deuxième lecture M. Laferté se lève. Il dit qu'il aurait préféré de beaucoup que le Conseil pût entendre les parties au Comité de législation. Il n'y a rien comme d'être autour d'une table pour étudier un projet. Je n'aime pas pour ma part à me prononcer, dit-il, sur une législation dont, comme dit le représentant de Lavallière, je ne connais pas tous les effets.

M. Laferté dit qu'il ne se fait pas d'illusion sur le sort de ce bill, mais qu'il croyait que ses collègues consentiraient à la demande légitime qu'il avait faite. Il aurait été curieux de connaître le pour et le contre.

L'orateur demande pourquoi faire une distinction entre le gouvernement et les entrepreneurs d'une part et les petits entrepreneurs d'autre part. Il se demande pourquoi le gouvernement dit: "fais ce que je te dis et non pas ce que je fais". Cela dépasse ma compréhension. Si le bill est adopté tel quel, ne dira-t-on pas dans le public? "Deux poids et deux mesures: traitement de faveur pour le gouvernement et les gros entrepreneurs; autre traitement pour les petits". Je voudrais que tous fussent sur un pied d'égalité.

M. Laferté s'en prend à l'article stipulant que "la présente loi n'affecte pas les causes pendantes quant aux frais". Il soutient qu'il y aura ainsi une protection pour les avocats de même que pour les entrepreneurs qui auraient dû payer le juste salaire et qui ne l'ont pas fait. L'orateur cite un article de l'*Action catholique* sur le bill en discussion et dit qu'il n'y a pas meilleure logique. Il s'en prend aussi à l'article qui permet au lieutenant-gouverneur en conseil de révoquer ou modifier les conventions collectives. Il déclare qu'il ne peut accepter le projet tel que soumis. Il ne veut pas entendre dire qu'il aura contribué à ce que l'on établisse deux poids et deux mesures dans la province. "Sachant d'avance quel sort attend le bill, dit M. Laferté, — car on m'a prévenu qu'il serait adopté, — je propose que la deuxième lecture soit renvoyée à six mois."

La proposition de M. Laferté était appuyée par M. Moreau.

M. Thériault

M. Elisée Thériault partage la manière de voir du chef de la gauche. Il trouve qu'il serait de bonne politique de renvoyer ce projet à six mois. Ce serait le meilleur service à rendre au gouvernement que de ne pas passer ce bill.

M. Thériault demande où est la garantie de stabilité avec l'article qui permet au lieutenant-gouverneur en conseil de révoquer ou modifier les conventions collectives.

Il parle aussi des causes pendantes et dit qu'il y a actuellement un jugement de M. le juge Prévost en délibéré sur une cause du genre qui a été plaidée par M. Louis Saint-Laurent. De plus, il n'aime pas que lorsque l'on prive les ouvriers d'un droit on favorise en même temps les avocats.

M. Ernest Ouellet

M. Ouellet dit qu'il n'a pas par devers lui les matériaux qui lui permettraient de discuter longuement sur le sujet. Il a bien l'impression que pour convaincre la Chambre il lui faudrait beaucoup plus de talent et de preuves qu'il n'en a. Puisque, dit-il, nous n'avons pas l'opportunité d'aller devant le comité je serai carrément contre l'adoption de la loi en discussion et pour son renvoi à six mois. Il serait bien douteux de proposer ici un amendement pour bonifier cette loi. Il n'a pas d'autre ligne de conduite à suivre et c'est sa conscience qui la lui dicte, ajoute-t-il.

M. Ouellet déclare qu'il ne veut pas pour sa part porter un coup de hache dans l'organisation professionnelle ouvrière. Il craint que si le coup porté à cette organisation n'est pas fatal, il peut être du moins dangereux.

On a dit que les travaux du gouvernement favoriseraient le travail rural au détriment de l'agriculture. Il soutient que le raisonnement ne s'applique pas. Le cultivateur travaillera pour n'importe quel prix dans les chemins, car il n'est pas riche. Comme conséquence de cette exemption en faveur du gouvernement on fera payer aux ouvriers en voirie une espèce de taxe dont les autres classes seront exemptées. En leur imposant une réduction de salaire on leur impose du même coup une taxe.

Les travaux de voirie ne favorisent pas l'exode rural, estime M. Ouellet. Les travaux du gouvernement se font surtout à la campagne. Les travaux de voirie sont des travaux ruraux. Le fait que le cultivateur y travaille ne constitue pas l'exode rural. Mais si on donne un salaire réduit au cultivateur qui travaille dans le chemins et que l'on paye des salaires raisonnables dans les villes, c'est là que l'on favorise l'exode rural.

Le représentant de Lavallière estime que les conditions de travail doivent être débattues entre employeurs et employés et que le gouvernement, quel qu'il soit, ne doit pas intervenir. Pourquoi se précipiter? demande M. Ouellet. Pourquoi suspendre cette épée de Damoclès sur la tête des ouvriers? On a dit qu'ils ne s'accordaient pas. Ils s'accordent au moins en faisant une demande simultanée contre l'application de cette loi. Pour sa part, dit-il, le Conseil législatif n'a à peu près rien entendu sur le fond de la question.

M. DuTremblay

M. DuTremblay dit qu'il a étudié le bill avec attention et qu'il a lu les rapports des journaux sur le sujet. Il aurait aimé entendre les parties bien que son opinion fût faite. Il était cependant susceptible de la modifier devant les arguments présentés.

Le représentant de la division de Sorel dit que l'on reproche trois points à la loi en discussion. On reproche d'abord au gouvernement de vouloir intervenir dans les conventions collectives. Il avait ce droit avant cette loi. Ce que le gouvernement demande, c'est de pouvoir modifier une convention partiellement. M. DuTremblay est d'opinion qu'il peut se glisser dans les conventions des articles susceptibles de causer des préjudices soit aux patrons soit aux ouvriers. Il ne voit pas pourquoi on s'objecterait à l'article 3 puisque dans certain cas il peut être utile aux ouvriers comme aux patrons. On craint, dit-il, que le gouvernement fasse des modifications sans communiquer d'abord avec les parties intéressées. Il ne croit pas que le gouvernement se permette cela. Celui-ci sait que la classe ouvrière est nombreuse et importante. Il ne croit pas que la classe ouvrière ait à se plaindre de ce côté. Actuellement la convention ne peut être modifiée partiellement, il faut la mettre de côté en bloc.

L'atelier fermé

C'est ensuite l'article qui a trait à l'atelier fermé. On dit que ça peut causer la mort d'une union ouvrière, plus tard. On craint que cet article soit de nature à nuire aux unions ouvrières. Le gouvernement représente toutes les parties de la population, les ouvriers non organisés comme ceux qui le sont. Peut-il permettre à une association particulière de s'emparer d'une industrie?

M. DuTremblay demande si dans la province l'atelier fermé n'est pas une grande menace, surtout pour les unions catholiques. Il cite le cas des Etats-Unis où l'on a vu des associations puissantes se servir de cette méthode pour faire disparaître de vieilles unions. N'y aurait-il pas danger, dit-il, que ces associations de pays étranger, qui sont déjà venues au Canada, en Ontario notamment, cherchent encore à s'emparer du travail dans certaines industries? N'y aurait-il pas danger même pour les unions internationales, si on peut leur fermer une industrie? Le projet en discussion donne droit de vivre à tous les ouvriers et à toutes les unions.

Le représentant de la division de Sorel ne croit pas que le gouvernement, sachant la force puissante du vote ouvrier, puisse se servir de cette loi contre les ouvriers. Cette loi doit être faite, ajoute-t-il, pour aider les différentes classes. Pour cette raison il l'appuiera. Il estime qu'elle peut rendre justice et même protéger le travail organisé comme le travail non organisé, dans la province de Québec. Elle assure la liberté du travail.

M. DuTremblay rappelle l'époque de la révolution française alors qu'existaient les corporations fermées, où était bannie la liberté d'association. Le premier geste du gouvernement, alors, a été d'abolir ces corporations afin d'assurer la liberté du travail.

On doit, dit l'orateur, aider l'ouvrier à se former en associations, mais on doit empêcher qu'il se forme des forces qui détruisent les unions.

Pour toutes ces raisons, M. DuTremblay dit qu'il votera pour la deuxième lecture du bill.

M. Martin

M. Médéric Martin dit que cette loi est dans l'intérêt de l'ouvrier de façon générale. La "shop" ouverte va permettre aux ouvriers des deux unions de coopérer, dit-il. Il va venir un moment où les ouvriers non organisés vont se joindre aux ouvriers organisés.

M. John-Hall Kelly ajourne le débat.

La Chambre s'ajourne à ce matin.

"Les patriotes de '37"

Tout le monde se passionne pour ce chapitre de notre histoire. Pourtant bien peu de personnes sont renseignées sur l'épopée des "gars de '37". M. l'abbé Lionel Groulx, qui, depuis plus de 25 ans, étudie et compulse notre histoire, vient de confier aux Jeunesses Patriotes la publication d'un travail du plus haut intérêt sur la question.

Sous le titre de: "Une heure avec l'abbé Groulx, à propos des Patriotes de '37", les Editions des Jeunesses Patriotes viennent de publier un tract qui étudie les causes culturelles, politiques, économiques et sociales de la rébellion de '37.

Cette brochurette est vendue au prix modique de 10 sous l'exemplaire à la Librairie du *Devoir*.

Au Festival du Théâtre

"Maldonne", de M. Arthur Prévost, remporte les honneurs, à la soirée française

La roirée française du Festival, pour la région de Montréal, a eu lieu, hier soir, dans la salle de la *Sun Life*, sous la présidence du prince Paul Lieven, organisateur du concours à Montréal.

Le juge du festival, M. Malcolm Morlay, de Londres, a désigné la nouvelle pièce de notre jeune concitoyen, M. Arthur Prévost, intitulée: *Maldonne*, pour représenter notre ville, à la soirée française de Winnipeg, en vue du trophée Bessborough et du prix Barry-Jackson. Cette nouvelle pièce a été créée par la section française du *Montreal Repertory Theatre*, avec mise en scène de M. Mario Duliani.

M. Arthur Prévost, jeune auteur dramatique, dont la nouvelle pièce: *Maldonne* a été jugée, hier soir, à la première soirée du Festival dramatique comme la meilleure pièce canadienne tant du point de vue littéraire que du point de vue de l'interprétation.

Deux autres pièces furent présentées hier soir: *Don Juan*, de M. Ernest Pallascio Morin, et *Le médecin de campagne*, de M. Henry Bordeaux (cette dernière pièce présentée par *La Renaissance théâtrale*).

M. Morlay a désigné comme meilleur interprète masculin M. François Lavigne (dans *Maldonne*) et comme meilleur interprète féminin Mlle Juliette Huot, (dans *Le médecin de campagne*).

Le Festival se poursuivra à la salle de la *Sun Life*, jusqu'à la fin de la semaine. En voici le répertoire:

Ce soir: a) La section dramatique du Sir George Williams College dans la scène finale d'*Othello*, de Shakespeare; b) Le club dramatique de la *Sun Life*, dans *Louis comes to supper*, de Lillian-M. Henderson; c) Le Little Theatre des Y.M.H.A. et Y.W.H.A., dans: *The Tenth man*, de E.-E. Levinger.

Vendredi soir: a) The New Theatre Group, dans *What it takes*, de Philip Stevenson; b) The Sixteen-Thirty Club, dans *Festival in time of plague*, d'Alexander Pushkin; c) Le Montreal Repertory Theatre, (section anglaise), dans la 1ère scène du 3e acte de *Judgement day*, d'Elmer Rice.

Samedi soir: a) Le club dramatique de la *Sun Life*, dans la scène du procès du *Marchand de Venise*, de Shakespeare; b) le club dramatique de la *Royal Bank*, dans *Where the Cross is made*, d'Eugène O'Neill.

Messe pour feu l'abbé J. Marchand

L'Assomption, 10. — L'on a chanté ce matin, au collège de l'Assomption, une grand'messe de requiem pour le repos de l'âme de M. l'abbé Joseph Marchand, curé de Notre-Dame de Holyoke, Mass., (42e cours). Cette messe était recommandée par l'Association des Anciens élèves du collège.

Commission métropolitaine

A la Commision métropolitaine hier on a discuté de la clause du bill de Montréal à l'effet d'exempter la métropole de la contribution à la Commission métropolitaine, pour solder les déficits des trois municipalités aidées: Montréal-Nord, Pointe-aux-Tremble et Saint-Michel.

M. Biggar a dit que si Montréal paie avant le 1er mai sa contribution pour 1937-38, elle économisera $4.500. M. McKenna a demandé ce que la Commission ferait dans le cas où Montréal obtiendrait de ne plus payer pour les déficits des trois municipalités. M. Biggar a répondu que Montréal ne serait pas exemptée pour cette année après le 13 avril; si Québec adoptait la clause avant cette date on aviserait. Le président a ajouté que, depuis quatre ans, les déficits des trois municipalités ont été progressivement diminués, de sorte qu'en 1937 le déficit global a été de $93.000 de moins qu'en 1933. Et on prévoit une diminution de $20,000 cette année si les dépenses courantes ne sont pas capitalisées.

Deux capitaines tenus responsables

Dans un jugement qu'il a rendu hier, le juge Philippe Demers, commissaire de l'Amirauté, tient le capitaine Paul Plante et le capitaine Jean-Baptiste Beaudoin, commandants de remorqueurs à l'emploi du ministère du transport, responsables des dommages subis par la drague *Général-Wolfe* et son outillage à la suite d'une collision survenue le 7 septembre 1935 au lac Saint-Pierre.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphonez: BElair 3361

Dites Corby's!
CORBY'S
OLD RYE
EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT AU CANADA (Vieilli 10 ans)
10 oz. $0.65 - 25 oz. $2.00 - 40 oz. $3.00

CROISIERES AUX PAYS DU SOLEIL

BERMUDES 2 ou 3 départs hebdomadaires du New-York et Boston.

Par paquebots aller et retour — 4 jours en mer $70.

Avion, aller et retour ..... $180.
— en 8½ heures dans chaque sens —

Paquebot et avion ..... $130.

● Séjour entre les raccordements — chambre et repas, par jour $7.00

ANTILLES — PANAMA — AMERIQUE DU SUD

(N.-Y., de New-York — B, de Boston (Hlfx. de Halifax) — † l'avant-veille de Halifax)

Navires	Départs	Durée jours	Prix minimum
Haïti (7)	N.-Y. 17 mars	11	135.00
Santa Paula (15)	N.-Y. 18 mars	17	285.00
Fort Townshend (12)	N.-Y. 19 mars	21	175.00
Lady Rodney (3)	B† 19 mars	19-P	190.00
Statendam (9)	N.-Y. 19 mars	7	92.50
Carinthia (19)	N.-Y. 19 mars	6	75.00
Munargo (8)	N.-Y. 19 mars	12	125.00
Britannic (13)	N.-Y. 19 mars	12	157.50
Emp. Australia (4)	N.-Y. 22 mars	9	110.00
Lafayette (16)	N.-Y. 24 mars	11	142.50
Jamaica (7)	N.-Y. 24 mars	11	135.00
Santa Helena (15)	N.-Y. 25 mars	17	285.00
Pilsudski (17)	N.-Y. 25 mars	5	57.50
Transylvania (5)	N.-Y. 25 mars	8	82.50
Carinthia (19)	N.-Y. 26 mars	6	75.00
New-York (5)	N.-Y. 26 mars	8	100.00
Volendam (7)	N.-Y. 26 mars	6	65.00
Lady Nelson (1)	B† 26 mars	30-A	225.00
Lady Nelson (2)	B† 26 mars	30	254.00
Dixie (10)	N.-Y. 30 mars	14	97.00
Statendam (14)	N.-Y. 30 mars	12	157.50
Columbia (7)	N.-Y. 31 mars	11	135.00

A-Hébergement Guyane compris — B-Hébergement Jamaïque compris.

NOMBREUSES AUTRES CROISIERES AUTOMNE ET HIVER LISTE SUR DEMANDE — DIRE DATE PREFEREE

DESTINATION ET ENDROITS VISITES:

(1)—Bermudes, St-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad, Guyane.
(2)—Comme ci-dessus jusqu'aux Barbades — 10 jours, hôtel compris
(3)—Bermudes, Bahamas, Jamaïque
(4)—Bahamas, Cuba, Bermudes.
(5)—Bahamas, Cuba
(6)—Haïti, Jamaïque, Cuba.
(7)—Haïti et retour — Jamaïque, Porto Rico, Colombie, Panama 18 jours: $225.
(8)—Bahamas, Miami, Cuba.
(9)—Cuba
(10)—Nouvelle-Orléans — Hébergement et visites compris.
(11)—Porto Rico, Barbades, Trinidad, Guyane et parfois Martinique, Guadeloupe etc.
(12)—St-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, Trinidad.
(13)—St-Thomas, Martinique, Grenade, Venezuela, Curaçao.
(14)—Haïti, Jamaïque, Porto-Rico, Colombie, Panama.
(15)—Venezuela, Curaçao, Colombie, Panama.
(16)—Bahamas, Jamaïque, Cuba.
(17)—Bermudes.
(18)—Jamaïque, Panama, Cuba.
(19)—Bahamas.

BILLETS POUR TOUS LES PAYS AU TARIF DES COMPAGNIES

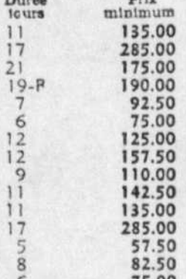

Le Devoir - Voyages
430, Notre-Dame est Montréal
Tél. BElair 3361
ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS
EN PREPARATION — Voyages au Congrès Eucharistique de Budapest — Mai 1938.

OU LA BONNE CHERE CONTRIBUE AU PLAISIR

Des milliers d'hôtes reviennent chaque année à cause des bons repas, des salles à manger spacieuses et bien aérées, du service courtois. Le menu vous offre, en moyenne, un choix de quatre-vingt articles.

CHALFONTE HADDON HALL
Leeds and Lippincott Co.
ATLANTIC CITY

Avez-vous essayé "la cure alcaline"?

L'utilité d'une brève cure alcaline est reconnue par les milliers de personnes qui ont appris comment l'on peut rester toujours frais et dispos. Surmenées, ou après des excès de table, elles boivent de l'Eau de Vichy Célestins. Ces eaux célèbres aident à neutraliser l'acidité, tant gastrique que rénale. Intellectuels, mondains, y ont également recours . . . faites comme eux!

DEMANDEZ L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN

Spécifiez VICHY-CÉLESTINS

VICHY CÉLESTINS
La Plus Renommée des Sources Alcalines Naturelles
Alcalifiant Naturel Anodin

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

TARIF
des annonces classifiées du "DEVOIR"
Téléphone: BElair 3361

1 cent le mot. 25c minimum comptant.
Annonces facturées, 1½c le mot. 40c minimum.
NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDMESSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, 2c par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, $1.00 par insertion

MAISON à LOUER

Rue Garnier 4576, près Mont-Royal, 6 grandes pièces 27.00. CRescent 2376.

MENAGERE DEMANDEE

Ménagère pour presbytère demandée, doit être assez âgée et de conduite irréprochable. Devra fournir références. Campagne. Ecrire à case 47, le "Devoir." 11-3-38

REPARATIONS — DECORATION

Réparations générales — Menuiserie, peinture, tapisserie, plâtre, plafonds, planchers, etc. — estimations gratuites, 15 ans d'expérience, ouvriers experts, propres, ouvrage garanti, références. Roy et Pharand, YOrk 4137. 17-3-38

Manifestations hostiles à Ribbentrop à Londres

Les négociations anglo-allemandes — Le grand conseil fasciste siège

Londres, 10 (AP) — Le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Joachim von Ribbentrop, a été de nouveau l'objet de manifestations hostiles à son arrivée et à son départ du ministère des affaires étrangères où il s'est rendu pour conférer avec lord Halifax. La police a eu fort à faire pour contenir les manifestants qui réclamaient la libération de Thaelmann, le chef communiste allemand, et Niemoeller, le chef de la résistance protestante à la politique religieuse du gouvernement allemand, qui sont tous deux internés dans des camps de concentration.

Le motif officiel de la visite à Londres de M. von Ribbentrop, c'est de prendre congé du personnel de l'ambassade qu'il dirigeait lorsqu'il a été choisi comme ministre des affaires étrangères. Il semble toutefois qu'il devait profiter de sa visite pour amorcer les négociations anglo-allemandes. Les événements d'Autriche pourraient fort bien faire échouer temporairement les projets de rapprochement du gouvernement anglais. On ne croit pas non plus que les réclamations de l'Allemagne en matière de colonies soient bien accueillies en Grande-Bretagne.

Les négociations anglo-italiennes qui sont engagées à Rome entre le ministre des affaires étrangères Ciano et l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le comte de Perth, sont interrompues aujourd'hui en raison de la réunion du grand conseil fasciste. On s'attend à ce que le grand conseil fasciste décide l'abolition du parlement et son remplacement par une chambre corporative fasciste.

En Autriche

Le plébiscite de dimanche prochain

La situation est tendue à Vienne — M. Seyss-Inquart démissionnera-t-il?

Vienne, 10 (A. P.) — Le plébiscite de dimanche prochain, qui doit porter sur la politique du chancelier von Schuschnigg et en définitive sur le maintien de l'indépendance de l'Autriche, donne lieu à une campagne très vive entre les nazis et les partisans du Front patriotique. Les nazis sont irrités de n'avoir pas été prévenus à l'avance de la tenue de ce plébiscite et aussi du fait que les citoyens de moins de 24 ans n'aient pas le droit de vote car ils se recruteraient surtout chez les jeunes. La situation est tendue dans la capitale, les parades aux cris de "Heil Hitler" ou "Heil Schuschnigg" se succèdent sans cesse et les bagarres ont déjà fait onze blessés. Toute la police est mobilisée pour le temps de la campagne et les troupes de la garnison de Vienne sont prêtes à intervenir au premier signal.

Les chefs nazistes ont tenu conseil toute la nuit et ils ont poursuivi leurs délibérations aujourd'hui. Le ministre pro-naziste de l'intérieur, M. Arthur Seyss-Inquart, que le chancelier von Schuschnigg a admis dans son cabinet à la demande du chancelier Hitler, participe à ces délibérations. On n'a pu encore savoir si la rumeur qui veut qu'il démissionne est bien fondée.

Le chancelier von Schuschnigg a annoncé hier la tenue du plébiscite de dimanche prochain à un ralliement ouvrier à Innsbruck. Il a déclaré notamment que l'Autriche observerait toutes les conditions de l'entente de Berchtesgaden, mais qu'elle n'était pas disposée à y ajouter la moindre concession supplémentaire.

M. Duplessis à l'Académie Commerciale

Québec, 10 (DNC) — Le nom de Frère des Ecoles chrétiennes incarne une idée de haute culture, d'un enseignement éclairé, conservateur des principes anciens mais immuables que nous ont légué l'Eglise et nos ancêtres, disait, hier soir, a l'Académie commerciale, le premier ministre, M. Maurice Duplessis. "Monsieur le supérieur", ajouta-t-il en s'adressant au R. Frère Palasis, vous représentez une communauté qui a joué un rôle prédominant non seulement dans la ville de Québec, mais dans toute la province".

L'école supérieure de commerce rendait hommage, hier soir, à M. Maurice Duplessis ainsi qu'aux membres de son cabinet en reconnaissance de l'octroi annuel de $100,000 qu'ils lui ont accordé dernièrement.

Les élèves de l'école avaient préparé un programme qui intéressa vivement les auditeurs. Le troisième acte de l'"Aiglon" fut interprété par les acteurs de l'Académie commerciale. L'harmonie de la Salle, sous la direction de M. Edwin Bélanger, fit les frais de la musique.

Quelques discours furent prononcés tour à tour par le R. Frère Palasis, supérieur de l'Ecole de commerce et directeur de l'Académie commerciale, par M. Lucien Tremblay, président de l'Ecole de Commerce, qui remercia le chef du gouvernement de l'octroi accordé à l'école; enfin, le premier ministre lui-même ajouta quelques mots ainsi que M. Joseph Bilodeau, ministre du Commerce et de l'industrie et des affaires municipales.

EXCURSION AVEC ESCORTE

à NEW-YORK « APAQUES »

De Montréal
le jeudi 14 avril 1938 — 9 p.m.
Retour le 18 avril, 8.25 a.m.

3 JOURS ENTIERS $29.* — par personne

y compris :

- Train "Washingtonian" aller et retour — wagons climatisés, buffet;
- Transferts N.-Y., arrivée et départ;
- Hébergement hôtel 1ère classe, central, mais hors du bruit, spacieuse chambre, lit double, radio, eau glacée au robinet, bain et douche, toilette;
- Usage d'une vaste piscine, gymnase et solarium;
- Visite de New-York en autocar — 2 hrs;
- Visite des studios N.B.C. et ascension du toit: splendide panorama;
- Concert au Music Hall — Radio City;
- 2 déjeuners, 2 diners du midi;
- 1 diner de gala et spectacle — Soir.

★ Supplément: chambre lits jumeaux, par personne $1.50; à un lit $3.

PROLONGATION D'UNE JOURNEE
Arr. à Montréal, mardi, 19 avril, 8.25 a.m.
Chambre, lit double, par personne $2.50 — lits jumeaux, par personne, $2.75 — Chambre à un lit, $3.50 — toutes bain et douche.

EN PULLMAN aller et retour, lit bas, en plus..... $16.00
2 dans lit bas, chacun $13.50; lit haut $15.00

SE HATER: — CHAMBRES EN NOMBRE LIMITE
Renseignements et billets

LE DEVOIR --- VOYAGES
430, Notre-Dame est — Montréal — Tél. BElair 3361
ou à ERNEST LORTIE, agent général
CENTRAL VERMONT — 384, St-Jacques ouest — Montréal

Le tragique incendie de McLeod's-Crossing

Mégantic, 10 (P.C.) — Quelques minutes après qu'eut retenti, au bout du fil, un cri perçant du petit Robert Martin, de Québec, lequel demandait de l'aide au moyen d'un appareil téléphonique, cet enfant de 5 ans, fut brûlé à mort avec sa gardienne, Mme E.-A. Jardine, ainsi qu'un bébé âgé de 18 mois, Kenneth McCallum, de Montréal. Cette tragédie est survenue hier dans une petite maison de ferme en bois, située à environ 25 milles à l'ouest de Mégantic, près de la frontière du Maine.

Comme il était cerné de feu le petit Martin, qui, avec son camarade montréalais, était confié à la garde de Mme Jardine, saisit l'appareil téléphonique pour appeler M. D. R. Graham, le plus proche voisin. M. Graham, accompagné de plusieurs autres voisins, se rendit en hâte chez Mme Jardine, mais toute tentative de sauvetage fut inutile: Mme Jardine et les deux enfants perdirent la vie au milieu des flammes.

Le dernier geste de Mme Jardine fut de jeter dans la neige, du haut d'une fenêtre, une fillette adoptive du nom de Beth, âgée de 3 ans. Cette dernière fut relevée et transportée chez des voisins.

Des villageois de McLeod's Crossing, situé à un mille du théâtre de l'incendie, fouillèrent les ruines de la petite maison de bois, où ils retrouvèrent le cadavre calciné d'un des deux enfants. Le coroner tiendra une enquête aujourd'hui.

La cause de l'incendie n'est pas connue, mais on croit que le feu, qui éclata entre 7 et 8 h. hier matin, provenait d'un poêle surchauffé ou d'une cheminée défectueuse.

Lorsque Graham et ses compagnons arrivèrent sur le théâtre de la tragédie, la maison était déjà la proie des flammes. On aperçut la petite Beth qui se débattait dans la neige, mais on n'entendait pas un cri. On croit que les occupants de la maisonnette furent suffoqués au moment où le petit Robert Martin laissa tomber le récepteur, après avoir donné l'alerte.

La lutte contre la tuberculose

Québec, 10 (DNC) — Le gouvernement provincial organisera d'ici quelques semaines une compagne très active contre la tuberculose, telle est la nouvelle communiquée, hier soir, par le ministre de la santé, le Dr Paquette, lors d'un diner offert en l'honneur de son sous-ministre, M. le Dr Jean Grégoire. Le ministre a déclaré qu'il espérait que le gouvernement instituerait l'hospitalisation gratuite des tuberculeux. "Ce projet, a dit le Dr Paquette, rencontre l'approbation de plusieurs membres de l'épiscopat. D'ici deux mois, les curés de toutes les églises demanderont à leurs fidèles de faire examiner leurs enfants dans les cliniques."

Le diner était organisé par les officiers du ministère de la santé pour féliciter le nouveau sous-ministre, le Dr Jean Grégoire.

En Chine

Changhaï, 10 (A.P.). — Un corps japonais qui a réussi à traverser le fleuve Jaune à Szechoui a coupé la ligne de chemin de fer de Longhaï, la grande ligne de communication entre l'est et l'ouest de la Chine. C'était là l'objectif des opérations japonaises depuis la prise de Nankin en décembre dernier. Les Chinois affirment que la bataille se poursuit et que leurs troupes s'efforcent d'annihiler le détachement japonais, qui a pris pied sur la rive sud du fleuve Jaune à la faveur d'un bombardement intense et en dépit des inondations causées par l'ouverture de digues.

La bataille fait rage sur tout le front du fleuve Jaune et on s'attend à ce que les Japonais reprennent bientôt l'offensive dans la région de Nankin.

Les Japonais viennent d'établir une grande banque à Peiping, où ils ont établi un gouvernement provisoire dans le but d'établir le yen comme unité monétaire dans toute l'étendue du territoire qu'ils occupent en lieu et place de la piastre mexicaine.

A la mémoire des 46 victimes

Un monument dans le cimetière du Collège du Sacré-Coeur

St-Hyacinthe, 10 (D. N. C.) — Il est annoncé ici que la Fédération des Amicales des Frères du Sacré-Coeur, qui recrutent leurs membres parmi les anciens élèves de la communauté, tant dans les provinces canadiennes qu'aux Etats-Unis, est à organiser une souscription avec pour objet d'ériger à Saint-Hyacinthe, dans le cimetière du Collège du Sacré-Coeur, incendié le 18 janvier dernier, un monument à la mémoire collectives des 46 personnes, professeurs et élèves, qui perdirent la vie au cours du désastre que l'on sait. L'objectif est d'au moins $3,000, et le monument projeté sera en granit. Il aura, d'après des plans déjà faits, une longueur de 12 pieds sur un chauteur de 5 pieds, et de 6 au centre. Les noms de chacune des victimes du sinistre y seront inscrits. Les souscriptions devront être adressées au R. F. Lucius, ce-devant directeur de l'établissement disparu, à Saint-Hyacinthe. Comme il a été annoncé déjà, les Frères du Sacré-Coeur ont offert aux parents des victimes d'inhumer les restes mortels de celles-ci dans une fosse commune, gardant ainsi unis dans la mort ceux qui furent unis dans la vie, à quelques pas des lieux où ils firent le suprême sacrifice. La plupart des parents intéressés ont répondu à date qu'ils acceptaient avec reconnaissance l'offre des religieux. Il est possible aussi qu'une souscription soit organisée d'ici peu, en faveur de la reconstruction de la maison détruite.

Le prix des journaux français

50 centimes au demi-franc

On apprend par courrier que depuis le 1er mars le prix des journaux français est porté à 50 centimes ou un demi-franc et que le tarif des abonnements sera relevé en conséquence.

La plupart des journaux français se vendaient jusqu'à ces derniers mois 30 centimes, soit en chiffres ronds un tiers de franc (franc Poincaré d'abord, puis franc Auriol, puis franc Bonnet), c'est-à-dire que, pour un franc, le Français pouvait s'acheter trois journaux et laisser un pourboire de dix centimes au camelot, si le coeur lui en disait.

Plusieurs journaux ont porté le prix du numéro à 40 centimes, il y a quelques mois, mais à la suite de la nouvelle dévaluation Bonnet, ils ont dû se résoudre à porter le prix à 50 centimes.

Voici comment s'explique cette hausse:

Cette augmentation a été rendue nécessaire par l'accroissement continu des frais d'exploitation et la diminution de certaines recettes.

Les salaires des typographes et ceux des imprimeurs ont subi, pour l'ensemble, avant le rajustement de 1938, plus de 50%.

L'impression de 100,000 exemplaires qui coûtait, avant les hausses, 14,700 francs, va monter à 25,000 francs. D'autre part, le papier est passé de 116 francs les 100 kilos, au 31 décembre 1936, à 158 fr. 15 au 1er octobre dernier, et passera bientôt à 203 francs. Ajoutons enfin les frais de transports, de timbres, le tout coïncidant avec la diminution des recettes de publicité due à la crise. Et l'on comprendra la situation critique de la presse.

Le régiment de Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 10 (D.N.C.) — Le lieutenant-colonel Roland Pothier, officier commandant du Régiment de Saint-Hyacinthe, nous apprend officiellement que l'effectif de ce régiment a été porté à 300 hommes, par le ministère de la Défense nationale. De 150 hommes qu'il était, l'effectif se trouve donc doublé. Pour l'instant, l'état-major du régiment s'occupe à trouver de nouvelles recrues, désirant remplir les cadres sans délai. Les officiers invitent à s'inscrire auprès d'eux les hommes et jeunes gens que la formation militaire intéresse, et ils s'adressent en particulier à ceux qui ont déjà subi un entraînement. La période d'entraînement régulier commencera vers la mi-mars, et les inscriptions seront reçues les 14, 16, 21 et 23 mars, entre 8 et 10 heures du soir. Le régiment de St-Hyacinthe au complet prendra part au camp de brigade à Valcartier, du 26 juin prochain au 2 juillet. Il appartient à la 10e brigade d'infanterie de l'armée canadienne. Il participera aux manoeuvres et aux différents exercices tactiques au programme.

A Québec

Discours de MM. Casgrain et Bertrand

Sur le budget

Québec, 10 — Hier, à la Chambre des députés, M. Léon Casgrain, député libéral de Rivière-du-Loup, a parlé sur le budget, à la suite de M. F. Pouliot, député de l'Union Nationale, de Missisquoi.

Voici un résumé du discours de M. Casgrain. Répondant au ministre des mines, qui a reproché à l'administration précédente d'avoir emprunté l'argent de la Commission des Liqueurs, M. Casgrain dit que M. Gagnon doit bien savoir que les recettes de la Commission des Liqueurs doivent aller à la province. Quant aux comptes en suspens que l'ancienne administration avait à la fin de son exercice financier, M. Gagnon doit se rappeler que le gouvernement actuel en avait, lui aussi, au 1er juillet, pour un montant respectable de $7,250,-220.15.

Le gouvernement actuel avait promis de diminuer les dépenses de voyage. Or, jamais autant de ministres ne sont allés en Europe que depuis l'avènement du gouvernement actuel.

Colonisation

Parlant ensuite de colonisation, M. Casgrain dit que le ministre des mines se scandalise parce que le gouvernement libéral a établi des colons en pleine forêt. Le ministre voudrait-il qu'on les établisse sur la Grande-Allée à Québec ou sur la rue Saint-Jacques à Montréal?

Crédit agricole

M. Casgrain parle ensuite de crédit agricole. Ayant demandé, dit-il, si M. Louis-Philippe Rioux, avocat de Sayabec, Matapédia, était à l'emploi de l'Office du Prêt Agricole, quelles étaient ses fonctions, etc., le ministre de l'agriculture lui a répondu laconiquement: non. Mais, dans une cause récente de saisie-arrêt contre M. Rioux, le trésorier de l'Office, M. Paul Comtois, témoignant sous serment, a dit que M. L.-P. Rioux était chargé de la révision des titres à $9. par demande de prêt, et il était dit dans la cause qu'il devait au défendeur $116.40. M. Comtois ajoutait que l'Office se soumettrait à la décision de la Cour. Le ministre a dit que M. Rioux n'était pas à l'emploi de l'Office. M. Comtois a dit le contraire. Qui dit la vérité?

Voirie

Le gouvernement doit demander à la Chambre de voter une somme de $50,000,000 pour la voirie. Mais il y a une chose qui presse beaucoup plus que le tourisme, c'est le soulagement de la classe agricole.

Taxes

Le député de la Rivière-du-Loup parle ensuite de réduction de taxes qui s'imposent pour les municipalités.

Il s'étonne que malgré ses promesses le premier ministre ne parle plus de la réduction des taxes des municipalités et des taux de péage sur les ponts, ni non plus des primes sur le beurre et le fromage. (Ici, le premier ministre demande à M. Casgrain de lui dire quand il a promis des primes sur le beurre et le fromage. M. Casgrain répond que M. Duplessis avait demandé au gouvernement libéral, alors qu'il était chef de l'opposition, de donner de telles primes. Cela, dit-il, équivalait à une promesse, advenant son accession au pouvoir).

Enfin, M. Casgrain dit que le trésorier provincial avait promis une réduction des prix de permis d'automobile. Quand réalisera-t-il cette promesse?

M. Bertrand

Me Charles-Auguste Bertrand, député libéral de Montréal-Laurier, qui parle ensuite, reproche au gouvernement d'avoir détruit la législation ouvrière de la précédente administration. d'avoir supprimé, entre autres ce à quoi les ouvriers tenaient le plus: les contrats collectifs, pour les remplacer par les salaires raisonnables. Il n'est plus permis maintenant, dit-il, à l'ouvrier de traiter avec le patron. Il n'est plus permis de fixer le salaire de l'ouvrier.

M. Bertrand dit que le budget ne tient pas devant un examen sérieux. Le déficit de cette année est, en fait, de plus de 50 millions de dollars, dit-il. La dette de la province était en 1935 de $184,000,000, et elle est maintenant de $265,000,-000. Jamais, conclut-il, nous n'avons été dans une pareille situation financière.

La taxe sur les magasins en série

Une délégation de l'Association des marchands détaillants a demandé au Comité exécutif hier une augmentation de la taxe sur les magasins en série; que la taxe sur le premier magasin soit portée de $50 à $100, et ainsi de suite en proportion jusqu'à $500 pour le 10e magasin et $1,000 par magasin en plus de dix.

La délégation a offert que ses membres épiciers et restaurateurs paient $5 chacun par année à condition que cet argent serve à faire des causes contre les épiceries et restaurants qui vendent après les heures régulières.

M. Taillefer a promis au nom du Comité exécutif d'étudier ces demandes.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Feu Mme J. Larchevêque

Saint-Hyacinthe, 10. — Mme Joseph Larchevêque, née Lamoureux (Olivine), est décédée à l'hôpital Saint-Charles, de cette ville, des suites d'une intervention chirurgicale. Elle était âgée de 53 ans et 9 mois.

La défunte était la femme de l'échevin Larchevêque de St-Hyacinthe, l'un des représentants au conseil municipal du quartier No 2.

Outre son mari, elle laisse deux frères, Alphonse, de Montréal, et Norbert, de Southbridge, Mass., ainsi que six soeurs, les RR. SS. Saint-Barthélémy, Marie-Louise, des Soeurs de la Présentation de Marie, à Aldenville, Saint-Elphège, Noëlla, des Soeurs de Saint-Joseph de St-Hyacinthe, à Lorette, Manitoba; Mmes Henry Lafrenaye (Aurore) et Arthur Perrault (Eugénie), Montréal, Hormisdas Corriveau (Anna), Southbridge, Mass., Joseph Maheu (Régina), Sainte-Cécile de Milton; un beau-frère, M. Hervé Provençal, Montréal; une belle-soeur, Mme Arthur Loiselle, Saint-Mathias.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 30, en la paroisse du Christ-Roi de cette ville.

S'IL EST un mot du dictionnaire dont la Sté Ford pourrait à bon droit se réserver l'usage, c'est bien le vocable "économie"!

Il y a trente ans, alors que l'automobile était communément appelée "le jouet des riches", Henry Ford, *seul*, conçut l'idée de mettre ce moyen de locomotion *à la portée de tous*.

Le Premier Principe Posé Par Ford

Ce fut alors qu'il se dit: "Je fabriquerai une automobile que tous pourront acheter. Je n'emploierai que le meilleur matériel, les meilleurs ouvriers, les plans les plus simples de la technique la plus moderne . . . mais cette voiture sera de prix si raisonnable que tout individu qui reçoit un salaire moyen pourra en avoir une". *La Sté Ford a toujours été fidèle à ce principe fondamental.*

Au début, alors qu'il fallait fabriquer de *petites* 4-cylindres pour en assurer *le caractère économique*, Henry Ford s'imposait déjà à l'attention par la manufacture et la vente *d'un nombre énorme* de ces petites 4-cylindres.

Plus tard, quand les ressources pécuniaires et techniques de la Sté Ford furent telles qu'il lui fut possible de fabriquer des automobiles à 8 cylindres en V—plus parfaites et de dimensions plus imposantes, tout en se maintenant à *l'étiage d'économie d'une petite voiture*—Henry Ford fut encore *le seul* à prendre cette décision. C'est une des raisons pour lesquelles les ventes de V-8 Ford de 1937 ont dépassé celles de toute autre marque.

Deux Nouvelles Automobiles Ford

Deux automobiles Ford vous sont offertes pour 1938. L'une est la Ford de Luxe (8 carrosseries et moteur V-8 de 85 CV)—qui n'est pas moins économique que ses devancières au double point de vue des frais d'entretien et de fonctionnement. Ses accessoires et garnitures sont plus riches, et l'on y trouve *tous* les points de supériorité qui ont fait le renom de la Marque Ford. La carrosserie des Sedans à conduite intérieure est plus longue et plus spacieuse.

L'autre est la Ford Standard, également actionnée par le merveilleux moteur V-8 de 85 CV. Lignes harmonieuses, dans l'esprit moderne; intérieurs attrayants. Elle possède les mêmes avantages essentiels que le modèle "de luxe": Equilibre Médian du Roulement, Freins de Sûreté Ultra-Dociles perfectionnés, Verre Inéclatable partout (sans supplément de prix). Même précision absolue du mécanisme, même empattement de 112"—mais prix moins élevé.

Nous vous invitons à essayer les nouvelles automobiles "de luxe" et "standard" Ford de 1938 qu'expose actuellement le dépositaire Ford de votre localité. Vous constaterez ainsi par vous-même que "qui dit *Ford* dit *Economie*"!

• • •

BRÈVE DESCRIPTION DES NOUVELLES FORDS

LA V-8 DE LUXE FORD . . . empattement de 112" . . . moteur de 85 CV . . . Freins de Sûreté Ultra-Dociles perfectionnés . . . Équilibre Médian du Roulement . . . carrosserie "tout-acier" . . . tenture et capitonnage mohair ou broadcloth . . . traitement façon noyer . . . 2 avertisseurs, 2 lanternes AR, 2 pare-soleil, 2 essuie-pare-brise . . . case à gants, à serrure . . . chronomètre . . . allume-cigares . . . contrôle, par le pied, du rayon des phares AV et feu indicateur sur le tableau de bord . . . bandes de roues inoxydables . . . 8 carrosseries . . . 6 couleurs.

LA V-8 STANDARD FORD . . . empattement de 112" . . . moteur V-8 de 85 CV . . . Freins de Sûreté Ultra-Dociles perfectionnés . . . Équilibre Médian du Roulement . . . carrosserie "tout-acier" . . . mohair ou broadcloth . . . traitement façon acajou . . . 1 lanterne AR, pare-soleil, essuie-pare-brise . . . 2 avertisseurs . . . allume-cigares . . . contrôle, par le pied, du rayon des phares AV et feu indicateur sur le tableau de bord . . . 3 carrosseries . . . 3 couleurs

$30 PAR MOIS, *et un premier versement des plus raisonnables, et vous aurez (grâce au "T.F.C. National Finance Plan") la nouvelle V-8 Ford de votre choix!*

L'AUTOMOBILE DE GRANDE CLASSE MAIS DE PRIX MODÉRÉ LA V-8 FORD DE 1938

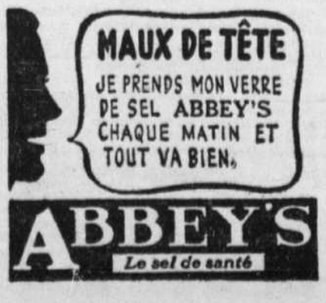

Reprise de l'offensive blanche en Espagne

DAROCA, (province de Saragosse), 10. (S.P.C.-Havas). — L'armée blanche a repris l'offensive qu'elle a entreprise pour séparer Barcelone et Valence. De grands succès marquent la reprise: déployée sur un front de 70 milles, elle a progressé de 8 milles en moyenne. C'est dans l'est de la province de Saragosse et dans le nord-est de celle de Téruel qu'elle opère présentement. Par suite des succès qu'elle vient de remporter, elle se trouve à 100 milles de la côte de Tarragone (on sait que le front blanc du sud de la province de Téruel est encore plus près que cela de la côte. L'aile gauche a pour objectif immédiat Belchite, l'aile droite, Alcaniz.

A Québec

Le débat sur le budget

L'école d'agriculture de Nicolet

Québec, 10. —La Chambre a consacré la séance d'hier après-midi à la discussion du budget. M. François Pouliot a continué son discours commencé la veille.

M. Georges-E. Dansereau, député d'Argenteuil, a répondu. M. Grégoire Bélanger a parlé ensuite. Il a été suivi par M. Léon Casgrain et M. Charles-Auguste Bertrand a terminé le débat. Puis la motion Fisher pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens a été adoptée à l'unanimité.

A Nicolet

La Chambre a ensuite commencé l'étude des résolutions pour la création d'une école d'agriculture à Nicolet.

M. Fleury, député de Nicolet, remercie le gouvernement Duplessis, au nom des cultivateurs de son comté, de la nouvelle preuve qu'il vient de donner de son patriotisme et de son dévouement envers la classe agricole.

M. Bouchard dit que le séminaire de Saint-Hyacinthe a réclamé une école d'agriculture depuis plusieurs années, sans l'obtenir. Le séminaire de Saint-Hyacinthe, dit-il, est fidèle au premier ministre et ce dernier devrait le reconnaître. De plus, l'endroit serait bien choisi, car Saint-Hyacinthe est un centre de communications...

M. Duplessis — A deux pas de Bagot! (rires et appl.)

M. Bouchard — Certainement; et ça permettra à cette école d'enseigner aux cultivateurs de Bagot à bien employer leurs $400,000 de prêts agricoles afin qu'ils puissent rembourser l'argent qu'on leur a prêté. Il y a de bons sols dans Bagot, des très bons et des moins bons, mais bons tout de même, puisqu'on a prêté $400,000 et qu'il y a 400 cultivateurs qui attendent. Ça a aidé pour l'élection de Bagot, mais dans l'avenir je ne sais pas si ça ne deviendra pas dangereux pour le gouvernement. Car c'est une épée à deux tranchants.

On doit donner une école d'agriculture à Saint-Hyacinthe, car, ajoute-t-il en souriant, on doit ça à une région qui a produit le chef de l'opposition actuel (rires). Saint-Hyacinthe, c'est mon *Alma mater* et je lui dois beaucoup. Le séminaire a demandé l'école depuis trois ou quatre ans.

M. Bouchard veut savoir ce que l'on va faire avec l'argent que l'on vote, soit $500,000. C'est, dit-il, la danse des millions, comme si les élections s'en venaient; on voit des ingénieurs sur le bord du chemin regardant dans les longues vues si les élections s'en viennent.

M. Bouchard parle ensuite du rôle utile de l'opposition et ajoute que s'il n'y avait pas eu à Saint-Hyacinthe, lors de la dernière élection, des conservateurs pour voter pour lui, il aurait été battu et il se serait dépensé plus de millions par le gouvernement.

M. Duplessis — Je regrette que le chef de l'opposition, sur un projet de loi si peu contentieux, ait jugé à propos de faire des allusions politiques si éloignées du sujet. Il a parlé du séminaire de Saint-Hyacinthe et du fait que, depuis quatre ans, il a demandé une école d'agriculture. Je prends note du fait que, du temps où le chef de l'opposition a été ministre, et qu'il avait donc de l'influence, il n'ait pas eu assez de coeur pour penser au séminaire de Saint-Hyacinthe.

M. Bouchard — Ce n'était pas le coeur qui manquait, mais l'argent.

M. Duplessis—Alors, vous n'aviez pas un sou. Pourquoi venir dire que, lorsque le parti libéral a quitté le pouvoir, les coffres étaient pleins et que tout était prospère? Maintenant il fait l'aveu que les coffres étaient vides (rires et appl.). Cela me fait de la peine pour le parti libéral que le chef de l'opposition prenne pareille attitude. J'espère qu'il se réformera.

Ce n'est pas juste non plus pour les électeurs de Bagot que de dire, comme le fait le chef de l'opposition, qu'ils sacrifient leurs principes pour de l'argent. Il a dit ensuite que les électeurs de Bagot iraient s'instruire à Saint-Hyacinthe, de façon à remettre l'argent qu'ils ont emprunté. C'est injuste pour les électeurs de Bagot; le chef de l'opposition n'a pas le droit de les traiter d'ignorants: c'est faux.

M. Duplessis fait ensuite l'éloge du séminaire de Nicolet et parle des grands avantages qui résulteront pour l'agriculture. Il ajoute que, par une erreur d'impression, on a mis *vingt* ans, au lieu de *cinq* ans.

M. Bouchard se moque de l'erreur et dit qu'en fait, c'est le gouvernement qui a changé d'idée. Il n'a pas insulté la population agricole de Bagot, car l'enseignement que donneront l'école de Nicolet et celles d'ailleurs aura pour but d'améliorer la formation des agriculteurs, tout comme une école à Saint-Hyacinthe le ferait pour les gens de la région. Il ajoute qu'il va voter pour le bill.

M. Laurent Barré

M. Barré, député de Rouville, dit la nécessité du crédit agricole et qu'il aurait dû être établi dès 1924, au moins; nous n'aurions pas eu les ruines qui se sont accumulées depuis quinze ans. Les millions votés ont été vite épuisés parce que le besoin était grand et que l'agriculture avait été négligée pendant longtemps. Il dit aussi que, pour le rétablissement de l'agriculture, il faut enrayer le drainage des capitaux ruraux vers la ville. M. Barré félicite le gouvernement d'avoir établi le crédit agricole provincial. Il approuve la formation d'écoles moyennes d'agriculture, mais ajoute qu'on devra multiplier les petites écoles qui enseignent l'agriculture et ne déracinent pas de la terre les fils de cultivateurs. Car la grande école déracine habituellement les fils d'habitants. Il conclut en disant qu'il faut encourager l'enseignement agricole.

Le débat est ajourné à 3 heures cet après-midi.

Feu M. Théodule Boulay

Joliette, 10. — M. Théodule Boulay, employé du Canadien National depuis trente ans, est mort soudainement hier à son domicile à l'âge de 60 ans. Il souffrait de la grippe et on croit qu'il a succombé à une attaque cardiaque. Il était natif de Saint-Félicien, région du Lac Saint-Jean.

Lui survivent: sa femme, née Cailloux (Aldéa), deux fils, Paul, de Montréal, et Philippe, de Joliette; trois frères, Ernest et Emile, de Saint-Félicien, et Eudore, de Kapuskasing, Ont., et quatre soeurs: Mme J.-A. Cloutier, de Sainte-Thérèse; Mme J.- H.Saint-Pierre, de Perron; la Soeur Virginie, des Servantes du Saint-Sacrement, à Sherbrooke, et Mlle Garcia, de Montréal.

Le service aura lieu samedi matin à 11 heures, à la cathédrale de Joliette.

Excursions des Chemins de fer Nationaux la prochaine fin de semaine

M. O.-A. Trudeau, agent de district du Canadien National, annonce que des tarifs d'excursion seront consentis en fin de semaine aux voyageurs qui désireront visiter certains endroits de la province de Québec et de l'Ontario, dont les deux capitales.

Des trains quitteront la gare de l'est, vendredi et samedi soirs, à 6 h. 20, à destination du Lac Saint-Jean et des endroits intermédiaires. D'autres trains quitteront la gare Bonaventure, les mêmes jours, à destination d'endroits situés sur la ligne Montréal-Massena, N.-Y., et à destination d'endroits sur la ligne Montréal-Sorel.

Des trains en commun quitteront Montréal vendredi et samedi, des gares Bonaventure et Windsor à destination de Toronto. L'excursion se continuera de Toronto aux endroits plus à l'ouest par le Pacifique Canadien.

Des trains en commun quitteront les gares Bonaventure et Windsor, vendredi, samedi et dimanche, à destination de Québec.

Montréal recevra la visite en fin de semaine, d'excursionnistes venant d'endroits situés sur la ligne du Transcontinental, d'endroits sur la ligne Ottawa-Montréal, depuis Vara, et de la région de Hawkesbury.

Chez les agronomes

Un dîner-causerie de la filiale du district de Montréal de la Corporation des Agronomes du Québec, aura lieu samedi, le 12 mars, à l'hôtel Queen's, à 1h. 30.

A cette occasion, M. l'abbé Philippe Perrier parlera du Syndicalisme catholique dans Québec.

A leur séance régulière, qui sera tenue dans l'avant-midi, à 10h. 45, les agronomes étudieront un plan de corporations agricoles", lequel a été préparé par M. Gustave Toupin, professeur à l'Institut agricole d'Oka.

Stuttgart, ville de la radio

Berlin — Stuttgart est actuellement la ville allemande, et probablement la ville européenne, qui compte le plus grand nombre d'amateurs de T. S. F. Sur 120,580 foyers 93,000 possèdent un appareil récepteur, ce qui représente une proportion de 76,88%. Cette proportion estpour l'ensemble de l'Allemagne 50.7¼. A Copenhague, ville de l'Europe qui passait jusqu'à ce jour pour avoir la proportion la plus forte, on en compte 75%.

3ème Tournée Européenne

annuelle — avec escorte

Aller et retour à bord du super-paquebot

Emp. of BRITAIN

en troisième

De Montréal et Québec le samedi 25 juin

48 jours dont 38 en Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, Italie, France (6 jours à Paris)

Tous frais compris $500.

VOYAGE ABREGE

5 semaines — le tout comme ci-dessus, moins la Suisse..... $450.

Programme et inscription

Le DEVOIR-VOYAGES

430 Notre-Dame est - Montréal

Tél. BElair 3361

Au Sénat

La question des chemins de fer

Les discours de MM. Dandurand et Meighen sur la résolution Beaubien

Ottawa, 10 — M. Raoul Dandurand, leader du gouvernement au Sénat, a repris hier après-midi le débat sur la résolution de M. C.-P. Beaubien, conservateur de Montréal, demandant qu'action fût prise relativement à la situation de notre réseau ferroviaire national.

Cette résolution demande que le gouvernement "soit instamment prié de régler la question des chemins de fer au Canada afin de mettre un terme aux pertes désastreuses qu'occasionnent chaque année au Dominion les Chemins de fer Nationaux du Canada, et qui se chiffrent déjà à plusieurs milliards de dollars".

Le sénateur Dandurand fait remarquer qu'en dépit du chômage et de la sécheresse les finances fédérales sont en excellent état. Notre commerce d'exportation a augmenté considérablement, bien qu'il reste encore à régler le grave problème de nos chemins de fer.

Il rappelle que la Commission Drayton-Ackworth de 1917 avait rejeté la proposition de fusion des deux chemins de fer canadiens. Il en fut de même d'après le rapport de la commission royale Duff de 1932. On sait que le Sénat de 1925 avait recommandé que les bureaux de direction des deux réseaux fussent réunis en un seul bureau de 15 directeurs; toutefois, cette recommandation resta lettre morte jusqu'à la débâcle de 1929, qui amena sir Edward Beatty et autres intéressés à sonner l'alarme. Celle-ci donna lieu à l'institution de la Commission Duff.

Sir Edward recommandait l'exploitation privée des deux services ferroviaires sous la direction du Pacifique Canadien; cela aurait assuré une économie de 75 millions par année. Cependant, poursuit le sénateur, la commission Duff, après étude de tous les faits soumis, recommanda la coopération, mais non l'amalgamation.

M. Dandurand dit que l'adoption de la résolution sénatoriale de 1925 aurait assuré un dividende de 10% sur les actions ordinaires du Pacifique Canadien. Vu les récents discours de sir Edward Beatty, ajoute le sénateur, le président du Pacifique ferait bieux de préciser davantage.

Par suite de l'exploitation conjointe de divers tronçons des deux compagnies, l'on avait économisé $1,807 du mille de voie ferrée, plus $1,033 du mille par l'abandon définitif de certains tronçons non profitables. Cela indique que d'après le plan du Pacifique Canadien, à l'effet d'abandonner 5,000 milles de ligne, l'économie globale annuelle se chiffrerait à environ $5,500,000 par année, dont le Canadien National aurait à assumer 66 pour cent du fardeau par suite de la perte de trafic, dit le sénateur Dandurand.

Le leader du gouvernement croit réglé sans briser les vitres, rien seaux s'accomplissait, le gouvernement canadien serait appelé à en assumer tous les déficits. En outre, les recettes ont diminué depuis que fut établie l'estimation de 75 millions comme chiffre annuel d'économie. Les chemins de fer ont eu leur leçon, dit-il, et la concurrence non payante est une chose du passé.

Le gouvernement est d'avis, poursuit M. Dandurand, que les chemins de fer pourraient diminuer leur passif sans avoir recours à l'amalgamation. Il ne faut pas perdre de vue, dit-il, que le problème que posent les chemins de fer peut être régl- sans briser les vitres, rien que par l'augmentation du trafic. Le sénateur soutient que si la Commission Duff allait reprendre ses séances sur cette question, en dépit des situations bien changées, elle recommanderait de nouveau la coopération et non l'amalgamation. Il propose qu'un comité coopératif conjoint des deux compagnies de chemin de fer soit invité à venir témoigner devant le comité sénatorial des chemins de fer; cela nous mettrait en possession de faits qui nous sont étrangers. Quoi qu'il en soit, il croit que l'on devrait prendre les mesures nécessaires pour donner suite au rapport de la Commission Duff sur le sujet.

M. Meighen

M. Arthur Meighen, chef conservateur au Sénat, regrette de constater que le leader du gouvernement ait changé ses vues sur cette question depuis les élections de 1921. Ses remarques d'aujourd'hui ne constituent point une réponse à la résolution actuellement à l'étude.

Le chef conservateur a beaucoup de bien à dire des décisions de la Commission Duff sur le sujet, notamment sur le principe alors admis, savoir que la direction du réseau ferroviaire national doit être laissée au Parlement, et non au gouvernement. L'ancien gouvernement conservateur avait agi en ce sens en faisant adopter une mesure en 1932, mesure qui fut rejetée par le gouvernement libéral dès son arrivée au pouvoir.

"Cela fut fait, dit le sénateur Meighen, parce que le ministre actuel des Communications, M. Howe, a déclaré que s'il en devait être autrement sa carrière politique en aurait souffert."

Le sénateur Meighen atteste que dans l'administration de nos chemins de fer le patronage politique se pratique comme à nulle époque de leur histoire. Le bureau de direction Fullerton n'a jamais eu le temps de faire valoir ses vues, car le gouvernement libéral n'a pas tardé à en demander le renvoi. Sous l'administration de sir Henry Thornton ce fut une véritable orgie de dépenses, et le pays s'en ressent encore aujourd'hui. On a construit durant cette époque de somptueux hôtels et lancé d'autres entreprises coûteuses dont le gouvernement supporte encore le fardeau.

"Le ministre du Transport qui devait prendre tout en mains, a-t-il fait quelque chose de bien en ce sens! Il est peu probable, parce que la situation de notre réseau national est pire en ce moment qu'elle ne l'a jamais été," dit le sénateur Meighen.

Le leader conservateur voit l'homme d'affaires et, en général, le contribuable courbés sous le poids des impôts par suite des dettes exigeantes de nos chemins de fer. Il voudrait voir venir le moment où les gouvernements décideraient de ne pas intervenir dans de telles entreprises. Pourtant la chose se pratique en Angleterre, mais en ce pays on en semble incapable. Il n'ose plus espérer de voir le pays à l'abri de tant de difficultés aussi longtemps que les partis, qui s'alternent au pouvoir, brisant tout ce que l'administration précédente a cru devoir entreprendre pour le bien général du pays.

Si le gouvernement continue à s'ingérer de la sorte dans l'administration de nos chemins de fer où il permet l'exercice d'un patronage politique éhonté, nous aurons bientôt une situation pire que l'amalgamation des deux réseaux, soutient le sénateur Meighen. Il exprime l'espoir que le Sénat abandonnera sa résolution de 1925 et tentera de découvrir une véritable solution au problème aigu que pose le Canadien National. Il croit voir dans le retard du gouvernement à prendre une ferme attitude à ce sujet la "crainte de la défaite" aux prochaines élections.

"On me demande, dit-il, si je suis en faveur de l'amalgamation des deux réseaux. J'aime à croire qu'une certaine section de l'opinion publique lui serait favorable; et s'il en est ainsi et que la chose fût faite, j'aimerais voir l'abandon définitif de ces appels aux préjugés de classes dont on ne semble pas capable de se défaire en ce pays. Si pendant une campagne électorale l'on avait le courage de mettre les choses au point, d'exposer les faits tels qu'ils sont, il n'y a pas un seul employé du Canadien National ni d'autre chemin de fer qui aurait raison de craindre l'amalgamation."

Le sénateur Meighen propose que le comité sénatorial étudie à fond la question.

M. Black

Le sénateur F.-B. Black, conservateur de Sackville, dit qu'il serait en faveur d'une sorte de direction conjointe qui aurait comme résultat de réduire les dettes des chemins de fer, qui causent tant d'ennuis au pays, aux administrateurs comme aux contribuables. Dans l'étude de ce problème, dit-il, l'on devrait mettre la politique de côté. Il donne avis qu'à une prochaine séance il proposera l'institution d'un comité spécial pour étudier le problème dans tous ses détails.

Le sénateur James Murdock, libéral d'Ottawa, ajourne le débat à mardi prochain. Le Sénat se réunira de nouveau cet après-midi, à trois heures.

Remaniement ministériel à Londres

Londres, 10.. (C.P.) — Le premier ministre Neville Chamberlain vient de remanier quelque peu son ministère afin de libérer lord Halifax de toutes ses autres fonctions et de lui permettre de donner tout son temps à la conduite de la politique étrangère. Le vicomte Hailsham devient lord-président du conseil à la place de lord Halifax, lord Maugham devient lord-chancelier et président de la Chambre des Lords à la place de lord Hailsham et le comte Stanhope devient leader du gouvernement à la Chambre des Lords à la place de lord Halifax tout en conservant la présidence du *Board of Education*. Le cabinet Chamberlain compte désormais sept membres de la Chambre des Lords: lord Halifax, lord Hailsham, lord Maugham, lord Stanhope, le comte de Warr, le vicomte Swinton, ministre de l'aviation, et le marquis de Zetland, secrétaire d'Etat pour l'Inde.

Adoration nocturne de Montréal

Les adorateurs nocturnes sont convoqués pour les Quarante-Heures à Sainte-Madeleine, 750 avenue Outremont, pour samedi le 12 courant, à 8 heures p.m.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et texte enregistrés — Tous droits réservés, Ottawa 1937)

Premières

"Capitol"

GOLD IS WHERE YOU FIND IT — Film qui raconte une partie de l'histoire de la Californie vers 1870 quand s'organisa la ruée vers l'or. L'antagonisme entre les fermiers et les mineurs. Film tourné en couleurs avec de beaux extérieurs. Interprètes: Claude Rains, George Brent, Olivia DeHavilland et autres. Pour tous.

Horaire: 10 h. 59, 1 h. 42, 4 h. 26, 7 h. 08, 9 h. 51.

SH! THE OCTOPUS — Comédie bouffonne. Interprètes: Hugh Herbert, Allen Jenkins, Marcia Ralston, John Eldredge. Pour tous.

"Cinéma de Paris"

LA CITADELLE DU SILENCE — Drame. Pour venger son père, fusillé jadis par les Russes, Viana lance une bombe sur la voiture du gouverneur qui opprime la Pologne. Le gouverneur est indemne, mais son aide de camp, le comte Stepen, est blessé. Viana est fiancée à César, jeune médecin qui est arrêté et condamné à la détention perpétuelle dans la citadelle de Linsk. Viana s'est enfuie à Paris, mais Stepan la retrouve et l'épouse. Elle a appris que César est à Linsk et que le comte est chef de la citadelle. De retour à Linsk, elle revoit César parmi les prisonniers et l'encourage par des messages secrets. Une révolte éclate alors que Stepan découvre le jeu de Viana et veut la renvoyer. Les prisonniers sont maîtres de la situation. Stepan sera tué en faisant son devoir et César, libre pourra aimer Viana.

Interprètes: Annabella, Pierre Renoir, Bernard Lancret, Le Vigan, Larquey, Pauline Carton, Pierry, Mellot. Pour tous.

Horaire: 11 h. 40, 2 h. 10, 4 h. 35, 7 h., 9 h. 25.

"Orpheum"

NOTHING SACRED — Comédie. Une jeune fille est transportée par avion à New-York pour subir un traitement contre un empoisonnement par le radium. Mais ce diagnostic s'appliquait à une autre personne, la jeune fille apprend vainement de l'expliquer, au reporter qui la conduit à l'hôpital, de là une série de malentendus et de situations vocasses. Interprètes: Carole Lombard, Frederic March. Pour adultes.

"Palace"

SNOW WHITE AND THE SEVEN DWARFS — Premier film important de dessins animés en couleurs de Walt Disney, d'après un conte des frères Grimm. Ce film marque une étape dans le développement de la technique et l'art caricatural au Cinéma. En bref c'est l'histoire d'une jolie princesse qui doit fuir les mécanceté de sa belle-mere jalouse. Pour tous.

Horaire: 9 h. 38, 12 h. 03, 2 h. 33, 5 h. 03, 7 h. 33, 10 h. 03.

"Princess"

ROMANCE IN THE DARK — Comédie musicale. Interprètes: Gladys Swarthout, John Boles. Pour adultes.

Horaire: 11 h. 25, 2 h. 06, 4 h. 47, 7 h. 28, 10 h. 09.

SCANDAL STREET — Un mélange de drame et de comédie qui a pour fond les cancans des habitants de petites villes. Interprètes: Lew Ayres, Louise Campbell. Pour adultes.

Horaire: 10 h. 10, 12 h. 51, 3 h. 32, 6 h. 13, 8 h. 54.

"Saint-Denis"

LE MESSAGER — Drame. Nick Dange épouse Marie par amour, qui est la jeune secrétaire de sa fiancée. Bientôt la gêne s'installe au foyer car la fiancée délaissée obtient que toutes les portes se ferment devant Nick. Celui-ci est contraint d'obtenir une situation au centre de l'Afrique. Il rencontre là-bas un ingénieur, Gilbert Rolland et ils parlent souvent ensemble de Marie. A tel point que Gilbert s'éprend violemment de cette femme qu'il ne connait pas. Il rentre en France, court chez Madame, et lui déclare son amour. Elle le repousse et l'incite à partir. Le jour de son départ elle l'accompagne dans une boîte de nuit. Nick revient, trouve sa femme au cabaret, croit qu'il s'est trompé et désespéré, il demande à repartir en Afrique. Mais sur le quai de la gare, Marie le rejoint et lui demande de pardonner; elle n'a jamais été infidèle et puis il n'y a plus personne entre eux puisque Gilbert s'est suicidé. Nick comprend et il partira avec sa femme. Interprètes: Jean Gabin, Gaby Morlay, J.-P. Aumont. Pour adultes.

Horaire: 12 h. 40, 3 h. 50, 6 h. 40, 9 h. 50.

TREIZIEME ENQUETE DE GREY — Film policier. Une star de cinéma, Clara Brandt a été trouvée assassinée. L'inspecteur Poussin enquête; on lui adjoint à son corps défendant Grey. Tandis que Poussin échafaude des hypothèses hasardeuses, Grey plus perspicace, élimine peu à peu les personnes soupçonnées et resserre les investigations dans l'entourage immédiat de la vedette. Il trouve l'arme du crime et de faux bijoux volés, et son interrogatoire lui permet de retracer le passé mouvementé de l'artiste et de découvrir le mobile de jalousie qui a poussé le criminel à tuer Clara. Interprètes: Lagrenée, Colette Darfeuil, Raymond Cordy.

Horaire: 2 h., 5 h. 10, 8 h. 20.

Reprises

"Amherst"

LOVE AND HISSES — Comédie qui n'est en somme qu'une série d'actes de vaudeville liés par une intrigue ténue. Interprètes: Simone Simon, Walter Winchell, Ben Bernie. Pour adultes.

"Arcade"

MONSIEUR BEGONIA — Vaudeville, produit et réalisé par André Hugon. Interprètes: Pauley, Max Regnier, Suzanne Dehelly, Josette Day, C. Darfeuil. "La trame par elle-mme n'est pas bien méchante. On y a ajouté une histoire extra-conjugale, et on l'a traitée avec des libertés d'allure et, de propos qui appellent des réserves. Mais l'ensemble, sans grivoiserie ni inconvenance dans les images, est beaucoup moins mauvais que les autres productions du genre." (Choisir).

UN DE LA LEGION — Comédie qui porte sur la vie du légionnaire. Interprètes: Fernandel, Le Vigan, Suzy Prim, Paul Azais. Pour tous.

"Beaubien"

100 MEN AND A GIRL — Mélodrame musical. Une oeuvre originale dont le scénario n'utilise pas d'autre thème que l'amour filial, où l'on a réussi à faire entrer l'exécution de plusieurs oeuvres symphoniques sans rien sacrifier du mouvement de l'action qui tient le spectateur en haleine jusqu'au dénouement. On goûtera fort la fougue et le naturel du jeu de Deanna Durbin, une adolescente qui fait preuve de dons réels et comme actrice et comme cantatrice. L'orchestre auquel le scénario a donné un rôle véritable est dirigé par le maître Léopold Stokowski.

Production Universal. Interprètes: Deanna Durbin, Adolphe Menjou, Léopold Stokowski, Mischa Auer, Alice Brady, Eugène Pallette. Pour tous.

SOULS AT SEA — Histoire nous reportant à l'époque où la traite des noirs battait son plein sur les mers, et basée sur un procès célèbre tenu en 1840 au sujet d'un naufrage pour lequel le capitaine du navire avait été trouvé coupable d'homicide involontaire. Ce film contient de belles scènes marines. Interprètes: Gary Cooper, George Raft, Frances Dee, Henry Wilcoxon, Robert Barrat, Virginia Weidler et autres. Pour adultes.

"Belmont"

CONQUEST — Raconte les amours de Napoléon et de Marie Walewska. Napoléon est représenté par le grand acteur français Charles Boyer, tandis que Greta Garbo joue le rôle de la comtesse Walewska toute la technique moderne du cinéma à son stage actuel. Conquest est un des grands films de l'année. Pour adultes.

"Cartier"

THE PERFECT SPECIMEN — C'est l'histoire d'une vieille dame riche, qui voulant faire de son petit-fils un homme complet réussit parfaitement à le rendre stupide. Heureusement la nature prend le dessus et le jeune homme revient vite au normal grâce à l'action bienfaisante d'une jeune fille. Interprètes: Errol Flynn, Joan Blondell, May Robson, Hugh Herbert. Pour adultes.

FORTY NAUGHTY GIRLS — Comédie musicale. Interprètes: James Gleason, Zazu Pitts. Pour adultes.

"Chateau"

YOSHIWARA — Drame: Kohana, jeune japonaise, se vend à une maison de thé dans le Yoshiwara pour sauver de la ruine sa famille. Elle est aimée par un de ses serviteurs: Ysamo qui voudrait la retirer de ce lieu. La frégate russe "Tchaika" arrive à Tokio. Parmi les officiers se trouve le lieutenant Serge Polenoff, qui arrive à temps pour sauver Kohana du suicide. Emu, Polenoff paye une forte somme pour délivrer Kohana. Ysano est au courant et, jaloux, il tend un get-apens à l'officier. Ici commencent des complications qui donnent un intérêt certain au film. Interprètes: Pierre-Richard Willm, Sessue Hayakawa, Michiki Tanaka, Roland Toutain, Gabrie, Lucienne Lemarchand, Camille Bert. Pour adultes.

NEUF DE TREFLE — Vaudeville. Un homme qui a joué ne veut pas avouer à sa femme et s'attire ainsi toutes sortes d'ennuis. Interprètes: Préjean, Duvallès, Pauley, Alice Field, Marie Serta. Pour adultes.

"Corona"

TRUE CONFESSION — Comédie qui rappelle des films du genre de "I met him in Paris" et "Swing Low". Dans ce film il y a un procès retentissant. Interprètes: Carole Lombard, Fred MacMurray, John Barrymore, Peter Hall. Pour adultes.

DAUGHTER OF SHANGHAI — Mélodrame qui rappelle le temps du film silencieux où le bon public ne cachait pas ses sentiments et conspuait le vilain avec autant de force qu'il applaudissait aux exploits des vedettes sympathiques. Le film comporte beaucoup d'actions et de la bonne photographie. Mais ce n'est en somme qu'un film d'un caractère fort médiocre. Interprètes: Miss Wong, Philip Ahn, Charles Bickford, Evelyn Brent. Pour adultes.

"Dominion"

MERRY-GO-ROUND OF 1938 — Comédie musicale. Interprètes: Alice Brady, Burke Blair. A déconseiller en raison de la vulgarité de l'action et du dialogue.

"Electra"

GRIBOUILLE — Comédie dramatique. Morestan, marchand de vélos, est membre d'un jury au cours d'un procès d'assises. Ses interventions font acquitter une jeune femme. Morestan prend cette jeune fille à son emploi. Le fils du marchand s'éprend d'elle et cause pas mal d'embêtements à son père. Impression mêlée. Réalisation de Marc Allégret. Production Daven 1937. Interprètes: Raimu, Crétillat, Jeanne Prévot, Lyne Clavers, Pauline Carton. Pour adultes. (Choisir).

TROIKA SUR LA PISTE BLANCHE — Drame. La fille d'un colonel polonais est mariée à un homme qui a sauvé l'honneur de la famille par sa fortune. Cet homme est un indigne trafiquant d'armes. Sa femme l'apprend. On voit la situation tragique de cette fille d'officier mariée à un escroc. Film construit avec soin et interprété par de très bons acteurs. Interprètes: Charles Vanel, Jean Murat, Jany Holt, Pierre Magnier. Pour tous.

fèvre, Jean Wall, Meg Lemonnier et autres. Pour adultes.

"Empress"

THE GOOD OLD SOAK — Comédie dramatique. Histoire d'un ivrogne repentant sous le coup du malheur. Interprètes: Wallace Beery, Betty Furness, Eric Linden, Una Merkel. Pour tous.

THE DUKE COMES BACK — Comédie dramatique: l'histoire d'un ancien champion de boxe qui fait une rentrée sensationnelle dans l'arène sous le coup de la nécessité. Interprètes: Ben Welden, Young Russell, Genevive Tobin. Pour adultes.

"Français"

45 FATHERS — La simple histoire d'une fille adoptive qui s'évertue à prouver sa gratitude envers le gentilhomme qui l'a élevée. Interprètes: Louise Henry, Thomas Beck, Richard Carle. Pour tous.

THE PERFECT SPECIMEN — Voir "Cartier".

"Granada"

NAVY BLUE AND GOLD — Un jeune homme s'engage dans la marine et par une bonne conduite tente de redorer le blason familial un peu terni par son père dans le même emploi. Interprètes: Lionel Barrymore, Jame Stuart, Robert Young, Florence Rice et Billie Burke. Pour tous.

DANGEROUSLY YOURS — Film policier. Interprètes: Jane Darwell, Cesar Romero, Allan Dinehart. Pour adultes.

"Imperial"

VICTORIA THE GREAT — Une biographie cinématographique: le roman de la reine Victoria et du prince consort Albert, une apothéose de la puissance impériale anglaise à son apogée. Réalisation de Herbert Wilcox. Interprètes: Anna Neagle, Anton Walbrook, H. B. Warner. Pour tous.

ALL IN — Aventures d'un individu qui hérite tout à coup d'une fortune. Sujet cent fois retapé. Interprète principal, Ralph Lynn. Pour tous.

"Laval"

LIFE OF THE PARTY — Sorte de comédie musicale dont l'action se déroule dans les luxueux hôtels californiens et qui est cousue de hors-d'oeuvres genre actes de vaudeville. Production RKO. Interprètes: Joe Penner, Gene Raymond, Victor Moore, Harriet Hilliard, Helen Broderick. Quelques scènes inconvenantes.

NIGHT KEY — Film policier. Interprètes: Jean Rogers, Boris Karloff. Pour tous.

Lord-Nelson

SOMETHING TO SING ABOUT — Film qui a pour décor les coulisses du cinéma. La vie privée d'une étoile du cinéma. Le thème n'est pas neuf. Un acteur tenu de tenir secret un mariage avec une obscure jeune fille plaque là ses directeurs. Film sans prétention qui amusera un certain public. Interprètes: James Cagney, Evelyn Daw, William Erwaley, Mona Barrie. Pour tous.

FORGET ME NOT — Opérette filmée. Interprètes: le ténor Benjamino Gigli, Joan Gardner, Jeanne Stuart.

"Maisonneuve"

LE PORTE-VEINE — Un homme à tout faire dans un hôtel porte chance à tous ceux qui le coudoient, cependant que lui ne brille pas précisément par la chance. Film divertissant et inoffensif. Pour tous. Interprètes: Lucien Baroux, Mary Glory, Léon Belières, G. Delyne.

TROIKA SUR LA PISTE BLANCHE — Voir "Electra".

"Monkland"

EBB TIDE — Film tiré de l'oeuvre de Louis Robert Stevenson. Bonne photographie. Acteurs intéressants. Mais qu'a-t-on fait de l'intrigue? Production Paramount. Interprètes: Oscar Homolka, Frances Farmer, Ray Milland, Lloyd Nolan. Pour adultes.

DANGER LOVE AT WORK — Comédie-bouffe. Un avocat est aux prises avec une famille dont les membres sont un peu fous. Interprètes: Ann Sothern, Jack Haley, Mary Boland, Alan Dinehart et autres. Pour adultes.

"Mount-Royal"

ANGEL — Contrairement à ce que le titre de ce film pourrait laisser croire, il n'y a rien d'angélique dans toute cette affaire. C'est le talent d'une grande artiste Marlene Dietrich, mis au service de l'immoralité la plus franche. Histoire de l'éternel triangle qui se déroule dans une atmosphère artificielle à l'envie. Production Paramount. Interprètes: Outre Marlene Dietrich, Herbert Marshall, Melvyn Douglas, Ernest Cossart.

Le travail de la censure provinciale nous fait classer toutefois ce film dans la section: Pour adultes.

"Orleans"

THE BARRIER — Histoire plusieurs fois adaptée de l'oeuvre de Rex Beach, et qui se déroule dans un centre minier où les gens sont attirés par la soif de l'or. L'intrigue tourne en partie autour d'un mariage difficile à réaliser entre un officier d'armée et une métis. Mais tout finit par s'arranger. Le film offre un intérêt certain par la photographie de magnifique extérieurs. Production Paramount. Interprètes: Leo Carillo, Joan Parker, Otto Kruger, Robert Barrat, James Ellison. Pour tous.

FOOTLOSE HEIRESS — Film sans importance et de facture médiocre. Interprètes: Craig Reynolds, Ann Sheridan, Hugh Connely. Pour adultes.

"Ouimetoscope"

Même programme que l'"Empress".

"Papineau"

Même programme que le "Corona".

"Plaza"

THREE SMART GIRLS — Comédie. Interprètes: Deanna Durbin, Alice Brady, Binnie Barnes, Barbara Read, Charles Winninger, Ray Milland.

"Regent"

THE AWFUL TRUTH — Comédie de moeurs tournant autour d'un couple qui s'est inscrit en divorce et qui en attendant le permis pour ce faire, s'évertue de ne pas entreprendre d'autres hyménées. Le film est semé de situations gaies et de bons mots. Il rappelle cet autre film "Theodora goes wild". Production Columbia. Interprètes: Leo McCarey, Irene Dunn et Carey Grant. Pour adultes.

"Rex"

LANCER SPY — Histoire d'espionnage. Une variation sur un vieux thème, mais qui plaira aux amateurs de ce genre par la rapidité et le mystérieux de l'action. Production 20th. Century-Fox. Interprètes: Dolores Del Rio, George Sanders, Peter Lorre, Virginia Field, Lionel Atwell et autres. Pour tous.

HIGH WIDE AND HANDSOME. — Mélodrame. Film qui a trait à la découverte de l'huile dans les plaines de la Pennsylvanie. Production Paramount. Interprètes: Irene Dunne, Randolph Scott, etc. Pour tous.

"Rialto"

TOVARICH — Adaptation cinématographique américaine de la spirituelle pièce de Jacques Deval. C'est l'histoire de l'exil à Paris d'une grande duchesse et d'un prince russe après la révolution de 1917. Pauvre, le noble couple s'engage dans une maison, lui comme valet, elle comme fille de chambre; leurs aventures. Charles Boyer et Claudette Colbert sont les grandes vedettes de ce film amusant auquel les récents événements historiques donnent de l'actualité. Outre Charles Boyer et Claudette Colbert nous voyons dans la distribution: Basil Rathbone, Melville Cooper, Isabel Jeans, Anita Louise, Maurice Murphy. Pour adultes.

THANK YOU Mr. MOTO — Un autre film mettant en vedette l'acteur japonais Peter Lorre, l'émule de Charlie Chan. Un bon film policier. Contient des scènes assez terrifiantes aussi les personnes trop sensibles pourront s'abstenir. Pour adultes.

"Rivoli"

IT'S ALL YOURS — Un richard meurt et laisse sa fortune à sa charmante secrétaire qui aime un jeune homme qui ne s'en fait pas dans la vie. Notre insouciant ne veut pas de cette jeunes fille même cousue d'or. Cependant il change bien vite d'avis quand un certain baron tente de courtiser la jolie sec

LA RADIO DANS LE MONDE

RADIO-GAZETTE

(N. B. — Tous les programmes à ondes courtes sont donnés, ici, à l'heure de Montréal).

Jeudi, 10 mars

Programmes canadiens

A CKAC

Emission de Yougoslavie

Jeudi après-midi, à 2 h. 30, le poste CKAC relaiera une émission diffusée de la ville de Lgubigana, en Yougoslavie. Cette émission fera partie de la série de programmes connus sous le titre American School of the Air. Les enfants d'une école de cette ville salueront les enfants de l'Amérique et chanteront des chants de folklore de leur pays au cours de la première partie de ce programme. La deuxième partie sera consacrée au récit d'un intéressant conte: The Frog and the Butterfly, préparé par Louis J. Matschat.

Histoire des femmes célèbres

Au cours du prochain programme de l'Histoire des Femmes célèbres, mettant en vedette Roger Baulu, commentateur et Louis Bourdon, baryton, on traitera de l'interessante vie de la comtesse de Noailles. M. Louis Bourdon chantera des pièces dont les paroles sont de la délicieuse poétesse. M. Roger Baulu évoquera l'existence de cet écrivain célèbre.

We, the people

Gabriel Heatter présentera au public plusieurs invités qui ont eu des vies bizarres au cours de la prochaine émission du programme We, the people, jeudi soir, à 7 h. 30. Chacun de ses invités racontera un fait de sa vie, fait qui aura un intérêt et une saveur tout particuliers. Les intermèdes musicaux sont de Mark Warnow et de ses musiciens.

Jon Hall, étoile de "Hurricane", invité de Kate Smith

Jon Hall, le héros du célèbre film de Samuel Goldwyn, The Hurricane, sera l'artiste invité de Kate Smith à son programme relayé par le poste CKAC jeudi soir, à 8 h. On croit que Hall donnera une version radiophonique de Hurricane. Il interprétera le rôle de Tarangi. Cette oeuvre est basée sur le roman de Charles Nordhoff et James Norman Hall.

Ce sera le point culminant de cette émission de Kate Smith.

Kate Smith sera la vedette de la partie musicale du programme et chantera quelques chansons populaires. Hall naquit à San-Francisco mais vécut la plus grande partie de sa vie à Tahiti, île où naquit sa mère.

Le major Bowes

Le major Bowes rendra hommage à la ville de Beward, dans le New-Jersey, au cours de son émission relayée par le poste CKAC jeudi soir, à 9 h. Pendant ce programme on entendra des chanteurs et des instrumentistes de talent qui seraient restés dans l'ombre si le major Bowes ne leur avait donné ce moyen de se produire. Grâce aux votes qui seront enregistrés en leur faveur quelques-uns d'entre eux pourront se créer une situation enviable.

Vendredi, 11 mars

Radio-Etats-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

1.45 p.m., Les quatre Clubmen.
2.00 p.m., Les nouvelles, appréciées par une femme.
2.30 p.m., L'Ecole américaine de l'air.
3.00 p.m., Fanfare de la Marine américaine.
3.30 p.m., Questions d'actualité, devant le Congrès.
4.15 p.m., Musique de la Côte d'Or.
5.30 p.m., Les nouvelles, appréciées par une femme.
6.45 p.m., Lum et Abner, comédiens.
7.00 p.m., Mélodies poétiques.
7.30 p.m., Margaret Daum, soprano, avec un orch. de concert.
8.30 p.m., Programme Paul Whiteman.
9.00 p.m., Hollywood Hotel.
10.00 p.m., The Songshop.
11.00 p.m., Mélodies poétiques.

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

6.00 p.m., L'éducation dans les nouvelles.
6.15 p.m., Le Glee Club de l'Université de Lehigh.
6.35 p.m., Sammy Praeger, pianiste.
8.00 p.m., Concert Cities Service — Orchestré Rosario Bourdon.
9.00 p.m., L'Heure de la valse.

WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles

4.00 p.m., Matinee Club.
6.05 p.m., Revue de Roy Shield.
7.30 p.m., Concert du diner.
9.00 p.m., Royal Crown Revue.

Radio-Canada

L'Heure d'éducation musicale: l'opéra

Radio-Canada relaie le vendredi après-midi, à 2 h., l'Heure d'éducation musicale que dirige, aux studios de la NBC, le maître Walter Damrosch.

L'émission du vendredi, 11, sera consacrée à l'opéra. Damrosch illustrera sa causerie en faisant exécuter par des artistes de la scène lyrique et son orchestre une scène de Fidelio, de Beethoven.

Il parlera également de la vie et des oeuvres de Richard Wagner.

Radio-Fémina

Radio-Fémina dans le chapitre du roman Suzanne et Nicole que Radio-Canada diffusera le vendredi, 11, à 8 h. et demie du soir, permettra à l'un des personnages, Mme Léger, de connaître ce qu'elle ignorait jusqu'ici: c'est qu'il y a dans les cercles d'études féminins des débaters qui valent bien, au point de vue des connaissances et de l'art de s'exprimer, ceux du sexe masculin qui condamnent le mouvement féminin.

Au fait, Nicole a invité Mme Léger à venir avec elle à un congrès d'institutrices. Le congrès a été pour elles toute une révélation.

L'auteur de ce radio-roman est Mme Martel.

Mme Pierre Casgrain, directrice de Fémina, fera la chronique des actualités féminines.

Mlle Gilberte Martin, pianiste, prendra part au programme.

L'industrie de l'aviation

Deux jeunes ouvriers de l'industrie de l'aviation discuteront des possibilités de se créer une intéressante situation dans ce domaine encore à l'état de début, au cours du programme American School of the Air, relayé par le poste CKAC vendredi après-midi, à 2 h. 30. Ces jeunes gens diront aux étudiants quelles sont les qualités physiques et mentales requises pour pouvoir réussir dans cette industrie.

La fantastique odyssée de Richard Beauchamp

Richard Beauchamp, le professeur et sa fille se promènent à travers l'espace dans leur étrange appareil, la Rose Rouge. Mais leur envolée ne va pas sans graves dangers ni sans aventures. Pour connaître ces aventures et ces dangers, il faudra ne pas manquer d'écouter La Fantastique odyssée de Richard Beauchamp, vendredi après-midi, à 5 h. 15, au poste CKAC.

Le curé de village

Le Curé de village, l'intéressant radio-roman de M. Robert Choquette, sera entendu de nouveau vendredi soir, à 7 h. 15, au poste CKAC. Un nouvel épisode de cette histoire du Québec nous fera voir les principaux personnages qui sont maintenant en quelque sorte passés dans notre vie à tous.

Sommaire

N. B. — Les lettres NBC, à la suite des émissions, signifient: National Broadcasting Company (réseau américain); les lettres CBS (ou WABC) signifient: Columbia Broadcasting System (réseau américain).

JEUDI, 10 MARS

CBF — 910 kilocycles — 329.7 mètres

4.00 Concert, disques.
4.45 Mademoiselle au piano: Gertrude Baulne.
5.00 Radio-journal et intermède.
5.15 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et le disque pour tous.
5.30 Les chansons de Jean-Paul Prud'homme.
5.45 Cotes de la bourse de Montréal.
6.00 Les beaux disques.
6.30 Heure — L'Heure mauve, sous la dir. d'Howard Fogg. Soliste, Lila Valiant, soprano.
7.00 Les pastilles Valda.
7.15 Le vieux raconteur.
7.30 Heure — Ernest Dainty, organiste.
7.45 Orch. Newman.
8.00 Rudy Vallee et ses Connecticut Yankees.
9.00 Heure — Le Théâtre Lambert.
9.30 Roy Sintra et son orch., MBS.
10.00 Le music-hall Kraft, avec Bing Crosby, Bob Burns et l'orch. de Johnny Trotter.
11.00 Heure — Radio-journal.
11.15 Dr A.-C. de Lotbinière-Harwood, tenor.
11.30 Orch. Huntley.
12.00 Orch. Pryor.
12.30 Orch. Garwood Van.

CBM — 286 mètres — 1050 kilocycles

4.00 Concert, disques.
4.30 Rush Hughes, commentaires sur les faits du jour.
4.45 Canada Entertains, causerie de Muriel Wright.
5.00 Dick Tracy.
5.15 Radio-journal en anglais et la chronique parlée sur les programmes de la soirée.
5.30 Alice in Wonderland, sketch.
5.45 Cotes de la bourse de Montréal.
6.00 Heure — Jazz in England.
6.15 Erskine Hawkins et son orch.
6.30 L'Heure mauve, avec Mlle Lila Valiant, soprano. Orch. sous la dir. de Howard Fogg.
7.00 Amos and Andy.
7.15 The Count of Monte Cristo. Adaptation radiophonique du roman de Dumas.
7.30 Heure — Ernest Dainty, organiste.
7.45 A Westerner look about, causerie.
8.00 Rudy Vallée et son orch.
9.00 Heure — Good news of 1938.
10.00 Kraft music hall, avec Bing Crosby et autres.
11.00 Heure — Radio-journal en anglais.
11.15 Youth Intervenes, causerie.
11.30 Backstage.
12.00 The Moonstone.
12.30 Orch. Armstrong.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles

4.00 Hygiène sociale.
4.15 Eton Boys.
4.30 Annonces sociales.
4.50 Chanteur.
5.00 Classiques légers.
5.15 Richard Beauchamp.
5.30 Variétés continentales.
5.45 Le programme du foyer.
6.15 Sérénade tzigane.
6.20 L'histoire des pages jaunes.
6.25 Sérénade tzigane.
6.30 Radio-reportage.
6.45 L'histoire des femmes célèbres.
7.00 Le club sportif.
7.15 Marchands détaillants.
7.30 We, the people.
8.00 L'heure de Kate Smith.
9.00 Major Bowes.
10.00 Jean Clément.
10.15 Radio-journal.
10.25 Nouvelles d'autrefois.
10.30 Orch. tzigane.
11.00 Allo, allo, les sports.
11.10 Orchestres.

CFCF — 500 mètres — 600 kilocycles
CFCX — 49.96 mètres — 6005 kilocycles

4.00 Matinee Club, NBC.
6.00 La bourse commentée.
6.15 Musique.
6.45 Vedettes de comédie du Broadway, NBC.
7.45 Revue du sport.
8.45 Etapes remarquables dans l'histoire de la musique américaine, NBC.
9.30 America's Town Meeting.
11.00 Dernières nouvelles de sport Molson.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles

4.00 Heure — Disques.
4.15 Gypsy Fortunes.
4.30 Harmony Hall.
4.45 Orch. Seger Ellis.
4.55 Sommaire.
5.00 Heure — Cocktail Capers.
5.30 Méli-mélo.
6.30 Chansons françaises.
7.30 Heure — Quatuor à cordes.
8.00 Radio-comédie.
8.30 Marielle Provost, violoniste.
9.00 Heure — Orchestre.
9.30 Studio.
10.00 Orchestre.
10.45 Studio.
11.00 Heure.

VENDREDI, 11 MARS

CBF — 910 kilocycles — 329.7 mètres

12.00 Au jour le jour.
12.15 Edward Gamage, ténor.
12.30 Radio-journal.
12.35 Orch. Emerson Gill.
12.45 Raymar.
1.00 Les pianistes Carlile et London.
1.15 The Escorts and Betty.
1.30 Le trio instrumental de l'hôtel Mont-Royal.
2.00 NBC Music Appreciation Hour, sous la dir. de Walter Damrosch.
3.00 Concert, disques.
5.00 Radio-journal et intermède.
5.15 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et le disque pour tous.
5.30 Les chansons de Jean-Paul Prud'homme.
5.45 Cotes de la bourse de Montréal.
6.00 Les beaux disques.
6.30 Heure — Golden Journeys, sous la dir. de Roland Todd.
7.00 Eau de Vichy Suprême.
7.15 Mon oncle.
7.30 Heure — Causerie du maire Raynault, au sujet du Congrès eucharistique.
7.45 Creagh Matheus, ténor.
8.00 Ici, l'on chante, avec Marthe Lapointe, soprano, et un orch. sous la dir. de Gilbert Darisse.
8.30 Fémina, sous la dir. de Mme Casgrain.
9.00 Heure — Waltz Time, avec Frank Munn, ténor, le choeur Manhattan et un orch. sous la dir. d'Abe Lyman.
9.30 Orch. symphonique Bamberger.
10.00 Radio-théâtre, sous la dir. d'Eddy Beaudry.
10.30 Bonjour, Paris, bonsoir, avec Jeanne Maubourg, Lucienne Delval, Henri Letondal, André Treich, José Delaquerrière et l'orch. d'André Durieux.
11.00 Heure — Radio-journal.
11.15 Orch. Williams.
11.30 Orch. Heidt.
12.00 Orch. Ravazza.
12.30 Orch. Breeze.

CBM — 286 mètres — 1050 kilocycles

12.00 The Boy and Girl Friend.
12.15 Carte Blanche, causerie de d'Arcy Marsh.
12.30 Radio-journal, en anglais.
12.35 Orch. Emerson Gill.
12.45 Raymar.
1.00 The Happy Gang.
1.30 Orch. Rex Battle.
2.00 NBC Appreciation Hour, sous la dir. de Walter Damrosch.
3.00 London Calling.
4.00 Concert, disques.
4.30 Rush Hughes, commentaires sur les faits du jour.
4.45 Life's Like That, causerie du Dr E. C. Webster.
5.00 Dick Tracy.
5.15 Radio-journal en anglais et la chronique parlée sur les programmes de la soirée.
5.30 Kathleen Harris, pianiste.
5.45 Cotes de la bourse de Montréal.
6.00 Heure — Jazz in England.
6.15 Choeur de l'université Lehigh.
6.30 Golden Journeys, sous la dir. de Roland Todd.
7.00 Amos and Andy.
7.15 The Hockey School of the air.
7.30 Heure — Kathleen Stokes, organiste.
7.45 Canadian Portraits, causerie.
8.00 Ici l'on chante, avec Mlle Marthe Lapointe, soprano, Paul Létourneau, baryton, et un orch. sous la dir. de Gilbert Darisse.
8.30 The United States.
8.45 Sam Slick.
9.00 Heure — Waltz Time, avec Frank Munn, ténor. Orch. sous la dir. d'Abe Lyman.
9.30 Orch. symphonique Bamberger, sous la dir. de Rudolph Ganz.
10.00 Canada 1938.
10.30 Bonjour, Paris, Bonsoir.
10.45 I shall never forget, causerie.
11.00 Heure — Radio-journal en anglais.
11.15 Orch. Williams.
11.30 Orch. Henry Busse.
12.00 Le courrier du nord.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles

7.15 Mélodies rythmées.
7.25 Sommaire.
7.30 Pot-pourri matinal.
8.00 Les nouvelles.
8.15 Aubade.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Metropolitan Parade.
9.25 Nouvelles.
9.30 Bonjour madame.
10.00 Musique stimulante.
10.15 L'art de la draperie.
10.30 Heure récréative.
11.00 Sonia, ses mélodies au piano.
11.15 Le vieux professeur.
11.30 Big Sister.
11.45 La parade des mélodies.
12.00 Programme service rapide.
12.30 Nénette et Rintintin.
12.45 La province en progrès.
1.00 Cours de la bourse.
1.10 Pianologue.
1.15 Nouvelles.
1.30 Le monde féminin.
2.00 Capsules mélodiques.
2.15 La rue principale.
2.30 American school of the air.
3.00 Fanfare de la marine américaine.
3.30 Sérénade tzigane.
3.45 Choeur de la cathédrale.
4.00 Sing and swing.
4.30 Evénements sociaux.
4.50 Intermède classique.
5.00 Couleurs musicales.
5.15 Richard Beauchamp.
5.30 Variétés continentales.
5.45 Le programme du foyer.
6.15 Le don Juan de la chanson.
6.30 Radio-reportage.
6.45 Mélodies françaises.
7.00 Musique pour madame.
7.15 Le curé de village.
7.30 Rimettes et chansonnettes.
7.45 Le soir à la veillée.
8.00 Le carrousel.
8.30 Radio-encyclopédie.
9.00 Hollywood Hotel.
10.00 Revue hebdomadaire des sports.
10.15 Radio-journal.
10.25 Nouvelles d'autrefois.
10.30 Fédération des oeuvres de charité.
10.45 Orch. de danse.
11.00 Allo, allo, les sports.
11.10 Orchestres.

CFCF — 500 mètres — 600 kilocycles
CFCX — 49.96 mètres — 6005 kilocycles

12.45 Les gars du ranch.
2.00 NBC Music Appreciation Hour — Dir. Damrosch.
3.00 Radio-Guild.
4.00 Matinee Club, NBC.
6.00 La bourse commentée.
6.15 Musique.
6.30 Soliste de NBC.
7.15 Programme symphonique en miniature.
7.45 Revue du sport.
8.15 La ligue du progrès civique.
9.00 Soliste de NBC.
10.00 Canada 1938 (Imperial Tobacco).
11.00 Dernières nouvelles de sport Molson.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles

7.55 Sommaire.
8.00 Heure — Réveille-matin musical.
9.00 Heure — Chansons françaises.
9.30 Nouveautés.
9.45 College Days.
10.15 Buanderie fédérale.
10.30 Emission Living Room.
10.45 Le quart d'heure Jasmine.
11.00 Buanderie St-Hubert.
11.15 Programme Valiquette.
11.30 Musique de danse.
11.45 Salon Bernadette Boivin.
12.00 Heure — Heure féminine.
1.15 Nouvelle-éclair.
1.20 Heure féminine.
2.00 Heure — Fantaisies instrumentales.
2.30 Orchestre.
3.00 Heure — Opéra.
4.00 Heure — Disques.
4.15 Roaming the world.
4.30 Orch. de concert.
4.55 Sommaire.
5.00 Heure — Thé dansant.
5.30 Méli-mélo.
6.15 Variétés.
6.30 A votre santé.
6.45 Chansons françaises.
7.30 Heure — Commentateur sportif.
7.45 Pianolette.
8.00 Récital d'artistes.
8.30 Lever de rideau.
9.00 Opérette.
9.30 Orchestre.
10.00 Petite musicale.
10.30 Orchestre — Heure.

LONGUEURS D'ONDES

	Mètres	Kilocycles
CBF	329.7	910
CBM	286.	1050
CKAC	411.	730
CFCF	500.	600
CFCX	49.96	6005
CHLP	266.	1120
CHRC	465.	645
CHNC	312.	960
CRCS	200.	1500
CKCV	222.	1316
WABC	348.6	860
WEAF	454.3	660
WJZ	394.5	760
WGY	379.5	790
WTIC	252.8	1080
WLWL	272.6	1100

POSTES DE RADIO-CANADA

RESEAU DE L'EST

Station	Ville	Kilocycles
CBF	Montréal, P.Q.	910
CBM	Montréal, P.Q.	1050
CRCK	Québec, P.Q.	950
CRCO	Ottawa, Ont.	980
CRCS	Chicoutimi, P.Q.	1120
CHNC	New-Carlisle, P.Q.	960
CRCT	Toronto, Ont.	840
CKCW	Moncton, N.-B.	1370
CFNB	Fredericton, N.-B.	550
CHSJ	St-Jean, N.-B.	1120
CJCB	Sydney, N.-E.	1240
CHNS	Halifax, N.-E.	960
CFCY	Charlottetown, I.-P.-E.	630
CRCW	Windsor, Ont.	600
CKSO	Sudbury, Ont.	760
CKPR	Fort-William, Ont.	730

RESEAU DE L'OUEST

CKY	Winnipeg, Man.	910
CKCK	Regina, Sask.	1010
CFQC	Saskatoon, Sask.	840
CFAC	Calgary, Alta.	930
CJCA	Edmonton, Alta.	780
CJOC	Lethbridge, Alta.	950
CRCV	Vancouver, Colombie	1100

N. B. — Les stations énumérées ci-dessus ne sont pas toutes des stations de l'Etat mais transmettent toutes régulièrement et à des heures déterminées les émissions de Radio-Canada.

RADIO-SALAMANQUE

A L'AMERIQUE DU NORD

Station Salamanque 28.92 mètres

10.375.44 kilocycles
Heure de l'Est: 9 h. à 9 h. 45 p.m.

Pour ceux qui désirent des nouvelles de source nationaliste, l'émission officielle de Radio-Salamanque donne tous les jours, de 9 h. à 9 h. 45 p.m., heure de l'Est, une transmission spéciale pour l'Amérique du Nord. L'émission se donne en espagnol et en anglais.

L'enquête des comptes publics

Témoignage de M. Henri Ferron

Fin de la séance d'hier matin

Québec, 10. — Voici la fin de la séance d'hier matin au comité des Comptes publics. (Après le témoignage de M. Elzéar Paul, ancien comptable de la maison Daigle & Paul, dont nous avons relaté l'interrogatoire dans notre numéro d'hier):

M. Henri Ferron

M. Henri Ferron, comptable licencié et ancien président de la Chambre de commerce des Trois-Rivières, témoigne ensuite. Il corrobore le témoignage de M. Paul, sur les livres qui manquent, l'emploi des duplicata pour doubler le prix nominal des achats, etc., et déclare que ces procédés ont eu pour effet d'éluder le paiement des taxes dues au fédéral et au provincial.

M. Ferron continue son témoignage. Il dit que des primes d'assurance-vie étaient chargées au compte salaires, et en particulier un montant de $2,581 a été chargé au compte achats. Il a été ensuite possible de retracer, par l'examen des livres, que des profits variant de $4,500 à $4,700 étaient en réalité des profits de $32,000 à $35,000.

M. Duplessis. — C'est-à-dire que Daigle & Paul a payé des taxes sur ce montant, infiniment moindres que celles qu'il aurait dû payer.

M. Maurice Pelletier (U.N. Lotbinière). — J'espère qu'on va les poursuivre pour les faire rembourser.

M. Frigon. — Quant aux bardeaux, il n'y avait pas d'entente définie, de sorte que les prix d'achat et de vente ne correspondaient pas toujours et que l'on faisait payer au gouvernement les frais de transport, suivant facture de l'expéditeur, quand il aurait dû les payer. Il y a ainsi un montant de plus de $4,000 de différence.

M. Bouchard — Vous avez parlé d'un compte de la *Montreal, Light, Heat, and Power*. Etait-il en double?

— C'était pour de la marchandise vendue, mais l'encaissement ne paraît pas.

Souscriptions électorales

M. Bouchard — C'était peut-être une souscription.

M. Ferron — Quand le montant est arrivé il a été porté au compte personnel de Daigle.

M. Duplessis — Je ne comprends pas que le chef de l'opposition veuille s'ingénier à prouver que son parti a reçu des souscriptions de la *M. L. H. and P.*

M. Bouchard — Je ne veux pas prouver cela, Mais MM. Lacroix et Drouin ont parlé de ça. Vous, est-ce que ça été porté à votre caisse à Trois-Rivières?

M. Duplessis défie le chef de l'opposition de prouver qu'il a touché personnellement un seul sou de fonds électoraux.

M. Bouchard dit qu'il veut établir que cela se fait dans la pratique.

M. Duplessis. — De votre temps, on connait la pratique.

M. Bouchard. — On connait la vôtre aussi.

M. Taché dit que M. Bouchard pourrait peut-être témoigner sur la pratique suivie. (rires).

M. Bouchard suggère M. Lacroix pour cela.

Le témoin affirme de nouveau, en réponse à des questions de M. Bouchard, que la compagnie a diminué ses profits sans doute pour diminuer les impôts.

M. Bouchard dit que si les ventes présumées étaient entrées dans les livres, il fallait des contre-entrées ailleurs pour équilibrer ces livres.

M. Ferron répond qu'il n'a pu retracer les débits correspondants ailleurs.

M. Bouchard: — Les livres ne balancent pas, alors?

Sur ce, l'enquête est ajournée et M. Duplessis annonce qu'aujourd'hui on entendra le gérant de la Caisse d'économie de Québec, avec tous les documents se rapportant aux comptes de Charles Lanctôt, Charles Lanctôt *in trust* et Charles Lanctôt ès qualité, depuis 1916.

M. Duplessis ajoute qu'il a écrit aux banques pour demander leur collaboration et que s'il ne l'obtient pas, il prendra les moyens de l'obtenir.

Vote de confiance en M. Aberhart

Edmonton, 10 (CP) — Par 45 voix contre 7, l'Assemblée législative d'Alberta a rejeté la motion de non-confiance du chef de l'opposition, dirigée contre le gouvernement de Crédit social.

Les mines

Deux rapports géologiques

La rivière York, en Gaspésie, et les environs de Marbleton, comté de Wolfe

Québec, 10. — Le ministère des Mines et des Pêcheries, dont M. Onésime Gagnon est le titulaire, vient de publier la partie D du rapport annuel du Service des Mines pour 1935. C'est une brochure in-octavo de 46 pages où l'on trouve deux intéressants rapports géologiques sur des régions jusqu'ici relativement peu connues à ce point de vue. Le premier travail est celui du Dr I.-W. Jones sur la "région de la partie supérieure de la rivière York, péninsule de Gaspé", et le second, de M. l'abbé J.-W. Laverdière, porte sur la "géologie des environs de Marbleton, canton de Dudswell, comté de Wolfe".

Ce rapport, le neuvième que le Dr Jones prépare sur diverses régions de la péninsule de Gaspé, couvre une superficie de 215 milles carrés et complète l'étude géologique d'une zone qui s'étend vers l'Est sur une distance d'environ 70 milles depuis le centre de la péninsule jusqu'aux environs de la baie de Gaspé. Voici quelques lignes de l'auteur sur les possibilités économiques de la région étudiée:

"Près du lac York, il y a des indices de gisements possibles de cuivre, de plomb et de zinc. L'examen que nous avons entrepris apporte sa part de renseignements aux chercheurs de pétrole dans l'Est de Gaspé, et si le succès couronne les nouveaux efforts consentis pour découvrir du pétrole dans la région plus à l'Est, il se peut qu'on étende les recherches à certaines parties de la région décrite en ces pages".

Très dense, cette étude technique, en plus d'expliquer la géologie de la région contient d'intéressants aperçus sur ses principales ressources.

Dans sont rapport, M. l'abbé J.-W. Laverdière précise la géologie d'une région des Cantons de l'Est connue déjà par sa production de calcaire, mais imparfaitement étudiée jusque-là. Les intéressés y trouveront sûrement d'utiles indications.

Deux cartes géologiques à l'échelle d'un mille au pouce et plusieurs illustrations accompagnent ces textes. On peut se procurer l'édition française ou anglaise de cette brochure en s'adressant au directeur du Service des Mines, Hôtel du Gouvernement, Québec.

L'aviation impériale

Londres, 10 (S.P.C.) — Le gouvernement Chamberlain, tenant compte d'un rapport de commission d'enquête, entreprend d'accroître l'aviation commerciale de l'Empire. Pour commencer, il double les subventions: il porte leur total à 3 millions de livres. Bientôt il instituera un sous-secrétariat d'Etat pour l'Air. (Il y a lieu de noter que le nouveau sous-secrétaire aura entre autres devoirs celui de s'occuper de la coordination des directives de l'aviation civile et des directives de l'aviation militaire.) Il prendra diverses autres mesures. La commission formée parce que, aux Communes, d'aucuns ont affirmé que l'aviation civile britannique est en retard, en demande plusieurs. Pour les motiver, elle déclare, en substance, qu'une forte concurrence étrangère se dessine en ce qui concerne l'Atlantique du nord, qu'une compagnie des Etats-Unis (la Pan-American) a le monopole des lignes aériennes des Antilles et du Pacifique, que l'aviation britannique n'a pas pénétré en Amérique du sud et que par suite la Poste britannique doit payer des sommes considérables à des compagnies françaises et à des compagnies allemandes. Elle conclut qu'établir des lignes britanniques dans ces régions est une question de prestige et d'affaires.

Parmi les opinions techniques qu'elle formule, on peut signaler celle-ci, que le gouvernement déclare partager: en dernière analyse, on ne peut pas dissocier l'aspect militaire de l'aviation d'avec son aspect civil.

Le Cercle Saint-Césaire

Les anciens élèves du collège Saint-Césaire, à Montréal, se réuniront dimanche, le 13, au collège Notre-Dame, vis-à-vis de l'Oratoire Saint-Joseph, à 2 h., pour leur assemblée annuelle, au cours de laquelle on procédera à l'élection des officiers pour le terme 1938-1939. Outre le R. P. Jean, C.S.C., supérieur du collège de Saint-Césaire, plusieurs personnalités seront présentes.

Excellentes perspectives pour le tourisme

L'atmosphère d'incertitude et d'inquiétude qui existe en Europe depuis quelques mois, ne semble pas avoir affecté sensiblement les perspectives du tourisme pour la saison prochaine, s'il faut en croire M. William Baird, gérant du Service des Passagers du Pacifique Canadien, qui est revenu récemment d'un voyage en Angleterre. M. Baird ne croit pas à l'imminence d'un conflit européen, pas plus, d'ailleurs, que la majorité des gens en Europe, qui sont plus au courant que nous le sommes généralement des questions internationales.

D'après M. Baird, le trafic touristique sera très intense l'été prochain dans la plupart des pays d'Europe, particulièrement en Allemagne et en Italie, où on ne néglige aucun effort pour attirer les visiteurs étrangers et rendre leur séjour agréable dans ces pays.

La Grande-Bretagne aussi aura sa part de visiteurs, sa principale attraction touristique pour 1938 étant l'Exposition de l'Empire britannique qui se tiendra à Glasgow et pour laquelle on fait actuellement de très grands préparatifs.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphonez: BElair 3361*

Votre beauté madame!

protégez-la et rehaussez-la par le sommeil. Si vous dormez mal, prenez SLEEPEX

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

I.C.
H. LABRECQUE ——— I.C.
M. CAILLOUX ——— I.C.
G. J. PAPINEAU ——— I.C.
ARPENTEUR-GEOMETRE
INGÉNIEURS CONSEILS
LES INGÉNIEURS ASSOCIÉS LIMITÉE
OUEST, RUE ST-JACQUES — MONTREAL
PLATEAU 3451-3452 — EDIFICE THÉMIS

P.-A. Gagnon
Comptable Agréé
Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
et HArbour 5990

Téléphone: HArbour 1553
Léon-A. Hurtubise
C.P.A.
Comptable public licencié
60 rue St-Jacques O. - Montréal

F.-J. Leduc, I.C., Dr Sc. A., M.P.P.
F.-J. Leduc & Associés
INGENIEURS-CONSEILS
Ch. 98, Edifice St-Denis - HA. 5341
354 EST, RUE STE-CATHERINE

LaRUE & TRUDEL
Comptables agréés - Chartered Accountants
J.-Arthur LaRue, C.A. — Maurice Chartré, C.A.
A.-Emile Beauvais, C.A. — Jean-Paul Gauthier, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. — Jacques LaRue, C.A.
Lionel Roussin, C.A. — Lucien-P. Bélair, C.A.
Paul Huot, C.A. — Roland Chagnon, C.A.
Dollard Huot, C.A. — Paul-E. Brunet, C.A.
R.-A. Rondeau, C.A. — René Barrière, C.A.
Montréal — Québec

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers
441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. MArquette 2383-2384

CLAVIGRAPHES

CLAVIGRAPHES
Underwood, Remington Royal
Réguliers et portatifs
Calculateurs et Duplicateurs — Service et accessoires
N. MARTINEAU & FILS
1619 rue Bleury BE. 2318

AVOCATS

Maurice Dupré, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Billy, Prévost et Home
80 rue St-Pierre
Téléphone: 2-4778* - Q

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HArbour 2841

BREVETS D'INVENTIONS

MANUEL DE L'INVENTEUR GRATIS sur INVENTIONS sur DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 Ste CATHERINE Est MONTREAL

INVENTIONS
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce etc
MARION & MARION
Fondée en 1892
1255 rue Université, Montréal

MARQUES DE COMMERCE
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc
MARION & MARION
Fondée en 1892
1255 rue Université, Montréal

COMPTABLES

Anderson & Valiquette
Comptables-Vérificateurs
J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
84, Notre-Dame ouest - LA. 241..

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.
Licencié en sciences comptables
Comptable agréé — Chartered Accountant
Spécialiste en Impôt sur le Revenu
59 rue St-Jacques, HArbour 3635, MONTREAL
159, rue Alexandre, TROIS-RIVIERES

Téléphones
See TWITE for TYPEWRITERS
Machines à additionner, calculateurs, toutes marques, neufs ou reconstruits
(Venez choisir à même notre assortiment)
Typewriter & Appliance Co.
E. D. TWITE, gérant général Ltd.
750, RUE ST-PIERRE LA. 9237
(Entre les rues Craig et St-Jacques)

ENCADREURS

Wisintainer & Fils
908 BOUL. ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS
Moulures - Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
LAn. 2264*

IMPORTATEURS

J.-A. BERNIER - Fondée en 1892
C. X. Tranchemontagne CIE
IMPORTATEURS
Tissus et toiles pour communautés religieuses.
459, St-Sulpice - Tél. LA. 1344

Maison d'enseignement

Institut classique Montréal
Préparation aux Baccalauréats — Polytechnique
Hautes-Etudes — Brevets
Etudes le jour — Collégiales expliquées
4510, rue De Laroche, AM. 1401
JOUR ET SOIR

MEUBLES

LE VIVOIR MODERNE
(O. Baillargeon, prés.) Inc.
Chesterfields 3 m. Chaises de repos.
Studios 3 m. Lits en acier.
Accessoires du vivoir. Sommiers, etc.
CHOIX CONSIDERABLE.
1308 EST, RUE MONT-ROYAL
MONTREAL

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS
BOYER Limitée
Spécialités: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.
Estimés gratuits sur demande.
3886 Henri-Julien - Tél. BE. 1700

Ajoutez-vous une cuillerée de thé "pour la théière"?

Vous aurez une meilleure infusion. Servez-vous d'une théière en grès réchauffée - mettez une cuillerée à thé pour chaque personne et une en plus pour la théière - ajoutez de l'eau fraîchement bouillie et laissez infuser cinq minutes. Vous obtiendrez ainsi la pleine saveur du thé.

703F

THÉ 'SALADA'

Compagnie d'Assurance sur la Vie
"La Sauvegarde"
MONTREAL
NARCISSE DUCHARME PRESIDENT

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Provincial Importing Co., Victor Persky & Sydney Persky, 407 ouest rue Craig.

Rubin Hocker Buying Service. Dame Sylvia Kaminsky, épouse de Joseph Solomon Rubin, mariée et séparée de biens par contrat, et Samuel Fisher.

Barnes Maurer Reg'd, Dame Florence Isabelle Barnes, épouse de Stanley Maurice Chatham, mariée et séparée de biens par contrat et Florence Christiana White, épouse de John Armstrong Dixon, mariée et séparée de biens par contrat à 2053 Boul. Descaries.

Miss Doyle Reg'd, Leonard Hopson.

Juliette Beauty Parlour Millinery & Lingerie Reg'd., François Brunet.

Federal Import Co., 455 ouest Craig, Philip Marks.

Dina Fruit Store, 2294 rue Bélanger, Pesetti Renato.

Les nouvelles en raccourci

Borden

Toronto, 10 (C.P.). — Les recettes nettes de la Borden Company, entreprise de distribution de produits laitiers aux Etats-Unis, au Canada et sur les marchés d'exportation, ont été en 1937 de $6,290,651; c'est une diminution de $1,630,838 par rapport à l'année précédente.

Ce profit est égal à $1.43 par action, comparativement à $1.80 l'année précédente. Les ventes se sont élevées à $237,561,671 contre $238,844,537 en 1936.

A la Chambre de commerce de Beauceville

Beauceville, 10 (P.C.). — M. Majorique Gilbert vient d'être réélu président de la Chambre de Commerce de Beauceville. Ont aussi été réélus: MM. le notaire L.-P. Turgeon, vice-président; Emile Bégin, secrétaire, et Edouard Fortin, Achille Goulet, H.-R. Renault, Théophile Busque et O. Nadeau, directeurs.

A la Chambre de construction

Les élections ont donné le résultat suivant à la Chambre de Construction de Montréal: M. Roy H. Foss, président; MM. H. N. Savage, A. Bernier et Albert Deschamps, vice-présidents.

Crown Cork & Seal

Toronto, 10 (P.C.). — Le bénéfice net de Crown Coark & Seal s'est chiffré l'an dernier à $209,182, soit l'équivalent de $2.09 par action, comparativement à $163,170, ou à $163 par action, en 1936.

National Steel

Pittsburgh, 10 (P.A.). — En annonçant que les bénéfices nets de National Steel Corporation ont été de $17,801,892 l'an dernier, soit l'équivalent de $8.21 par action comparativement à $5.08 l'année précédente. M. E. T. Weir, président du conseil d'administration, a affirmé que l'incertitude entretenue par la politique des Etats-Unis est responsable du ralentissement des affaires.

Voyage de la Chambre cadette

La Chambre de commerce cadette de Montréal rendra visite, le 19 et 20 mars, à la Chambre cadette d'Ottawa. Le premier départ se fera, gare Bonaventure, à 1 h. 50, samedi le 19, le second à 8 h. 40 dimanche matin, à la même gare. Un train spécial ramènera les délégués dans la nuit de dimanche à lundi.

A la Chambre de commerce

La Chambre de commerce de Montréal a adopté hier une résolution demandant au gouvernement provincial d'entreprendre une campagne de propagande active en vue de faire apprécier l'enseignement technique à sa juste valeur et d'organiser un système d'orientation professionnelle. La Chambre a encore demandé au gouvernement d'enquêter sur les raisons qui peuvent bien justifier certaines grandes entreprises d'ignorer les diplômes des écoles techniques.

Le conseil s'est opposé à certains articles des projets de loi 19 et 20 relativement à l'effet rétroactif à toute convention collective de travail et qu'aucune ordonnance ne s'applique au gouvernement provincial. On s'oppose encore à la taxe sur les employés non résidents comme on s'oppose au projet de loi 31 qui limite à 30 jours la période d'affichage pour la location des logements. Le conseil a également formé un comité provisoire pour élaborer un projet de manifestations pour la célébration des fêtes du tricentenaire de Montréal, comité dont font partie MM. Henri Desrosiers, Valmore Gratton, Amié Parent, Edgar Genest, A. Milette, P. Paré et H. Nadeau.

Recettes des C.N.R.

Les recettes brutes du Canadien National durant la semaine terminée le 7 mars 1938, se sont élevées à $3,244,623 contre $3,816,991 durant la semaine correspondante de 1937, une diminution de $572,368.

LENNOX
Mine de zinc de grand avenir
Détails sur demande
Beausoleil & Beausoleil
477, St-Frs-Xavier HA. 3273

La Bourse

(P.A. et P.C.) — Les cours se sont faiblement orientés vers la hausse ce matin à Wall Street et, vers midi les gains d'environ un point étaient assez nombreux à travers le marché. Cependant, au moment où nous allons sous presse, une vague de liquidation commence à réduire les gains initiaux.

Le marché était ferme en Bourse locale, tandis qu'il était terne sur le Curb. Les utilités ont fait bonne figure et les métaux ont légèrement avancé, si les ferroviaires se sont alourdis. Chez les papiers, seul Price Brothers a fluctué en avançant faiblement. Sur le Curb, dans la section des mines, quelques valeurs ont glissé, tandis qu'ailleurs on remarquait peu de changements.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

	Pair	Ouv.
Angleterre, liv. st.	$4.86 2-3	$5.01¼
France, franc	.0392	.0316
Belgique, belga	.1390	.1695
Italie, lire	.0526	.0527
Suisse, franc	.1930	.2320
Hollande, florin	.4020	.5588
Espagne, peseta	.1930	.0660
Suède, couronne	.2680	.2581
Norvège, couronne	.2680	.2518
Danemark, cour.	.2680	.2237
Brésil, milreis	.1196	.0590
Etats-Unis, dollar	$1.00 1-16% Pr.	
Allemagne, r. mark	.2382	.4036

A MIDI

Cours fournis par la Presse Canadienne

A Montréal:	
Livre sterling	$5.01 3-8
Dollar américain	$1.00 1-32
Franc	.0316 3-4
A New-York:	
Livre sterling	$5.01 1-4
Dollar canadien	.99 1-32
Franc	.0316
A Paris:	
Livre sterling	158.95 frs
Dollar canadien	31.68 frs
Dollar américain	31.88 frs
En or:	
Livre sterling	12 sh. 1 d.
Dollar américain	59.14 s.
Dollar canadien	59.09 s.

Mines non inscrites

Compilation de la maison BURKE, DANSEREAU & CIE
222 ouest, Notre-Dame
Cours en fermeture hier

Valeurs	Offre	Dem.
Abbeville	16½	17
Albany River	76	78
Aigold	38	41
Amity Gold	1¾	2¼
Amos Cadillac	2¾	3½
Barber Larder	43	45
Big Master	7¼	9¼
Bilinac	20	22
Bousquet Gold	1	2
Brown Cadillac	3	4
Can Pandora	11½	13
Capital Rouyn	5	5½
Central Duvernay	5	8
Century Mining	27	29
Chesterville	115	125
Chibmac	2	3
Continental Kirk.	21	23
Cournor	—	31
Crow Shores	14½	15½
Cuniptau	8	9
Dawson White	2½	3½
Dempsay Cadillac	3	4
Dorval Unit	1000	1200
Dunlop Cons.	7	8
Elmos	32½	35
Franklin	—	1½
Frontier R. Lake	5	7
Garnet L.L.	2	3
Glibec	1½	2½
Golden Gate	65	67
Gold Range	1½	2½
Harricana Amal.	11½	12½
Heva Cad.	3	4
Hudson Patricia	2	3
Hugh Pam	9½	11
Hutchison Lake	7½	9
Kenricia	36	39
Kewagama	19	21
Lacoma	12½	13½
Lafayette	2½	3½
Lake Geneva	22½	24½
Lakehill	3	4
Lake Rowan	18	20
Lamaque Gold	725	775
L. L. Lagoon	6½	7½
Leroy Mines	2½	3½
Magnet Cons.	81	85
Magnet Lake	12	13
Malartic Gifds	33½	35
Manawiki	—	110
Martin Bird	51	53
Margaret R.L.	14	16
McCarthy Webb	—	9
Moffatt Hall ancien	1¼	2
Moffatt Hall nouveau	5	7
Mooshla	5	7
Mosher L.L.	24	26
Norlake	7	8
North Shores	1½	2½
Obalski	10	10½
Oklend	24	27
O'Leary Mal.	5½	6½
Opemiska Cop.	8½	9
Ora Donna	16	18
Oriole	7½	8½
Pan Canadian	17½	18½
Pascalis	40	43
Penn Cadillac	—	5
Plains Pete	160	190
Porcupine Lake	20	22
Pontiac Rouyn	12	14
Potterdoal	—	1½
Proprietary	155	165
Quebec Manitou	79	82
Red Gold	—	7½
Reynolds Que.	18	20
Ribago nouveau	7	8
Routhier Cad.	—	8
Rubec	2	3
Sachigo River	13½	14½
Sand River	33	36
Seguin Rouyn	2	2½
Shamaque	10	12
Siscoe Extn Gold	36	37
Shenango	7½	8½
Skookum	2	3
Smelters Gold	2	3
Springer Sturg.	11	13
Sturgeon River G.	29	31
Stadore	—	12
Tonawanda	5	5½
Upper Can.	55	58
Valdor Mines	110	120
Wascana	13	14
Wawbano	2½	3
West, R.L.	—	3
Westwood Cad.	10	11
Westside L.L.	5½	7
Whitehorse	10½	11
Young Dave	27	30

Bourse des mines

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	13.00
Beattie	1 36			
Bankfield	95	97	95	96
B. C. Pioneer	3 20			
Can. Malartic	1 10			
East Mal.	1 50	1 52	1 50	1 52
Eldorado	3 10			
God's Lake	51	52	50	
Gillies Lake	13	13 ½	13	
Hardrock	2 13	2 21	2 1	1 2 20
Int. Nickel	49 ½			
Jackson Manion	11 ½			
Leitch	96		98	
McK. Red Lake	95			
MacL. Cock.	3 55	3 65	3 55	3 65
Mining Corp.	2 00			
McIntyre	40			
Mad. Red Lake	4 ¼			
Noranda	60 ¼	61	60	61
O'Brien Cad.	40			
Pickle Crow	4 75			
Pamour	3 75			
Paymaster	61			
Reno Gold	55 ½		55	
Sullivan G.	1 22	1 23	1 21	1 22
Sladen	1 28			
Sher. Gord.	1 36	1 37	1 36	1 37
San Antonio	1 37	1 38	1 37	1 38
Sylvanite	3 15			
Teck Hughes	5 35			
Ventures	5 90	5 95	5 90	5 95
Wright Harg.	7 90			

Fruits et légumes

BULLETIN HEBDOMADAIRE ET RADIO-RAPPORT

Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 8 mars 1938:

	Fret
Pommes	10
Autres fruits	14
Bananes	5
Autres fruits tropicaux	65
Oignons	17
Pommes de terre	38
Autres légumes	60
	209

POMMES. — Les arrivages ont un peu diminué cette semaine et se composaient presque exclusivement de pommes de l'Ontario, mais il y avait aussi beaucoup de fruits de la Colombie canadienne. Le marché était un peu plus coulant à cause de la baisse de prix enregistrée sur les pommes de la Colombie canadienne et qui a eu sa répercussion sur les autres pommes. Les petites quantités de McIntosh du Québec offertes ont obtenu un peu moins, soit de $1.50 à $1.75 le cageot de no 1. Les Baldwins formaient le plus gros des pommes de l'Ontario sur ce marché et se vendaient aux prix suivants: no 1 en barils de $3.50 à $4; no 1 en boisseaux $1.50; domestiques en baril de $2.25 à $3.50; domestiques en boisseaux $1.25. L'offre très peu considérable de Spys domestiques de l'Ontario s'est écoulée de $3 à $4.25 le baril, tandis que les quantités restreintes de Baxters en boisseaux ont fait 90 cts pour les domestiques. Les McIntosh extra belles de la Colombie canadienne sont baissées de prix et varient maintenant de $1.85 à $2, tandis que les Belles se sont écoulées de $1.75 à $1.80. La catégorie C fait toujours de $1.20 à $1.35; les Délicieuses belles, en caisses, $1.75 et les Beauté de Rome accusaient une baisse de prix et faisaient de $1.75 à $2 pour les belles. Il arrive toujours des York Imperials de la Virginie en petites quantités; elles s'écoulent de $1.50 à $1.60 le boisseau de no 1. Les Fameuses no 1 de N.-Y. en cageots se sont vendues à prix légèrement en baisse, variant de $1.65 à $1.75.

BANANES. — L'offre a diminué et la demande est soutenue et les bananes des Antilles britanniques ont fait de $3.50 à $4 le cent.

RAISINS. — L'offre de raisins du Chili a augmenté un peu et grâce à la demande soutenue les prix étaient fermes ou légèrement plus bas. Les lugs du Chili obtenaient de $3.75 à $4 pour toutes les variétés.

HONEYDEWS. — Il n'existe qu'une demande modérée pour les honeydews du Chili, mais les prix ont un peu baissé à cause de l'accroissement des arrivages. D'après la grosseur, les prix ont varié de $1.75 à $3.

CITRONS. — L'offre est faible et le prix des citrons de Californie et de Messine a augmenté cette semaine, mais il était encore irrégulier. Les cageots de la Californie ont fait de $4.50 à $5 et ceux de Messine de $3 à $3.50.

ORANGES. — Les prix des oranges ont augmenté également cette semaine à la suite des rumeurs de graves dégâts causés à la récolte de la Californie. Les cageots de la Californie ont fait de $2.75 à $4 et ceux de la Floride de $2.50 à $2.75 pour les caisses ordinaires ou $3.25 pour les caisses de Bruce. L'offre très peu abondante d'oranges de Jaffa était l'objet d'une bonne demande et les prix de vente variaient de $3 à $3.50.

POIRES. — La demande de poires n'est que modérée mais elle est suffisante pour maintenir un bon écoulement; il n'y a eu que très peu de changements dans les prix cependant au cours de la semaine. Les Bon Chrétien du Sud-Afrique, en caisses, ont obtenu $2.75 et les d'Anjou belles de l'Orégon, en caisses, de $2.25 à $3; les Howell extra-belles de l'Orégon ont obtenu $2.25 et les Winter Nelis de $2.75 à $3.

RHUBARBE. — L'offre de rhubarbe, aussi bien celle de l'Ontario que celle du Québec, est suffisante pour satisfaire la demande modérée. Le prix de la rhubarbe de l'Ontario s'est un peu raffermi, tandis que celui du Québec est resté soutenu. Les cartons de 12 lbs de rhubarbe du Québec ont fait $1.10 pour la no 1, et 75 cts pour la no 2; la grosse no 1 de l'Ontario, en cartons de 10 lbs a fait 90 cts à $1; tandis que la petite no 1 s'est écoulée de 75 à 85 cts.

TOMATES. — Le marché aux tomates s'est beaucoup raffermi cette semaine, mais comme il y avait une grosse quantité de fruits médiocres, les prix ont peu varié. Les tomates du Cuba ont fait de $2.25 à $3 le lug, tandis que celles du Mexique faisaient de $2 à $3 le lug.

CAROTTES. — Le prix des carottes importées est un peu en hausse cette semaine et l'écoulement était raisonnablement actif. Il y a toujours une abondance de carottes du Québec et les prix restent fermes. Les carottes du Québec, en sacs de 70 lbs, ont fait de 50 à 60 cts Les carottes du Texas, en demi-cageots, ont fait de $1.65 à $1.75, tandis que les cageots entiers de la Californie ont obtenu de $3.25 à $3.50.

CELERI. — Le prix du céleri est resté incertain et les cageots de la Californie ont fait de $2.75 à $3, tandis que ceux de la Floride ont obtenu de $3 à $3.25.

OIGNONS. — Parmi les oignons canadiens, il n'y avait que des jaunes no 3 de la Colombie canadienne en sacs de 100 lbs qui se sont vendus $2.75. Les petits oignons jaunes des Etats-Unis, en sacs de 50 lbs, et les rouges, en sacs de 50 lbs également, ont fait de $1.85 à $1.90. Les gros jaunes de l'Idaho, en sacs de 50 livres, se sont vendus $2.25. Les oignons du Chili, en cageots, no 1, jaunes, ont obtenu de $2 à $2.25.

POMMES DE TERRE. — Le marché aux pommes de terre s'est un peu raffermi également et les prix ont un peu augmenté. Les sacs de 90 lbs de Montagnes de l'île du Prince-Edouard se vendaient lentement à prix variant de 80 à 85 cts pour les no 1, les sacs de 50 lbs ont fait de 45 à 47 cts. Les sacs de 80 livres de Montagnes Vertes no 1 du Nouveau-Brunswick s'écoulaient plus activement de 54 à 65 cts, tandis que les sacs de 50 livres obtenaient de 40 à 45 cts. Les Blanches du Québec, en sacs de 80 livres de no 1, ont obtenu de 50 à 58 cts. Les pommes de terre nouvelles importées s'écoulaient excessivement lentement: les pommes de terre des Bermudes ont baissé de prix et faisaient de $1.60 à $1.75 le cageot de no 1 et celles de la Floride étaient soutenues à $2.50 le cageot.

NAVETS. — Il y a toujours des navets du Québec en abondance sur ce marché et les prix étaient soutenus quoique les transactions fussent peu nombreuses. Les sacs de 70 lbs ont fait de 55 à 65 cts pour les bons tubercules. Les sacs de 50 lbs de navets no 1 de l'Ontario ont enregistré une légère baisse de prix et varient maintenant de 65 à 75 cts, tandis que les navets clrés étaient soutenus à 85 cts.

Cours des trusts fixes

	Offre	Dem.
*British Type Inv.	25	35
Can. Amer. Trust 2e S.	2 50	
Can. Int. Tr. Mod.	5	5½
Common Int. Corp.	2 75	3 06
*Cumulative T.S.	4 ¼	4½
*Fundamental Inv. Inc.	15 ¼	16 ¼
*Fundamental T.S. "A"	4 ¼	4½
*Fundamental T.S. "B"	3 ½	4 ½
*Independence Trust	2 20	2 35
*Quaterly Inc. S.	10 ½	11 ½
United Fixed	2 ¼	2 ½
United Gold Sq. of Can.		2 65
*United Insurance T.	½	1 ¼
*Un. N.Y. B. T.	1 ¼	2 ½
AMERICAN DEPOSITOR CORP.		
*New Corp. T.S. accum.	2 45	2 60
*Do. Distrib.	2 47	2 60
*Do. Old Corp. T.S.	2 10	2 20
CALVIN BULLOCK ISSUES		
Con. Inv. Fund yd	3 65	4 00
*Nation Wide Sec. B	2 ½	3 ½
Do. voting	1 15	1 25
*U.S. Elec. L. and P. A	11 ¼	12 ½
*U.S. Elec. L. and P. B	1 ½	1 ½
*Do. Voting	75	85
DISTRIBUTORS' GROUP INC.		
*North Am. T.S. 1953	1.93	2.05
*Do 1955	2 40	2 55
*Do 1956	2 36	2 43
*Do 1958	2 40	2 50

*-Fonds américains.

Bourse de Montréal

Compilation de la maison L.-G. BEAUBIEN & CIE

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	11 hrs
Ass. Breweries	12¼	..	..	..
Bell Telephone	161½	..	..	..
Brazilian	10⅜	..	..	..
B.C. Power "A"	30½	..	..	..
C. Car & Fd. priv.	23¼	..	..	..
C. Ind. Al. "A"	3⅝	..	..	..
Can. Ind. Al. 'B'	3½	..	..	..
C. Pac. Ry	6¾	6¾	6⅝	6⅝
C. Steamships	2⅜	..	..	..
C. Steam. priv.	9½	..	..	..
C. Smelters	58	58	57⅞	58
D. Steel & Cl "B"	13½	..	..	..
Gen. Steel Wares	7⅝	..	..	..
Imp. Oil	19⅛	19⅛	19	19⅛
Imp. Tob.	14¼	..	..	..
Int. Nickel	49¼	49¾	49½	49½
Int. Petroleum	31¼	..	..	..
Lake of Woods	13¼	..	..	..
McColl Front.	11¼	..	..	..
Mont. Power	30½	..	..	..
Mont. Pow. Deb.	50⅜	..	..	..
Nat. Brew.	27¼	..	..	..
Noranda	60	61½	60	61½
Ogilvie Flour	28¼	..	..	..
Price, com.	13¾	13¾	13¾	13¾
St. Law. Corp.	4¼	..	..	..
Shaw. W. & P.	21	..	..	..

Le Curb

Compilation de la maison L.-J. FORGET & CIE
421, Saint-François-Xavier, Montréal

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	11 hrs
25 Asbestos	61½			
600*Abitibi	1 70	1 70	1 65	1 65
35 Beauharn.	4⅝			
Br. Corp.	1 50			
55 Br. Am. Oil	21			
*Br. Cor. Prf.	18			
555*Con. Pap.	5⅝	5¾	5⅝	5¾
50 McLar. Pap.	12			
50 Fr. V. Trust	15⅝			
50 Donna. A	5¼			
LINES—				
1000 Bouscad.	11½			
200*Can. Mal.	1 12			
16700 Ce. Cad.	38½	38½	38	38
25 Dome Mines	54			
500*Du Parquet	6			
100 East Mal.	1 53			
100*Eldorado	3 10			
1300 Red Crest	19	19½	19	19½
500 Lee Gold	2⅛			
25 O'Brien	4 00			
100 Perron	1 50			
200 Shawkey	31½			
300*Sher. Gord.	1 40			
1300 Sla. Mal.	1 26	1 26	1 26	1 27
2800*Stadacona	28	28	27½	28
5037 Sullivan	1 20	1 21	1 18	1 18
800 Th. Cad.	27	27	26	26

* hors-liste.

Marché de Calgary

Cours fournis par BEAUSOLEIL & BEAUSOLEIL
477 rue Saint-François-Xavier — Montréal

	Offre	Dem.
Advance	.08	—
Admiral	—	.05½
Alberta Pacific	.24	.26
Anaconda	.10	.10½
Banner	—	.15
British Dominion	.08¼	.13
Calgary & Edmonton	2.66	2.75
Calmont	.44	.46
Commoil	.61¼	.63
Commonwealth	.32	.33
Dalhousie	.55	—
Davies Petroleum	.61	.63
East Crest	.11½	—
Firestone	.16	.16½
Foothill	.50	—
Foundation	.16	.18
Freehold	.05⅝	—
Globe	.14	.16
Hargal	.17½	—
Highwood Sarcee	.13	.15
Home Oil	1.25	1.30
Hunter Valley	—	.25
Hylo	—	.07
Lethbridge	.03¼	.03¼
Madison	.07¾	.08½
Mar Jon	.08	.08½
McDougall Segur	.22	.22½
McLeod	.20	—
Mercury	.16	—
Merland	.05½	.07½
Model	.30	.31
Monarch	.16	—
National Petroleum	.24	.24¾
New Valley	.07	.08
Okalta, com.	1.82	1.88
Okalta, priv.	28.00	31.50
Pacalta	.11	.13
Prairie Royalties	.32½	—
Reward	.04½	—
Richland	—	.15
Ritchfield	—	.08
Royalite	$43¼	47.00
Spooner	.15	.20
Sunset	.12½	.14
Three Point	—	.15
Turner Valley	.07	—
United Oils	.18	.19
Vanalta	.06	—
Vulcan	.95	1.05
Wait Valley	.15	—
Waymarn	.03¾	.04
Wayne	.03	—
West Plank	.16	.18

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison L.-J. FORGET & Cie,
471 rue Saint-François-Xavier

	Ouv.	Midi
Air Reduction	54½	54
American Can	86	86
American & Foreign Power	3½	3½
American Power & Light	4¾	4¾
American Smelting	47½	47⅞
American Tel. & Tel.	132¼	132¾
Anaconda	31¼	31½
Atchison	33½	34⅛
Atlantic Refining	22⅝	22⅝
Baldwin Locomotive	9	9
Baltimore & Ohio	8¼	8¼
Bendix Aviation	12⅛	12¼
Bethlehem Steel	55¼	56½
Canadian Pacific	6½	6½
Case Threshing Machine	87	87
Cerro de Pasco Copper	39¾	39½
Commercial Solvents	7⅞	7⅞
Chrysler Motors	51½	52¼
Columbia Gas & Electric	7¼	7¼
Consolidated Edison	21½	21½
Douglas Aircraft	39	39
Dupont	117¼	117⅜
Electric Power & Light Corp.	9⅝	9⅝
Freeport Texas	26¼	26¼
General Foods Corp.	29¼	29
General Motors	34⅛	34⅜
General Electric	38⅞	39⅛
Hudson Motors	7½	7½
Illinois Central	10	10¼
Int. Harvester	65¼	65¼
Int. Tel. & Tel. Co.	7⅜	7⅜
Kennecott Copper	36⅝	37¼
Montgomery & Ward	34⅜	34⅞
Nash Car Co.	20⅝	20⅝
National Biscuit	20	19⅝
New York Central	16⅜	16⅝
North American	18¼	18¼
Packard Motors	4⅜	4⅜
Pennsylvania RR.	20¼	20⅜
Phillipps Pete	37⅛	37¼
Pullman	29¾	30
Radio Corporation	6¼	6⅜
Republic Iron & Steel	16¾	16⅝
Sears Roebuck	60	60½
Schenley Distillers	22⅞	22⅞
Simmons Bed	18¾	18⅜
Standard Brand	7¾	7⅝
Standard Gas & Electric	3⅜	3⅜
Standard Oil of New Jersey	50	50¼
Studebaker	5¼	5¼
Texas Corp.	40¼	40⅝
United Aircraft	23⅜	23⅝
United Gas Improvement	10⅛	10¼
U. S. Rubber	30⅞	31⅜
U. S. Indust. Alcohol	18¾	18⅝
U. S. Steel	52⅜	53⅛
Westinghouse	92	93⅜
Woolworth	42⅜	42⅝

Whitney assume toute la responsabilité

New-York, 10. (P.A.) — Richard Whitney, de la maison de courtage de ce nom, et cinq fois président de la Bourse de New-York, a pris, à ce qu'on dit, toute la responsabilité des conditions qui ont amené la faillite de la firme et s'efforce à dégager ses associés de tout blâme, tout en reconnaissant qu'il avait pu commettre certains actes préjudiciables.

Commission scolaire de la ville de Black-Lake
(Comté de Mégantic)

Avis aux créanciers

AVIS est par le présent donné que la convention intervenue entre la Commission scolaire de la ville de Black-Lake et ses créanciers est entrée en vigueur avec effet du 1er mars 1938.

Les porteurs d'obligations sont en conséquence priés de transmettre leurs titres, pour échange, à la Banque Canadienne Nationale, 71 rue St-Pierre, Québec, P.Q.

EMILE MORIN, Secrétaire.

La Commission municipale de Québec,
QUEBEC, le 9 mars 1938.

La Mercantile

La Compagnie d'Assurance Canadienne Mercantile publie son état financier au 31 décembre 1937; c'est le 23e rapport annuel publié par la Compagnie depuis qu'elle est en opération, le cinquième depuis qu'elle a absorbé La Moderne, le premier depuis qu'elle opère en vertu d'une charte fédérale.

Le total de l'assurance en vigueur a atteint un nouveau haut de $35,034,250.

L'actif total se chiffre par $2,217,990 et le passif par $134,742, tandis que les recettes de l'exercice se totalisent à $414,825 et les déboursés à $317,759.

Du côté de l'actif, l'argent en banque et en caisse s'élève à $75,381; les prêts 1ère hypothèque, $82,900; les obligations, valeur comptable, $808,053; les actions mobilières, valeur comptable, $175,962; les intérêts dus et accrus, $12,316; les espèces entre les mains des agents, $19,213; les répartitions de 1937 à percevoir, $19,955; les répartitions acquises, $44,952, et les sommes dues par les compagnies de réassurance, $104,- ce qui donne un total de $1,238,839. Si on ajoute au total des billets de dépôts non cotisés on a une somme globale de $2,217,989.

Le conseil d'administration se compose des officiers suivants: T.-A. St-Germain, président et gérant-général; Irénée Auclaire, vice-président; J.-E. Phaneuf, C.R., vice-président; Lucien-C. Vallée, assistant-gérant, et E. Desgroseilliers, secrétaire.

Les administrateurs sont MM. E.-L. Patenaude, de Québec; René Morin, N.P., de Montréal; J.-E. Phaneuf, C.R., de Montréal; R. St-Germain, de Saint-Hyacinthe; Irénée Auclaire, de Chambly-Canton; T.-A. St-Germain, de Saint-Hyacinthe; Narcisse Ducharme, de Montréal; F.-A. Pouliot, M.P.P., de Montréal; Rosario Messier, de Montréal, et Jacob Nicol, de Sherbrooke.

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES:	Div.	Prix	Rend.
Agnew Surpass	.60	9¼	6.00
Assoc. Brew.	.80	12¼	6.53
Belding Corticelli	4.00	107	3.74
Bell Tel.	8.00	160½	4.98
B.A. Oil	1.00	21¾	4.71
B.C. Power A	2.00	30⅜	6.48
Build. Prod. A.	2.00	49	4.08
Can. & D. Sugar	1.50	68½	2.19
Can. Malt.	1.50	32½	4.61
Can. North. Pow.	1.20	19½	6.15
Can. Vinegars	1.20	17	7.09
Can. Bronze	1.50	36	4.16
Can. Celanese	1.60	16	6.25
Can. Cottons	4.00	82	4.88
Dom. Bridge	1.20	32	6.25
Can. Foreign Inv.	1.60	19	8.42
Can. Gen. Elect.	6.60	200	3.64
Can. Indust. "B"	7.00	200	3.50
Can. Westinghouse	2.00	62	3.23
Crown Cork	1.00	20	5.00
Dom. Bridge	1.20	28⅝	4.17
Dom. Glass	5.00	103	4.85
Dom. Textile	5.00	70	7.14
Electrolux	5.00	43½	11.86
Ford of Can. "A"	1.00	17½	5.71
Imp. Oil	.50	19	2.63
Imp. Tobacco	.40	14½	2.76
Indust. Accept. "A"	1.50	28¾	5.21
Inter. Coal	6.00	40	15.00
Int. Nickel	2.00	49⅝	4.05
Int. Pete	1.50	31¼	4.80
Jamaica Pub. Serv.	1.75	34	5.14
Laura Secord C.S.	3.00	60	5.00
Montreal Power	1.50	30½	4.92
Montreal Tram.	9.00	86	10.47
Nat. Breweries	2.00	40¼	4.97
Niagara Wire	2.00	31¾	6.30
Ogilvie	1.00	23½	7.02
Ottawa L. and P.	6.10	80	7.50
Ottawa Elec. Ry.	3.20	34	9.42
Page Hersey	4.00	93	4.30
Penmans	3.00	51	5.88
Quebec Power	1.00	16	6.25
Royalite	1.00	44½	2.24
St. Law. Flour	1.00	18	5.56
Shawinigan	.80	21	3.81
So. Can. Pow.	.80	12½	6.40
Steel of Canada	1.75	63	2.78
Walk. Good.	4.00	41	9.76
Western Groceries	3.00	60	5.00
ACTIONS DE ANQUES:			
Canada	2.25	59¼	3.79
Canadienne Nationale	8.00	161	4.97
Commerce	8.00	165	4.85
Dominion	10.00	295	4.88
Montréal	8.00	200	4.00
Nouv.-Ecosse	12.00	300	4.00
Royale	8.00	175¼	4.56
ACT

LA VIE SPORTIVE

Le Détroit sera le rival des Maroons

Les Maroons et le Detroit feront les frais de la partie locale ce soir, au Forum, dans les séries de la ligue Nationale et malgré que le club de Tommy Gorman soit actuellement éliminé des séries de détail la joute ne suscite pas moins beaucoup d'intérêt particulièrement en ce qui concerne la section américaine car les Ailes Rouges et Jack Adams ont encore des chances de se qualifier pour les séries de fin de saison et il sera intéressant de voir les visiteurs batailler pour s'assurer la victoire sur le Montréal, afin de faire un gain qui leur permettra de se rapprocher des Eperviers Noirs de Chicago, pour la troisième place au cas où les hommes de Bill Stewart seraient vaincus par le Bleu-Blanc-Rouge dans la joute qui doit avoir lieu à Chicago.

Le Detroit n'a pas encore réussi à vaincre les Maroons au Forum cette saison mais ce soir les visiteurs tenteront l'impossible pour remporter la palme, car un échec nuirait grandement aux chances du Detroit de se qualifier pour les séries de la coupe Stanley.

Les Habitants de Cecil Hart ont une dure partie sur les bras, car privés des services de Johnny Gagnon, le Bleu-Blanc-Rouge sera grandement affaibli pour sa joute avec le Chicago, mais comme le Tricolore a gagné toutes ses parties contre les salariés du major McLoughlin, le gérant Hart espère pouvoir enregistrer une autre victoire.

Une troisième partie sera à l'affiche dans le circuit Calder alors que les Bruins iront rendre visite aux Américains, à New-York, avec qui ils ont fait partie nulle mardi soir dernier.

Les Bruins ont eu l'avantage sur le club de Red Dutton cette saison en gagnant trois parties pour annuler et perdre dans les deux autres.

La direction de la ligue Nationale a décidé de permettre aux deux clubs montréalais de remettre au dimanche soir, 20 mars, la joute qui est inscrite pour le 17 courant.

Gala sportif à St-Guillaume

St-Guillaume d'Upton, 10. — Le club Bélanger-Philie de St-Hyacinthe est venu rendre visite au St-Guillaume. L'équipe de St-Guillaume sortit victorieux par le score de 5 à 2 dans cette rencontre où la mise en échec fut plutôt rude.

M. E. Morvan mit la rondelle au jeu.

Le dimanche 6 mars, le Gala sportif fut un succès. Les vainqueurs des équipes de balais de St-Guillaume furent aux prises avec les vainqueurs de St-Bonaventure et ces derniers eurent l'avantage par 3 à 0.

Les équipes de gouret du Collège firent bonne figure dans une joute d'exhibition et des courses attrayantes avec obstacles attirèrent une foule considérable et très intéressée.

Tous les membres du bureau de direction du club St-Guillaume remercient très sincèrement tous ceux qui ont aidé au succès de ce Gala sportif.

Trois boxeurs du Y.M.C.A. inscrits

D'autres inscriptions ont été reçues pour le tournoi de boxe amateur qui mettra en jeu les championnats de la ville et qui sera disputé mardi et mercredi de la semaine prochain au local du Y.M.H.A.

Après celles du club Champêau nombre de neuf, le Central Y.M.H.A. a été la deuxième association à faire parvenir la liste de ses représentants.

Les trois représentants de cette fameuse association seront Clarry Harding, solide poids mi-moyen dont les combats intéressants sont trop nombreux pour être relatés. Neville Rose, jeune boxeur de couleur, qui affiche depuis quelque temps une magnifique tenue dans les rangs amateurs, et dont la victoire sur Gaston Deschamps, lors d'un récent tournoi a causé une certaine surprise et Alec Woods, autrefois des Pirates de Lachine, qui fait maintenant partie de cette association.

Les Leafs l'emportent sur Victoria

Les Leafs de Verdun se sont qualifiés pour la finale des séries de championnat dans la Ligue Senior de Québec, hier soir, en triomphant des Victorias de Dave Campbell par un résultat de 9 à 2 dans la quatrième partie de la semi-finale et les hommes du gérant Albert Leduc s'attaqueront maintenant aux As de Québec, qui ont réussi à éliminer les Sénateurs d'Ottawa.

La joute d'hier soir, au Forum, fut féconde en incidents dans la période finale et les 6,000 spectateurs présents furent témoins de combats de boxe entre les joueurs des deux équipes. Med Martel et Weir se permirent d'échanger des coups après que le joueur du Verdun fut bousculé près des buts des Vics et presque tous les joueurs des deux équipes sautèrent sur la glace, les uns pour calmer leurs compagnons de jeu et les autres pour prêter main-forte à leurs coéquipiers. Mundey chercha noise à Martel et cette attaque faillit déclencher une bagarre générale mais les arbitres intervinrent à temps pour mettre fin au conflit.

Martel et Weir reçurent chacun une majeure tandis que quinze joueurs, qui avaient enfreint les règlements en quittant le banc pour sauter sur la glace, ont reçu chacun dix minutes et durent se retirer dans la chambre des clubs.

Lorsque cette bataille éclata il ne restait plus que trois minutes de jeu dans la période finale et déjà les Leafs étaient assurés de la victoire car ils menaient alors avec un avantage de sept points et les punitions infligés n'eurent aucun résultat excepté qu'elles eurent pour effet de pacifier les joueurs trop bouillants.

Les deux premières périodes furent très intéressantes car les Leafs prirent l'avantage à deux reprises tandis que les Vics parvenaient à chaque fois à se mettre sur un pied d'égalité avec leurs rivaux mais lorsque Gallagher compta le cinquième point de la partie au début de la manche finale, ce fut le signal d'un ralliement général de la part des Leafs et le commencement de la débandade chez les hommes de Dave Campbell.

Gallagher fut le héros de la victoire du Verdun car ce joueur de défense mit trois points au crédit de son club tandis que C. Bourcier réussit à prendre G. Martel en défaut en deux occasions. Desroches, Summerhill, Ambois et Titcombe furent les autres compteurs des Leafs pendant que White compta les deux buts des Vics.

Les Leafs de Verdun rencontreront maintenant les As de Québec et la première joute de la série entre ces deux équipes commencera dimanche prochain, au Forum, pendant que la deuxième joute aura probablement lieu à Québec, mardi prochain. Cette série finale sera de quatre dans sept.

VERDUN — buts, Burke; défenses, Gallagher, Titcombe; centre, Ambois; ailes, C. Bourcier, Pélissier; subs.: Desroches, Meronek, M Martel, Summerhill, J. L. Bourcier, Ramsay, Tourville.

VICTORIA — buts, G. Martel; défenses, Strickland, Wigle; centre, Mundey; ailes, Carroll Pennee; subs.: Weir, Elie, Tracey, MacNeil, Bessette, Moynihan, Davis, White.

Arbitres: Bell et Daigneault.

Première période

1—Verdun: Desroches 12.13
2—Victoria: White 17.37

Pun.: Desroches, Weir, Carroll, M. Martel.

Deuxième période

3—Verdun: C. Bourcier ... 1.53
4—Victoria: White 18.52

Pun.: Gallagher et Mundey.

Troisième période

5—Verdun: Gallagher 2.25
6—Verdun: Summerhill ... 5.47
7—Verdun: Gallagher 7.30
8—Verdun: C. Bourcier ... 7.36
9—Verdun: Gallagher 10.43
10—Verdun: Ambois 13.00
11—Verdun: Titcombe 14.35

Pun.: Weir, White, Mundey, min.; M. Martel, Weir, maj.; Titcombe, Ramsay, C. Bourcier, J. L. Bourcier, Pélissier, Summerhill, Ambois, Elie, Strickland, Mundey, Moynihan, Pennee, Davis, Carroll, White, tous 10 min., insubordination.

Valleyfield joue ce soir à Sherbrooke

Le club Valleyfield, qui a réussi à mettre fin à la série de victoires du club Sherbrooke dans la série de détail de la Ligue Provinciale Senior en triomphant de leurs rivaux mardi dernier, tentera de mettre une deuxième victoire à son crédit ce soir alors que se continuera cette importante série, à Sherbrooke.

Plusieurs concèdent une victoire aux porte-couleurs du Valleyfield ce soir, car le Sherbrooke ne sera probablement pas au complet. Cormier souffre d'une fracture des côtes, et Laforest n'est pas complètement rétabli de la chute qu'il fit mardi soir sur les bandes de la patinoire. Garant ne jouera pas de la saison. Advenant le cas où le joueur Larochelle serait suspendu ce soir, ces nombreuses absences affecteraient énormément les "Red Raiders". Le cas de Larochelle est à l'étude actuellement, et il se peut qu'il soit suspendu soit ce soir, soit dimanche. Les amateurs de la Ville-Reine attendent le résultat de cette question avec anxiété, car les chances de remporter le championnat pour le Sherbrooke ne sont plus aussi brillantes, car plusieurs leur concédaient la semaine dernière quatre victoires consécutives contre les "Braves".

Théo Hamel, Deneault, Roland Reeves et Matte sont en grande forme, et ils espèrent placer le Valleyfield sur un pied d'égalité avec le Sherbrooke dans cette série. Le gérant Arthur Lapierre ne se laisse pas toutefois décourager, et il compte sur ses joueurs tels que "Guido" Roy, Gaston Leroux, Patsy Séguin, Hans Kelly, Bastien, etc, pour éliminer les protégés du gérant Emile Perron. Plusieurs s'attendent à une dure joute ce soir, mais le président P.-Horace Boivin a pris toutes les mesures nécessaires, afin que la partie soit bien dirigée. Eusèbe Daigneault et Jean Bennett agiront comme arbitres, et la partie marchera rondement.

C. Conacher de retour du Sud

Toronto, 10 — Bruni par des semaines passées sous le soleil de la Floride, Charley Conacher est revenu à Toronto et il a déclaré que quoique se sentant "comme un million" il ne retournera pas au hockey à moins qu'il soit convaincu qu'il est prêt pour une grosse saison.

Conacher, dont la retraite a causé toute une surprise, a dit:

"Je ne serai pas dans les détails. Je me sens bien après plusieurs semaines de natation, de golf, de pêche et beaucoup de repos. Mais il en faut beaucoup plus pour se mettre en bonne condition pour jouer au hockey".

"Je ne dis pas que je ne reviendrai pas dans le hockey l'an prochain, mais tout dépendra de ce que je ressentirai lorsque les camarades partiront pour le camp d'entraînement", a-t-il dit. "D'un autre côté je dirai ceci: que je ne reviendrai pas tant que je ne serai pas convaincu d'être capable de faire une excellente saison".

Le hockey au collège Iberville

Les brillants porte-couleurs du club de hockey du Collège Iberville continuent de marcher de succès en succès en balayant tout sur leur passage. Ils viennent de remporter quatre nouvelles victoires en battant le St-Zotique par 5 à 2; le Restaurant Lallemand par 4 à 1; le Ville-Emard par 3 à 1; le Star par 6 à 3.

Chassé, dans les buts des vainqueurs, fut invincible. Gauthier, Côté, Paquette et Desforges se distinguèrent pour les vainqueurs et reçurent un support parfait de leurs coéquipiers.

Le club du Collège Iberville remercie les clubs visiteurs de leur esprit sportif. Le Club Iberville lance un défi à tous clubs amateurs. Pour information, s'adresser au Frère Directeur, WI 8020, ou au Secrétaire, M. Arthur Lamarre, 2506 Delisle.

M. Arm. Dupuis sera présent au carnaval

M. Armand Dupuis, président de la Commission scolaire de Montréal, ainsi que ses collègues du conseil d'administration, se sont tous donné rendez-vous au Forum, samedi après-midi, à deux heures, alors que se déroulera le grand festival d'hiver annuel des écoliers de Montréal sous les auspices des Frères St-Gabriel de l'Orphelinat St-Arsène.

Les organisateurs ont préparé pour la circonstance exactement vingt-cinq numéros sportifs variés et des plus intéressants. Les courses occuperont la plus grande partie du programme. Les jeunes coureurs des écoles, conditionnés par le Frère Anthelme, sont en excellente forme de même que les coureurs amateurs indépendants. Une course à relais de quatre coureurs verra son vainqueur recevoir un superbe trophée; les entrées viennent des écoles St-Arsène, St-Stanislas, des académies supérieures Richard de Verdun, Piché, de Lachine, St-Viateur, de Montréal, et du Mont-St-Louis.

Les équipes St-Arsène et St-Stanislas se disputeront aussi dans un match le hockey le championnat des écoles primaires. La joute principale mettra aux prises les équipes Richard et St-Viateur pour le championnat senior des écoles du district de Montréal et pour le trophée Ogilvie. Ce match commencera à quatre heures.

Nous tenons également à souligner les autres attractions telles les courses de chiens, les exhibitions de patinage de fantaisie, les quatre bouffons joyeux qui seront en évidence tout l'après-midi; Roland Paradis, le démon déchaîné qui sortira d'une chemise de force avec toute l'adresse qu'on lui connaît. Il y aura bien d'autres numéros de vaudeville et d'acrobatie sans compter une joute d'exhibition de 20 minutes entre un club de hockey d'étoiles de la ligue du Nord. Les trois courses de chiens attelés à des traîneaux ne seront pas les événements les moins notoires.

Le quatuor Connolly, de concert avec la fanfare Laurier, se feront entendre dans un répertoire choisi et agréable. En un mot, le spectacle fournira trois heures de gaieté, d'humour et de brillants exploits sportifs.

Skieurs allemands à l'honneur à Banff

Banf, 10. — Le trophée Bernarr McFadden, emblème du championnat de ski dans les Montagnes Rocheuses, ira en Allemagne pour une année, ayant été gagné par le skieur bavarois Walter Ringer, dans la série d'épreuves qui viennent de se terminer ici. Ce trophée est offert au skieur qui conserve le plus de points dans la descente, le saut et la course de fond. Les concurrents qui serrèrent Ringer de plus près dans ces épreuves furent Sigfried List, un autre Allemand appartenant à la même équipe que le champion, et Ken Jones, du Lac Louise.

Des skieurs d'Allemagne remportèrent aussi les honneurs du combiné — slalom et descente. Franz Machler, de l'équipe universitaire d'Allemagne, s'assura le championnat avec 197.7 points dans ces deux épreuves. Un coéquipier, Hans Reihle, se classa deuxième avec 196.1 points, tandis que la troisième place alla à X. Kraisey, un autre Allemand qui conserva 187.4 points. Le plus fort total conservé par un Canadien fut 166.8 points seulement, résultat qui fut obtenu par Rupe Edwards, du Banff Ski Runners Club.

Une prouesses qui mérite d'être signalée parmi toutes celles qui ont été accomplies ces jours-ci est l'ascension et la descente en skis du mont Cascade par l'Alemand List, dimanche dernier. Le mont Cascade a une altitude de 9840 pieds et présente des pentes tellement à pic que personne encore ne s'était aventuré à y glisser sur des skis.

Les conditions pour le ski dans les Rocheuses sont excellentes à l'heure actuelle. Aux chalets de Skoki et de Sunshine une couche de neige poudreuse de trois à cinq pouces recouvre un fond dur et permet de skier sous contrôle parfait. Vu le grand nombre de skieurs qui ont évolué sur les pentes du mont Norquay durant les concours qui viennent de se terminer, la neige y est quelque peu durcie et glacée. Un grand nombre de skieurs de Winnipeg, de l'Alberta, de l'Ontario et des Etats-Unis ont envahi les camps de Skoki et de Sunshine, où se trouvent probablement les plus beaux terrains de ski du continent.

Freddie Myers contre Marshall en semi-finale

Le promoteur Ganson est de retour d'un voyage à Toronto où il a tenté de conclure un match entre Yvon Robert et Vic Christie mais toutes ses tentatives sont restées vaines car le Californien insiste pour entrer en possession de la fameuse ceinture de la Western Wrestling Association avant de discuter les conditions d'un match avec l'athlète canadien-français.

Ganson ne s'en fait pas outre mesure du refus de Christie car il sait que le Californien devra, lorsque le temps sera propice, accepter de rencontrer l'élève d'Emile Maupas et le matchmaker du Forum a mis fin à ses pourparlers avec Vic pour s'occuper de la préparation de son programme de lundi prochain.

Ganson a déjà conclu des arrangements pour les deux principales rencontres de sa prochaine séance du Forum et il ne lui reste plus qu'à obtenir la signature de deux autres athlètes pour que son programme soit au complet.

En finale Cliff Olson sera aux prises apec Dick Powell tandis que la semi-finale mettra en présence le fameux Everett Marshall et l'athlète bien connu Freddie Myers.

Lou Plummer n'a pas encore d'adversaire mais Ganson lui en trouvera un aujourd'hui même et il en est ainsi de Bill Sledge, qui sera au lever du rideau.

Partie nulle à Pittsburgh

Pittsburgh, 10. — Les clubs Pittsburgh et Cleveland, de la Ligue Internationale-Américaine, ont fait partie nulle de 1 à 1, hier soir, dans les séries de ce circuit mineur. Malgré une période supplémentaire de dix minutes, les deux clubs ne purent briser l'égalité.

O. Hanson compta le point du Cleveland sur une passe de E. Hanson à la deuxième période, mais avant que la période prenne fin, Deacon égalisa les chances sur des passes de Bruneteau et Kelly.

Composition des équipes:

défenses: Bessone et Roulston; centre: Kilrea; avants: Mackie et Emms. Subs.: Orlando, Deacon, McDonald, Stewart et Sherwood.

CLEVELAND — But: Roberts; défenses: Robertson et Berlett; centre: L. Cunningham; avants: O'Neil et Duguid. Subs.: Foster, B. Cook, W. Cunningham, Hergesheimer, O. Hausen, Roche, Bartholome, E. Hausen, W. Cook et Pusie.

Première période

Pas de point.

Punitions: Orlando maj.), Oneil, Cunningham.

Deuxième période

1—Cleveland: O. Hanson (E. Hanson) 2.27
2—Pittsburgh: Deacon (Bruneteau, Kelly) ... 11.38

Punitions: E. Hanson, Orlando, B. Cunningham.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Les Cunningham et Doraty.

Période supplémentaire

Pas de point.

Punition: Aucune.

Saint-Jérôme gagne la série

St-Jérôme, 10. — Le St-Jérôme a fait un nouveau pas vers le championnat intermédiaire de la Q.A.H.A. en triomphant du Dorion, hier soir, dans la deuxième partie de la série entre ces deux équipes. Les Jérômiens sont sortis vainqueurs hier soir par un résultat de 8 à 1 pour gagner la série par un total de 14 à 5.

Les Jérômiens seront maintenant aux prises avec l'équipe de la Ville Mont-Royal et la première joute de la série sera disputée en cette ville dimanche prochain.

Young Corbett contre Steel

San Francisco, 10 — Le promoteur Tony Palazola a déclaré hier que Freddie Steele, champion poids-moyen du monde, avait accepté de défendre son titre contre Young Corbett, ici, au mois de juin, dans un combat de dix rondes.

Eddie Miller, gérant du champion, a accepté les termes par télégramme. Palazola a garanti $25,000 à Steele avec le privilège de prendre 37½% des recettes.

Le ski remplace la raquette

Boston, 10 — M. Joseph Connolly, membre du fameux Club des Explorateurs, de New-York, représentant du New England Sportsmen Show, et le possesseur d'une collection de raquettes considérée par les connaisseurs comme la plus complète au monde, déclarait ces jours-ci que la raquette est non seulement morte au point de vue sportif, mais qu'elle est même menacée de disparaître dans le domaine pratique. Et pour prouver son avancé, il rapportait qu'un de ses amis, M. R. B. Horsefield, du Pas, Manitoba, lui avait dit que des trappeurs indiens de la tribu des Cris avaient, cet hiver, adopté les skis pour faire la revue de leurs pièges. Ils trouvent qu'avec ces longs patins de bois ils peuvent couvrir plus de terrain et beaucoup plus vite, même à travers la forêt. Il suffit en effet d'un peu de pratique pour acquérir une grande habileté dans la marche en skis à travers les régions boisées, contrairement à ce que pourraient croire certaines gens non familières avec ce genre de locomotion. M. Connolly racontait aussi un incident amusant, même s'il semble quelque peu exagéré, qui serait arrivé cet hiver dans la région de Mistassini, dans le grand nord québécois. Deux Indiens Nichikun, qui visitaient leurs trappes en décembre dernier, aperçurent tout à coup, sur la neige, des traces étranges comme jamais auparavant ils n'en avaient vues. Vivement intrigués par ces signes du passage de quelque animal inconnu, ils résolurent de prendre la piste et de la suivre, afin de découvrir quelle était la bête qui se traînait ainsi dans la neige. Pendant près d'une semaine nos deux braves Indiens marchèrent sans interruption, jusqu'au moment où ,arrivés devant un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, ils aperçurent un trafiquant de fourrures norvégien en train de chausser une paire de skis. Les deux Indiens, peu au courant des usages modernes, avaient inutilement suivi une piste de ski sur une distance de 180 milles!

On décidera du site de l'Olympiade

Le Caire, 10. — Le comité Olympique International, le seul juge du site des Jeux Olympiques, commencera aujourd'hui une assemblée de neuf jours afin d'étudier les menaces de boycott des Jeux de 1940, qui doivent avoir lieu à Tokyo.

Il y a aussi comme sujet de discussion une proposition d'éliminer les femmes des concours olympiques. On croit généralement que la suggestion que le Japon n'est pas un pays propice pour les Jeux, à cause de sa guerre actuelle avec la Chine et que la proposition de l'élimination des concours pour les dames seront toutes deux défaites.

Les délégués passeront les trois premiers jours à visiter l'Egypte. Le jeune roi Farouk et la reine Farina les recevront ce soir au palais royal. Ils visiteront les Pyramides vendredi et passeront la semaine prochaine à bord d'un navire pour discuter de leurs affaires.

Le comité ne peut changer le site de Jeux de 1940 sans le consentement du Japon et il est peu probable que le Japon soit prêt à abandonner les Jeux.

Deuxième séance du tournoi provincial

Voici les résultats des joutes disputées dans le tournoi provincial à l'Académie Roussin, hier soir. Foresta 2, Royal Business College 1; All Stars Lachine 6, Howie Morenz "7", de Montréal, 0; Taverne Cyr 3, Restaurant Duquette 1.

Le C. P. Lachine a été remplacé à la dernière minute par le Lachine All Stars, dans la deuxième partie.

Le hockey professionnel et amateur

HIER SOIR —

LIGUE SENIOR
(semi-finale)

Verdun 9, Victoria 2 — Verdun gagne la série, 3 matchs à 0; 1 match a été nul.

LIGUE INT.-AMERICAINE

Pittsburg 1, Cleveland 1.

CE SOIR —

LIGUE NATIONALE

Détroit à Montréal.
Canadien à Chicago.
Boston à Américain.

LIGUE PROVINCIALE
(finale)

Valleyfield à Sherbrooke — Sherbrooke mène 2-1 dans la série 4 de 7.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE
Section canadienne

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Toronto	44	22	14	8	131	113	52
Canadien	43	16	16	11	100	115	43
Américain	42	16	16	10	91	92	42
Maroons	44	11	28	5	90	143	27

Section américaine

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Boston	44	28	11	5	128	81	61
Rangers	44	26	13	5	139	86	57
Chicago	44	13	22	9	90	125	35
Détroit	43	10	22	11	84	116	31

LIGUE INTERNATIONALE-AMERICAINE
Section est

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Philadelphie	41	23	16	2	113	85	48
Providence	41	21	14	6	94	71	48
New Haven	41	12	23	6	76	99	30
Springfield	42	8	29	7	79	126	23

Section ouest

	J	G	P	N	P.	C.	Pts
Cleveland	42	22	16	9	105	95	54
Pittsburg	43	20	16	7	82	89	47
Syracuse	41	18	17	6	121	105	42

Les trains spéciaux seront prolongés

M. E. C. Elliott, agent général du service des voyageurs du Canadien National, annonce que les trains spéciaux de skieurs seront prolongés de deux autres semaines. Ces trains spéciaux de skieurs quitteront la gare du Tunnel, samedi et dimanche, à l'heure habituelle, 8 h. 40 du matin. Les endroits desservis par ces trains spéciaux de skieurs comprennant St-Sauveur, Shawbridge, Morin Heights et Rawdon.

Le Club de Ski de St-Sauveur tiendra en fin de semaine son tournoi annuel du printemps. Au programme on remarque une course en descente le matin et un slalom l'après-midi.

Whitney s'avoue coupable

New-York, 10 (AP) — Richard Whitney, ancien président de la Bourse de New-York, a confessé hier dans une déclaration qu'il est seul responsable de la faillite de la maison de courtage qui porte son nom et qu'il désire réparer dans toute la mesure du possible les torts qu'il a pû causer et qu'il se met entièrement à la disposition du procureur général.

Le procureur général John-L. Bennett, d'Albany, a déclaré en prenant connaissance de la déclaration de Whitney que l'enquête serait menée jusqu'au bout.

Calendrier des joutes de la Ligue Internationale, 1938

	A BUFFALO	A ROCHESTER	A TORONTO	A MONTREAL	A NEWARK	A BALTIMORE	A SYRACUSE	JERSEY CITY
BUFFALO	Pour	Mai 29‡ Juin 23, 24 Juillet 23*, 26, 27, 28 Août 25, 26 Sept. 11-11‡	Mai 24-24 A.M. & P.M., 25 Juin 27, 28, 29 Août 29-30 Sept. 5-5 P.M., 6	Juin 5‡, 6, 7 Juin 30 Juil. 1-1 P.M., 2* Sept. 7, 8, 9, 10*	Avril 21, 22, 23* Juin 8, 9, 10, 11* Juil. 29, 30*, 31-31‡	Mai 1-1‡, 2, 3 Juin 19‡, 20, 21, 22 Août 8, 9, 10	Avril 27, 28, 29, 30* Juin 16, 17, 18* Août 4, 5, 6*, 7‡	Avril 24‡, 25, 26 Juin 12-12‡, 13, 14, 15 Août 1, 2, 3
ROCHESTER	Mai 27, 28* Juin 2, 3, 4* Juin 25*, 26-26‡ Août 27*, 28‡ Sept. 3*	des	Mai 19, 20, 21* Juin 30 Juil. 1-1 P.M., 2* Sept. 7, 8, 9, 10*	Mai 24-24 P.M., 25, 26 Juin 27, 28, 29 Sept. 4‡, 5-5 P.M., 6	Mai 1-1‡, 2, 3 Juin 16, 17, 18* Août 4, 5, 6*, 7‡	Avril 21, 22, 23* Juin 12-12‡, 13, 14, 15 Août 1, 2, 3	Avril 24-24‡, 25, 26 Juillet 20, 21, 22 Juil. 29, 30*, 31-31‡	Avril 27, 28, 29 30* Juin 19‡, 20, 21, 22 Août 8, 9, 10
TORONTO	Mai 15.15‡ Mai 30-30 P.M., 31 Juillet 3‡ Juillet 5, 6, 7 Sept. 4-4‡	Mai 6‡, mai 22‡ Juin 5‡, 6, 7 Juillet 4-4 P.M. Juillet 24‡, 25 Sept. 1, 2	rapports	Mai 27, 28*, 29‡ Juin, 23, 24, 25*, 26‡ Août 28-28‡ Sept. 11-11‡	Avril 24‡, 25, 26 Juil. 12-12‡, 13, 14, 15 Août 8, 9, 10	Avril 27, 28, 29, 30 Juin 16, 17, 18* Août 4, 5, 6*, 7‡	Mai 1‡, 2, 3 Juin 19‡, 20, 21, 22 Août 12, 13* 14‡ Août 21‡	Avril 21, 22, 23* Juin, 8, 9, 10 11* Juil. 29, 30*, 31-31‡
MONTREAL	Mai 19, 20, 21*, 22‡ Juillet 4-4 P.M. Juillet 24-24‡, 25 Sept. 1-2.	Mai 30-30 P.M., 31 Juillet 3‡ Juillet 5, 6, 7 Août 29, 30, 31-31	Juin, 1, 2, 3, 4* Juillet 23* Juillet, 26, 27, 28 Août 26, 27* Sept. 3*	impartiaux	Avril 27, 28, 29, 30* Juin 19‡, 20, 21, 22 Août 1, 2, 3	Avril 24-24‡, 25, 26 Juin 8, 9, 10, 11* Juillet 29, 30*, 31‡	Avril 21, 22, 23* Juin 12-12‡, 13, 14, 15 Août 8, 9, 10	Mai 1-1‡, 2, 3 Juin 16, 17, 18* Août 4, 5, 6*, 7‡
NEWARK	Mai, 5-6-7* Juil. 12, 13, 14, 15 Août 11, 12, 13*, 14‡	Mai 16, 17, 18 Juil. 16*, 17‡, 18, 19 Août 21‡, 22, 23, 24	Mai 9, 10, 11 Juillet 8, 9-9*, 11 Août 15, 16-16, 17	Mai 12, 13, 14*, 15-15‡ Juillet 20, 21, 22 Août 18, 19, 20*	et	Juin 5-5‡, 6, 7 Juil. 23*, 24-24‡, 25 Sept. 1, 2, 3*	Mai 8‡ Mai 19, 20, 21* Juin 23, 24, 25*, 26‡ Août 29, 30, 31	Mai 23, 24, 25 Mai 30-30 P.M. Juil. 5, 6 Août 27*, 28‡ Sept. 5-5 P.M.
BALTIMORE	Mai 8‡, 9, 10, 11 Juil. 8, 9*, 10‡, 11, Août 15, 16, 17	Mai 5, 6, 7* Juil. 12, 13, 14, 15 Août 11, 12, 13*, 14‡	Mai 12, 13, 14-14* Juillet, 20, 21, 22 Août 18, 19, 20-20*	Mai 16, 17, 18 Juil. 16*, 17‡, 18, 19 Août 21‡, 22, 23, 24	Mai 26, 27, 28*, 29‡ Juin 27, 28, 29, 30 Sept. 6, 7, 8	précis	Mai 15‡ Mai 30-30 P.M. 31 Juillet 5, 6, 7 Août 25, 26, 27*, 28‡	Juin 1, 2, 3, 4* Juil. 1, 2*, 3‡ Sept. 9, 10*, 11-11‡
SYRACUSE	Mai 12, 13, 14* Juil. 17*, 17-17‡, 18, 19 Août 22, 23, 24	Mai 9, 10, 11 Juin 8, 9, 10, 11* Août 18, 19, 20-20*	Mai 16, 17, 18 Juillet 12, 13, 14, 15 Août 1-1 P.M., 2, 3	Mai 5, 6, 7* Juil. 8, 9*, 10-10‡, 11 Août 15, 16, 17	Juin 1, 2, 3, 4* Juillet 1, 2*, 3‡ Sept. 9, 10*, 11-11‡	Mai 22‡, 23, 24 Juil. 4-4 P.M., 26, 27, 28 Sept. 4‡, 5-5 P.M.	lisez	Juin 5-5‡, 6, 7 Juil. 23*, 24-24‡, 25 Sept. 6, 7, 8
JERSEY CITY	Mai 16, 17, 18 Juil 20, 21, 22 Août 18, 19, 20*, 21-21‡	Mai 12, 13, 14*, 15‡ Juil. 8, 9*, 10‡, 11 Août 15, 16, 17	Mai 5, 6, 7-7* Juil. 16-16*, 18, 19 Août 22, 23, 24	Mai 8‡, 9, 10, 11 Juil. 12, 13, 14, 15 Août 12, 13*, 14‡	Mai 22‡; Mai 31 Juil. 4-4 P.M. 7 Juillet 26, 27, 28 Août 25, 26 Sept. 4‡	Mai 19, 20, 21* Juin 23, 24, 25*, 26-26‡ Août 29, 30, 31	Mai 26, 27, 28*, 29‡ Juin 27, 28, 29, 30 Sept. 1, 2, 3*	le "Devoir"

*Signifie les samedis. ‡Signifie les dimanches A.M. et P.M. signifient les fêtes.

Bonnes nouvelles!
Le premier envoi est arrivé

PORT 999 Rich Tawny Australien EMU

Le premier envoi de PORT EMU est arrivé d'Australie.

Le Québec peut maintenant faire ce que font toutes les autres provinces depuis des années: savourer le meilleur Port d'Australie. L'EMU 999 (Rich Tawny) est produit aux vignobles de Morphett Vale, Australie du Sud, par The EMU Wine Company, qui fabrique des vins fins depuis 1868. C'est un Port pleine force, bien mûri et dont la qualité vous sera toute une révélation.

Vous vous demanderez comment un vin d'une si riche qualité puisse se vendre à si bas prix, mais vous vous rappellerez ensuite que le Gouvernement Fédéral applique un tarif préférentiel aux produits de l'Empire.

BOUTEILLE de 26 ONCES 75¢

PAR DÉCRET
The EMU Wine Company, Limited
Adelaide & Londres, (Ang.)
Vignobles: Morphett Vale, Australie du Sud.

LE BILL LACROIX

Les sous-ministres responsables de la nomination de fonctionnaires unilingues dans le Québec

M. William Foran, secrétaire de la commission du fonctionnarisme, fait cette admission devant la commission parlementaire — Des députés de langue anglaise tentent de confier à la commission du fonctionnarisme même le soin de préparer une nouvelle rédaction du bill Lacroix — La nouvelle politique des ministères

Séance orageuse — MM. Jean-François Pouliot, Wilfrid Lacroix, Joseph Jean, Alphonse Fournier et Oscar Boulanger prennent une attitude ferme

Ottawa, 10 (D.N.C.) — La commission parlementaire à laquelle on a confié la tâche d'étudier le fonctionnement de la commission du fonctionnarisme, de même que le bill de M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency — bill dont l'objet est d'exiger la connaissance du français des fonctionnaires fédéraux appelés à exercer leurs fonctions dans la province de Québec — promet d'être l'une des plus importantes de ce parlement. La séance d'hier a eu, à certains moments, un caractère orageux. Des députés de langue française ont pris ferme attitude. MM. Jean-François Pouliot, Wilfrid Lacroix, Joseph Jean, Alphonse Fournier, Oscar Boulanger, ont démontré qu'ils ne s'en laisseraient pas imposer.

La commission a entendu deux témoins: MM. Charles Bland et William Foran, respectivement président et secrétaire de la commission fédérale du fonctionnarisme. Le témoignage de M. Foran a été plus important que celui de M. Bland. En réponse à des questions, M. Foran a nettement déclaré que les sous-ministres fédéraux sont les seuls responsables de l'envoi ou de la nomination de fonctionnaires unilingues dans la province de Québec. Les nominations sont faites selon les recommandations ou les spécifications des chefs de services, mais les sous-ministres en assument la pleine responsabilité. Ce fait n'était pas inconnu, mais de le faire confirmer de si nette façon par une personne occupant un poste d'autorité, permettra dans l'avenir de blâmer qui mérite condamnation. Dorénavant on frappera à la porte des sous-ministres et ce sera auprès d'eux que l'on devra exercer des pressions.

Savants

Au sujet du bill de M. Lacroix qui propose de faire subir des examens aux candidats appelés à exercer des fonctions dans la province de Québec — afin de s'assurer qu'ils connaissent et parlent suffisamment le français — il y a eu des répliques assez vives. Comme on voulait référer son projet de loi à la commission du fonctionnarisme afin que la commission lui donnât une nouvelle rédaction, M. Lacroix s'est objecté fortement contre pareille procédure. "On rebâtira le bill comme on le voudra, a dit M. Lacroix, et il n'atteindra pas le but visé". Des députés de langue anglaise ont fait des objections dont quelques-unes étaient enfantines. On a dit par exemple que le bill de M. Lacroix nuira à l'efficacité du fonctionnarisme, laissant entendre que, dans certains cas, l'on n'aurait pas de candidats de langue française possédant une compétence suffisante pour remplir des fonctions déterminées. On a mentionné le cas des savants... On aimerait savoir si les fonctionnaires des ministères des postes, du revenu national, de l'agriculture, etc., fonctionnaires de langue anglaise à Montréal, par exemple, sont tous des savants.

Le secrétaire de la commission du fonctionnarisme, M. William Foran, a remarqué que les divers ministères fédéraux exigeaient des fonctionnaires qui exercent leurs fonctions dans la province de Québec, la connaissance de la langue française. Quand les sous-ministres n'indiquent pas des qualifications spéciales au sujet de la langue, les examens sont ouverts indifféremment aux candidats de langue anglaise et aux candidats de langue française. Le secrétaire de la commission a alors ajouté que dans ces cas ce sont les candidats les plus compétents qui l'emportent. En réponse à des questions de députés, le secrétaire a admis que la nouvelle politique des ministères relativement aux qualifications linguistiques des fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans la province de Québec, n'est en vigueur que depuis quelques années à la suite des plaintes nombreuses venant de la province de Québec.

Au commencement de la séance le député de Québec-Montmorency expliqua l'objet de son bill. "Ce que je veux", dit-il, "c'est que les fonctionnaires transférés dans la province de Québec comprennent le français. Car il ne faut pas oublier que les examens du service civil ne sont bilingues que dans Québec, non pas en Ontario ou ailleurs au Canada. Je m'objecte à ce qu'on continue à envoyer en notre province des employés civils unilingues, comme, par exemple, ces inspecteurs du ministère de l'agriculture qui ne parlent et ne comprennent pas le français. Je désire que les fonctionnaires fédéraux aient les qualifications requises en français".

M. William Foran

On appela alors comme premier témoin M. Foran, secrétaire de la commission du service civil.

M. Lacroix. — N'est-il pas vrai que les examens de la commission du service civil ne sont bilingues que dans la seule province de Québec?

M. Foran. — Non. Ces examens peuvent être bilingues dans tout le Canada.

M. Lacroix. — Les examens bilingues sont-ils obligatoires dans Québec?

M. Foran. — Non. Ils peuvent avoir lieu en français ou en anglais.

M. Grant MacNeil (député C.C.F. de Vancouver-Nord). — A volonté?

M. Foran. — Oui. Tel que le prescrit la loi du service civil.

M. Lacroix. — Nomme-t-on des fonctionnaires unilingues pour la province de Québec?

M. Foran. — Oui. La chose relève du département.

MM. Pouliot et Lacroix posèrent alors plusieurs questions à ce sujet au témoin relatives aux qualifications linguistiques requises pour la province de Québec.

M. Foran. — La règle est de demander au ministère concerné si le fonctionnaire à nommer ou à transférer doit être bilingue ou non. On suit les instructions données à ce sujet.

M. Pouliot. — Qui donne de telles instructions, le sous-ministre ou le chef de service?

M. Foran. — Le chef de service, mais le sous-ministre en est responsable.

M. J.-A. Fournier (député libéral de Hull). — C'est, finalement, à la commission du service civil d'en décider?

M. Foran. — Oui, suivant les instructions reçues du ministère. Mais, depuis deux ou trois ans, la pratique pour la commission est de demander au département intéressé si le français sera requis des candidats dans tel ou tel examen aux positions dans le fonctionnarisme.

Intervention de M. Stewart

Puis le témoin ouvrit alors une parenthèse pour dire que le bill Lacroix offrait un grave danger parce qu'il lierait la commission du service civil en exigeant nécessairement la connaissance de la langue française de la part de tous les fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans la province de Québec. Il affirma que la chose pourrait nuire à l'efficacité administrative si l'on ne pouvait choisir le candidat le mieux qualifié.

A la suite de diverses questions posées par M. Fournier, M. Foran expliqua qu'il n'y a aucun règlement établi actuellement pour exiger le français dans les examens du service civil dans la province de Québec. Il ajouta que l'on suivait, à ce sujet, l'entente mentionnée plus haut avec les divers départements fédéraux.

Comme le député de Hull posait une question particulièrement intéressante, M. Hugh Stewart, ancien ministre conservateur, intervient: "Je ne pense pas qu'il soit juste d'obliger le témoin à exprimer une opinion. On devrait laisser le comité, puis le parlement libre de décider de ce problème en dernier ressort".

M. Hugh Cleaver (député libéral de Halton). — La commission a-t-elle reçu de nombreuses plaintes depuis que la nouvelle entente au sujet du français dans la province de Québec est en vigueur?

M. Foran. — Cette pratique semble avoir produit les résultats les plus satisfaisants.

M. H. C. Green (député conservateur de Vancouver-Sud). — Dans le cas d'un savant qui serait transféré dans la province de Québec par la commission du service civil, pensez-vous qu'il serait bien sage de lui faire une obligation de savoir le français?

M. Foran — Une loi aussi rigide ne serait sûrement pas dans l'intérêt public ni dans l'intérêt de l'efficacité administrative.

M. A.-J. Brooks (député conservateur de Royal) — Le projet de loi de M. Lacroix pourrait offrir de graves dangers au Nouveau-Brunswick, où l'on compte une population de langue française de 35 pour cent. S'il fallait prendre une telle législation à la lettre, les candidats de langue française seraient éliminés aux examens du service, parce que l'anglais est la langue de la majorité dans ma province.

M. Lacroix répondit qu'il était certain que son bill n'aurait d'application que dans la province de Québec. D'ailleurs, dit-il, "si l'on veut assurer l'unité au Canada, il faut donner justice au point de vue de langue française".

Interprètes

M. Oscar Boulanger (député libéral de Bellechasse) — Le bill de M. Lacroix ne s'appliquerait pas aux fonctionnaires spécialisés, aux savants, mais aux employés civils venant en contact avec le grand public, tels les inspecteurs d'animaux et de fruits. On envoie dans notre province des gens qui ne savent pas le français et que nos cultivateurs sont incapables de comprendre. Dans de nombreux cas, ils doivent se faire accompagner d'interprètes pour se mettre en contact avec le public. On ne veut soulever à ce sujet aucune animosité de race, mais il s'agit d'améliorer l'efficacité du service civil.

M. Stewart — Je pense qu'il s'agit là d'une question très complexe. Etant donné que c'est une question administrative bien plus que législative, ne vaudrait-il pas mieux amender à ce sujet les règlements du service civil plutôt que d'adopter une loi coercitive?

M. F. C. Betts (député conservateur de London) — Comme le but de ce bill est de mettre tout fonctionnaire en mesure de comprendre le public, ne vaudrait-il pas mieux changer dans le projet de loi débattu les mots de province par ceux de localité ou district? La chose serait certainement beaucoup plus efficace et pratique.

Un député C.C.F. souleva alors une brève tempête, assez vive toutefois.

M. Angus MacInnis (député C.C.F. de Vancouver-Est) — Ne vaudrait-il pas mieux demander à la Commission du service civil de faire rapport sur la manière dont l'application du bill de M. Lacroix affecterait l'administration publique au Canada?

M. Lacroix — Je veux que mon bill devienne loi. Je m'opose à son renvoi devant la Commission du service civil, où il se produira de nouveaux délais. Il y a cinquante ans que nous luttons pour le principe du français dans notre province. Il est temps de l'appliquer.

Le service civil à Montréal

Il y eut alors une brève passe d'armes entre M. Joseph Jean, député libéral de Montréal-Mercier, et M. Grant MacNeil, député C.C.F. de Vancouver-Nord. M. MacNeil affirma que le bill Lacroix exclurait les Anglais du service civil à Montréal. M. Jean lui demandait s'il y avait beaucoup de Français dans le fonctionnarisme à Vancouver ou à Toronto.

M. Fournier — Je voudrais que le bill de M. Lacroix fasse exception pour les fonctionnaires qui doivent être employés au siège même du gouvernement à Ottawa. Car il y a des centaines de personnes de langue française dans le service civil à Ottawa.

M. Hughes Cleaver (député libéral de Halton) — La majorité du comité devrait se mettre d'accord pour décider que ce bill n'est pas désirable dans sa forme actuelle. Il serait certainement plus facile de modifier les règlements mêmes de la Commission du service civil. Ils seraient plus flexibles qu'une législation rigide.

M. Boulanger — Exige-t-on toujours les qualifications de langue aujourd'hui, quand la chose est requise?

M. Foran — Oui.

M. Pouliot — Pas auparavant?

M. Foran — Non.

M. Fournier. — Je veux présenter une motion demandant à la commission du service civil de fournir une liste des qualifications requises pour tous les emplois classifiés pour les divers départements.

M. Foran. — Je préparerai ce rapport.

Les membres du comité adoptèrent à l'unanimité la motion du député de Hull.

Puis plusieurs d'entre eux tentèrent de nouveau de renvoyer le bill de M. Lacroix pour étude devant la commission du service civil.

M. Lacroix. — Je m'objecte vigoureusement à ce qu'on réfère mon bill à la commission du service civil, parce qu'on n'obtiendra aucun résultat. On fera une nouvelle rédaction de mon projet de loi dans le sens que l'on voudra et tout sera perdu.

M. Charles Bland

Puis, à la demande de M. Pouliot, M. Charles Bland, succéda comme témoin à M. Foran. Il parla quelques instants à peine.

M. Bland. — Je serais d'opinion d'amender le bill de M. Lacroix, de façon à ce qu'il exige que les candidats aux examens du service civil soient requis de parler la langue du public avec lequel ils viennent en contact.

On voulait tout d'abord référer la suggestion du président de la commission du service civil au sous-comité qui en ferait l'étude. L'on décida finalement de continuer le débat sur ce projet de refonte du bill Lacroix à la prochaine séance, qui aura lieu la semaine prochaine.

Il fut décidé, au début de la séance, que seuls les députés du comité parlementaire d'enquête auraient accès aux dossiers de la commission du service civil, mais non les autres députés de la Chambre des Communes.

La première lettre lue en comité fut celle d'un médecin iroquois, le Dr J.-H. Jacobs, de la réserve indienne, qui se plaignait d'avoir été démis injustement de ses fonctions comme fonctionnaire fédéral.

Nouveauté

Des choses qui font penser

par le

R. P. M.-A. BELLOUARD, O.P.

Table des matières :—

LE BLE QUI LEVE
LES ACTES QUI SUIVENT
LES CHAINES QUI TRAINENT
LES YEUX QUI S'OUVRENT
LA LUMIERE QUI S'ETEINT
LA VIE QUI APPELLE
LE SILENCE QUI PARLE

Volume de 170 pages.

Au comptoir ou par la poste .50c

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

430 Notre-Dame est, Montréal.

A Québec

MM. Bélanger et Dansereau

Les discours du député de Dorion et du député d'Argenteuil, sur le budget

Québec, 10 — Voici un aperçu des discours de MM. Grégoire Bélanger, député Union nationale de Dorion, et de M. Georges Dansereau, député libéral d'Argenteuil, sur le budget:

M. Grégoire Bélanger

La question qui se posait il y a deux ans, dit le député Union nationale de Dorion-Montréal, n'était pas tant une question politique qu'une question sociale. La doctrine libérale, indifférente aux maux qui pesaient sur notre peuple, a été bannie. Le peuple a réagi. Réagir fut pour lui la formule de salut. Il fallait deux géants pour détruire le régime néfaste du libéralisme provincial: les événements et un homme exceptionnel. L'homme exceptionnel siège dans cette Chambre, c'est M. Maurice Duplessis. Les événements? Ce fut le mécontentement général contre un homme, contre un groupe d'hommes, contre un régime cramponné à la doctrine de l'indifférence, de la nonchalance, du laisser-faire, du laisser-passer, du laisser-dire, du laisser-porter. La réaction s'est faite contre des hommes qui avaient perdu le contrôle d'eux-mêmes, des choses, des gens et de la société dont ils avaient la garde. Notre province aura terriblement souffert de l'esprit de parti. Si le parti libéral a inscrit de grands noms au fronton de son panthéon, il portera longtemps la culpabilité d'avoir retardé la croissance de notre race. On la retarde, on la contrarie, on la compresse, mais tôt ou tard elle prend sa revanche et alors elle fait des bonds. Ce régime d'étouffement de notre race par l'esprit de parti a vécu, espérons-le. Le désenchantement a été général et rend notre peuple plus perspicace, plus averti. Le caractère social de la lutte politique des dernières années a ouvert bien des yeux. Les jeunes, les agissants surtout, ont compris. On reproche à la jeunesse de vouloir agir trop vite ou trop tôt? On veut lui faire garder sous le boisseau ses grands élans intérieurs pour qu'ils se transforment en sagesse? Il y a là du bon, mais il ne faut pas aller jusqu'à empêcher cette sagesse de s'exprimer. Il faut de la raison pour diriger les affaires publiques, mais devant les problèmes sociaux qui se posent, il faut peut-être encore plus de coeur que d'esprit et de raison.

C'est pourquoi, je me réjouis, dit M. Bélanger, d'un discours du budget aussi sage, aussi encourageant que celui de cette année. C'est le complément naturel et parfait du discours du trône. Je l'ai lu et relu ce discours, sain, prévoyant, généreux et charitable. En 1936, la province était bien malade; aujourd'hui son état de santé est bien meilleur. Dans l'opposition, on dit que les remèdes ont coûté cher, eh bien! je leur réponds: "Si les remèdes ont coûté cher, c'est que le malade était dans un piètre état quand il nous a appelés à son chevet. C'est que le mal semé durait depuis longtemps. Plus ils diront que la législation remédiatrice a coûté cher, plus ils s'accuseront eux-mêmes et plus ils accuseront leur passé". Il conclut sur ces mots: "Il ne faudrait pas que l'Histoire, qui parlera certainement de Duplessis-le-Grand ajoute à côté le nom d'un Bouchard-le-Petit.

M. George Dansereau

Le député libéral d'Argenteuil estime que les déboursés sont beaucoup plus élevés que le sont les revenus de la province. Selon lui, il y a abus du bon et grand crédit de la province, laissé par l'ancienne administration. Il décrit son comté: cultivateurs-laitiers au sud; cultivateurs-colons au nord; industries forestières, minières, conséquemment problèmes ouvriers; nous avons en outre un grand territoire boisé, renfermant une multitude de lacs, le tout à une soixantaine de milles de Montréal. C'est là pour le comté une immense richesse naturelle, mais inexploitée. Le tourisme est à nos portes, mais nous n'en profitons pas. Voilà un comté qui devrait attirer l'attention du gouvernement. Il est de son devoir d'aider les uns, de protéger les autres.

Le député d'Argenteuil remarque à propos de la législation sociale qu'il faut faire attention aux abus, car la pente est glissante. Il félicite M. Bercovitch de sa critique du budget et le chef de l'opposition, M. Bouchard, de sa vigilance.

41 nations au congrès d'horticulture

Berlin — 41 nations se sont fait inscrire au Congrès international d'horticulture, qui se réunira à Berlin du 12 au 18 août. Il sera divisé en 20 sections, dans lesquelles 420 spécialistes du monde entier traiteront différents sujets.

Une organisation spéciale permettra d'entendre chaque conférence en français, en anglais, en italien et en allemand.

La Fédération Horticole Professionnelle Internationale siégera également dans le cadre du congrès. Les participants visiteront les pépinières et établissements d'horticulture les plus importants de l'Allemagne, ainsi que l'exposition d'horticulture d'Essen.

DEPUIS 70 ANS AU SERVICE DU PUBLIC

ELEGANTS COMPLETS DE PRINTEMPS

POUR LA JEUNESSE

veston -- gilet et 2 pantalons **20.00**

PAIEMENTS FACILES SI DESIRE

Nous recevons un nouveau lot de ces complets en tweed ou worsted tout laine et léger pour la prochaine saison. Texture unie ou fantaisie, à rayures, quadrillés. Veston droit ou croisé, dos uni ou à plis et ceinture. Avec gilet et 2 pantalons. Pour 14 à 20 ans.

DUPUIS—Rez-de-chaussée (DeMontigny)

Nous célébrerons notre

70e ANNIVERSAIRE LUNDI le 14 MARS

Suivez nos annonces dans les journaux.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-S. DUGAL, sec.-g. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Le tricentenaire du voeu de Louis XIII

Paris. — La ville de Saint-Germain, qui se prépare à célébrer avec éclat le tricentenaire de la naissance de Louis XIV le 5 septembre 1938, n'a pas oublié un autre tricentenaire: celui du voeu de Louis XIII plaçant, par lettres patentes du 10 février 1638, son royaume sous la protection spéciale de la sainte Vierge, acte qui fut consacré officiellement par le Parlement. De grandes fêtes religieuses se sont déroulées en présence du nonce apostolique, Mgr Valerio Valeri, qui a chanté une messe pontificale, l'allocution étant prononcée par Mgr Harscouet, évêque de Chartres, devant une nombreuse assemblée d'évêques, de clergé et de fidèles. Dans l'après-midi, le nonce et les évêques ont été reçus, par le maire et le conseil municipal, à l'hôtel de ville, où le général de Vaulgrenant, ancien gouverneur de Metz, a fait un exposé historique du voeu de Louis XIII.

Un congrès de thalassothérapie

Paris. — L'Association Internationale de Thalassothérapie, qui se propose l'étude scientifique de la cure marine et qui groupe les représentants de vingt-quatre nations, tiendra son VIIIe Congrès à Montpellier-Palavas, du 3 au 6 juin prochain. La Faculté de Montpellier, depuis longtemps ardent foyer de culture intellectuelle et médicale, est située au centre d'une région de cure marine qui, grâce à ses établissements de Sète, de Palavas, de Grau-du-Roi, grâce à ses immenses plages de sable fin et à son climat idéal, se place au premier rang de ces contrées heureuses où l'on jouit pleinement des bienfaits de la mer. Le Comité de l'Association Internationale de Thalassothérapie ne pouvait donc faire un choix plus judicieux en désignant Montpellier-Palavas pour y tenir ses assises.

Un congrès d'entomologie à Berlin

Berlin — Le 7ème congrès international d'entomologie se réunira du 15 au 20 août à Berlin, sous le haut patronage du Dr Rust, ministre de l'Education nationale. Il traitera les sujets suivants: "Systématique et zoogéographie", "Nomenclature et bibliographie", "Morphologie, physiologie, embryologie et génétique", "Oecologie"; "Entomologie médicale et vétérinaire", "Elevage des abeilles et des vers à soie", "Entomologie forestière et agricole". Le Prof. Hering, du musée zoologique de l'université de Berlin, sera secrétaire général du congrès.

Les touristes étrangers en Allemagne

Berlin. — Dans le semestre d'été 1937 on a compté dans 865 localités allemandes (stations thermales et climatiques, grandes villes, etc.) 1,728[illegible] touristes étrangers: le nombre [illegible] nuits d'hôtel s'est élevé à [illegible]424.

En tête [illegible]ent les Britanniques (371,6[illegible] les Hollandais (236,007) et les Américains (187,103). Les Français ont été au nombre de 66,996, les Italiens de 44,968, les Belges de 62,468.

"Loisirs"

L'ouverture des bains publics et l'organisation des cours de musique instrumentale ont été accueillies avec la satisfaction que l'on imaginait par tous les intéressés. C'est là une initiative qui ne pouvait manquer d'être appréciée et qui déjà semble devoir donner des résultats inespérés.

Les cours de musique instrumentale se donneront les lundis et jeudis soirs, à 8 h. 30, 9 h., et 9 h. 30 p.m., à la maison J.-E. Turcot, 568, rue Sainte-Catherine est, et les éliminatoires, vendredi, le 11 mars, à 3 heures, 4 h. et 8 h. 30 p.m.

On est prié de noter que vingt élèves seulement, jeunes garçons, pour le début, seront admis à chacun des cours suivants: guitare espagnole, guitare hawaïenne et mandoline.

Seuls les jeunes chômeurs ayant signé la requête "C", ont droit aux costumes de bain que procure "Loisirs" à ses membres. Ils doivent apporter cependant, leur serviette et leur savon, de même que les jeunes filles sont aussi priées de se munir de tout leur nécessaire.

On prendra note aussi des activités suivantes inscrites pour d'ici la fin de cette semaine:

CULTURE PHYSIQUE

GARÇONS. — Jeudi soir, 10 mars, salle Notre-Dame de Lourdes, Verdun.

Jeudi soir, 10 mars, salle paroissiale St-Paul, 1690, avenue de l'Eglise.

Vendredi soir, 11 mars, collège Saint-Henri, 730, rue du Collège.

FILLES. — Vendredi soir, 11 mars, à 8 h., Ecole Saint-Etienne, rue Christophe-Colomb.

Vendredi soir, 11 mars, à 8 h., Ecole Garneau, rue Visitation.

COURS DE CHANT

Vendredi soir, 11 mars, cours pour jeunes filles, quartiers généraux de "Loisirs", 1037, rue Saint-Denis.

LOISIRS-CINEMA

Jeudi soir, 10 mars, salle des Sainte-Anges, Lachine.

Vendredi soir, 11 mars, salle Saint-Alphonse d'Youville, deux représentations: à 7 h. et à 9 h. p.m.

Samedi soir, 12 mars, salle Saint-Sacrement, 4430, rue Saint-Hubert.

BAINS

GARÇONS. — Samedi soir, 12 mars, de 3 à 4 h., et de 8 à 9 h. p.m.:

Bain Quintal, 1550, rue Dufresne.
Bain Généreux, 2050, rue Amherst.
Bain Lapointe, 725, rue Brewster.
Bain Hogan, rue Wellington.
Bain Maisonneuve, blvd Morgan.
Bain Emard, 6071 rue Laurendeau.

Bienvenue à chacun de tous ces endroits, aux membres de "Loisirs".

Un manuscrit inédit de Schopenhauer

Berlin — La ville de Francfort organise en ce moment une exposition à l'occasion du 150ème anniversaire de la naissance de Schopenhauer. On peut y voir notamment un précieux manuscrit de 45 pages, additions et commentaires pour la 3ème édition de son principal ouvrage, le *Monde comme Volonté et comme Représentation*. Ce manuscrit, qui provient de la collection du peintre Wilhelm Trubner, appartient aux Archives Schopenhauer à Francfort.

LE SKI AU GRAND SOLEIL dans les LAURENTIDES

Choix de Plusieurs Trains en fin-de-semaine

Dép. **gare Windsor**, samedi 8.15 - 8.45 a.m. — 12.30 - 1.50 p.m. dimanche 7.30-8.15-8.45 a.m.

Dép. **Westmount**, samedi 8.21 - 8.51 a.m. — 12.36 - 1.56 p.m. dimanche 7.36 - 8.10 - 8.21 - 8.51 a.m.

Dép. **gare Viger**, samedi 1.30 p.m., 7.00 p.m.—dimanche 8.35 a.m.

Dép. **Avenue du Parc**, samedi 8.45-9.15 a.m.—1.00-1.47-2.20-7.17 p.m. dimanche 8.00-8.20-8.45-8.52-9.15 a.m.

Pacifique Canadien

Nouveautés canadiennes

L'ONCLE GASPARD VOUS OFFRE LE DESSUS DU PANIER de ses chroniques parues dans l'"Evénement" et le "Journal". Volume de 285 pages $1.00
PEUVENT-ELLES GARDER UN SECRET?, roman par Adrienne Maillet 1.00
LA PLUS BELLE CHOSE DU MONDE, roman, par Michelle Le Normand $1.00
LES MAITRES CHRETIENS DE NOS PENSEES ET DE NOS VIES, par le R. P. Georges Simard 1.00
POUR NOUS GRANDIR, par Victor Barbeau 1.00
L'ACCALMIE, Lord Durham au Canada, par Léo-Paul Desrosiers 1.00
A DEUX, roman par Laetitia Filion 0.75
SEULS, roman par Lucie Clément 1.00
DIRECTIVES, par M. l'abbé Lionel Groulx 0.75
FERNANDE, par Jeanne de Montigny 0.75
ORGANISATION CORPORATIVE — compte rendu des journées d'études sociales tenues au Grand Séminaire, 1937 ..... 0.50
QUEBEC où survit l'ancienne France, par Marius Barbeau 1.50
LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE devant l'opinion mondiale, par M. l'abbé C. Poisson 1.00
LA RESISTANCE HAITIENNE, par Dantès Bellegarde 1.00
JE ME SOUVIENS, poèmes par le Dr Georges-A. Boucher 1.00
UN MOIS EN CHINE, avec les Soeurs Missionnaires N.-D. des Anges, par M. l'abbé Emile Gervais 0.60
LA DECOUVERTE DE SOI-MEME, par M. J.-S. Anselme Bois, psychologue consultant 1.00
LE FEU DE LA RIVIERE DU CHENE, par M. l'abbé Emile Dubois 1.50
LA DIETETIQUE — ouvrage écrit en collaboration 2.50

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"
430 Notre-Dame est — Montréal